

ANNEXE 05f : cahier des
recommandations
architecturales sur les
villages du Parc Naturel
Régional de la Brenne

Villages de la D60

Village du Pré-Picault

Villages de Surjoux, La

Jarrige, Rolnier

**Opération
villages du Parc**

**Parc Naturel
Régional de la
Brenne**

**Le Bouchet
36300 Rosnay**

D

les villages
de la
60

cahier de
recommandations

généralités

l'espace public

les franges

l'espace privé, le bâti

le volume

- 1. le bâti traditionnel**
- 2. l'extension du bâti traditionnel**
- 3. la construction neuve**
 - 3.1. habitat
 - 3.2. bâtiment agricole

le traitement des façades

- 1. le bâti traditionnel**
 - 1.1. les matériaux
 - 1.2. la couleur
 - 1.3. composition de l'enduit
 - 1.4. façades en moellons apparents ne devant pas être enduits
 - 1.4.1. les pierres
 - 1.4.2. les joints
 - 1.5. façades en moellons enduits
 - 1.5.1. enduit existant
 - 1.5.2. nouvel enduit
- 2. l'extension du bâti traditionnel**
- 3. la construction neuve**
 - 3.1. habitat
 - 3.2. bâtiment agricole

les percements

A. les ouvertures

A.1. le bâti traditionnel

A.1.1. ouvertures existantes

A.1.2. ouvertures créées

A.2. l'extension du bâti traditionnel

A.3. la construction neuve

A.3.1. habitat

A.3.2. bâtiment agricole

B. les menuiseries

B.1. le bâti traditionnel

B.1.1. habitat

B.1.1.a. menuiseries existantes

B.1.1.b. les fenêtres

B.1.1.c. les portes d'entrée

B.1.1.d. les volets

B.1.2. les granges

B.1.2.a. menuiseries existantes

B.1.2.b. les fenêtres, usage agricole maintenu

B.1.2.c. les portes, usage agricole maintenu

B.1.2.d. les volets, usage agricole maintenu

B.1.2.e. les fenêtres, transformation en habitat

B.1.2.f. les portes, transformation en habitat

B.1.2.g. les volets, transformation en habitat

B.2. l'extension du bâti traditionnel

B.3. la construction neuve

B.3.1. habitat

les percements de couverture

A. les lucarnes

A.1. le bâti traditionnel

A.1.1. lucarnes existantes

A.1.2. lucarnes créées

A.2. l'extension du bâti traditionnel

A.3. la construction neuve

B. les châssis de toit

B.1. le bâti traditionnel

B.2. l'extension du bâti traditionnel

B.3. la construction neuve

les couvertures

1. le bâti traditionnel
2. l'extension du bâti traditionnel
3. la construction neuve
 - 3.1. habitat
 - 3.2. bâtiment agricole

les souches de cheminées

1. le bâti traditionnel
2. l'extension du bâti traditionnel
3. la construction neuve
 - 3.1. habitat

les eaux pluviales

1. le bâti traditionnel
2. l'extension du bâti traditionnel et la construction neuve

les antennes de télévision

1. le bâti traditionnel, l'extension du bâti traditionnel et la construction neuve

l'espace privé, l'espace extérieur du bâti

les clôtures

1. les murets
2. les clôtures traditionnelles
3. les haies vives

le sol

généralités

Après avoir étudié et mis en évidence les spécificités architecturales et l'organisation urbaine des villages de la D60, il convient de mettre en place différents repères et recommandations afin de préserver le caractère et l'intérêt des villages.

Le temps, véritable matériau, a une emprise certaine sur ces différents hameaux. Les villages ont évolué au fil des siècles et continuent aujourd'hui. Qu'elles soient d'origine sociale ou issues du travail agricole, les transformations modifient l'image du lieu et peuvent être perçues négativement.

L'abandon du bâti ou des travaux menés sans sensibilité sont autant de menaces pour le patrimoine.

On distinguera trois catégories principales de bâtiments

- le bâti traditionnel
- l'extension du bâti traditionnel
- la construction neuve

l'espace public

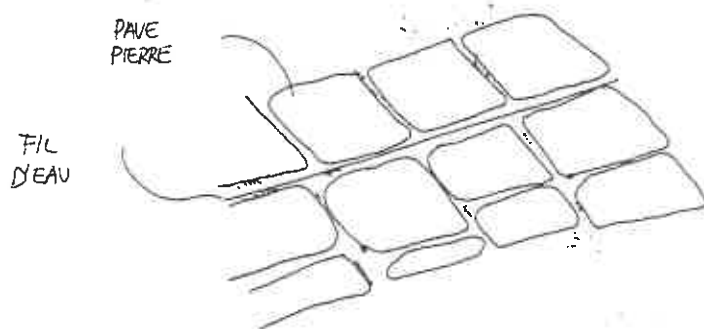
les franges

Un des intérêts de La Bergelière, Launeau et La Billarderie, Brillebault et les Vaux réside dans leur côté rural et simple qui subsiste.

Il convient de maintenir cet esprit. C'est pourquoi les limites entre le revêtement et l'espace laissé libre entre la voie et les lieux privés ne devront pas recevoir de bordures en béton.

Un caniveau en pavés de pierre pourrait avantageusement les remplacer.

Ces franges ont actuellement un traitement varié (herbe, sable ...) qu'il convient de préserver. Il faut éviter de « normaliser » et d'unifier par un stabilisé quelconque l'ensemble du village.



l'espace privé

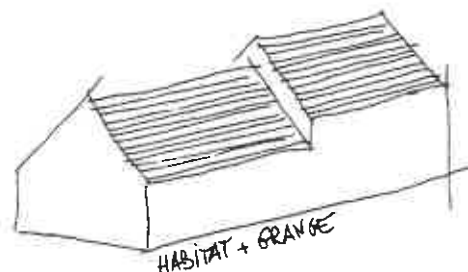
le bâti

le volume

1. le bâti traditionnel

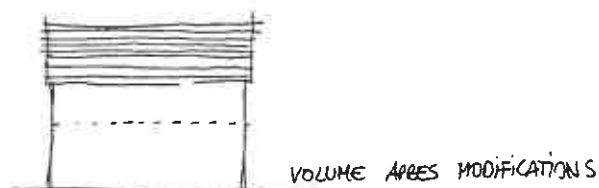
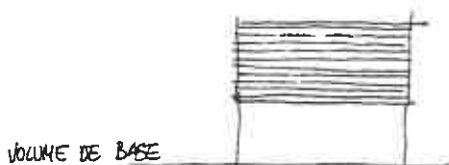
sont conseillés :

- le maintien du volume traditionnel.
- le respect de la structure et du mode constructif du bâtiment.



sont déconseillées :

- les surélévations et les modifications du volume du toit.

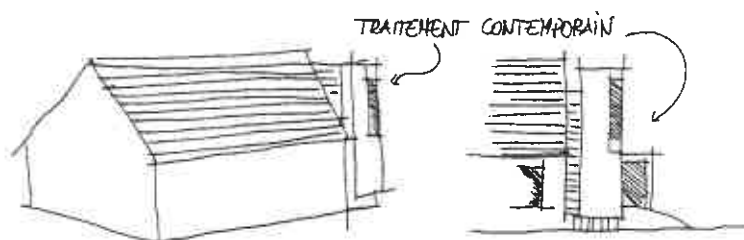
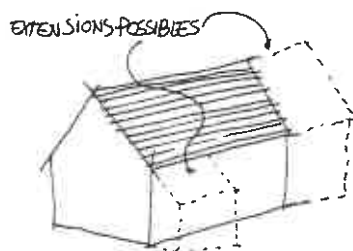


2. l'extension du bâti traditionnel

le système constructif de l'extension pourra être différent de celui du bâtiment principal.

sont conseillés :

- l'implantation de l'extension dans le prolongement du volume initial.
- le respect des proportions du bâtiment existant en restant inférieur à celui-ci.



sont déconseillés :

- toute intervention « à la manière de », le néo-rustico-traditionnel.

3. la construction neuve

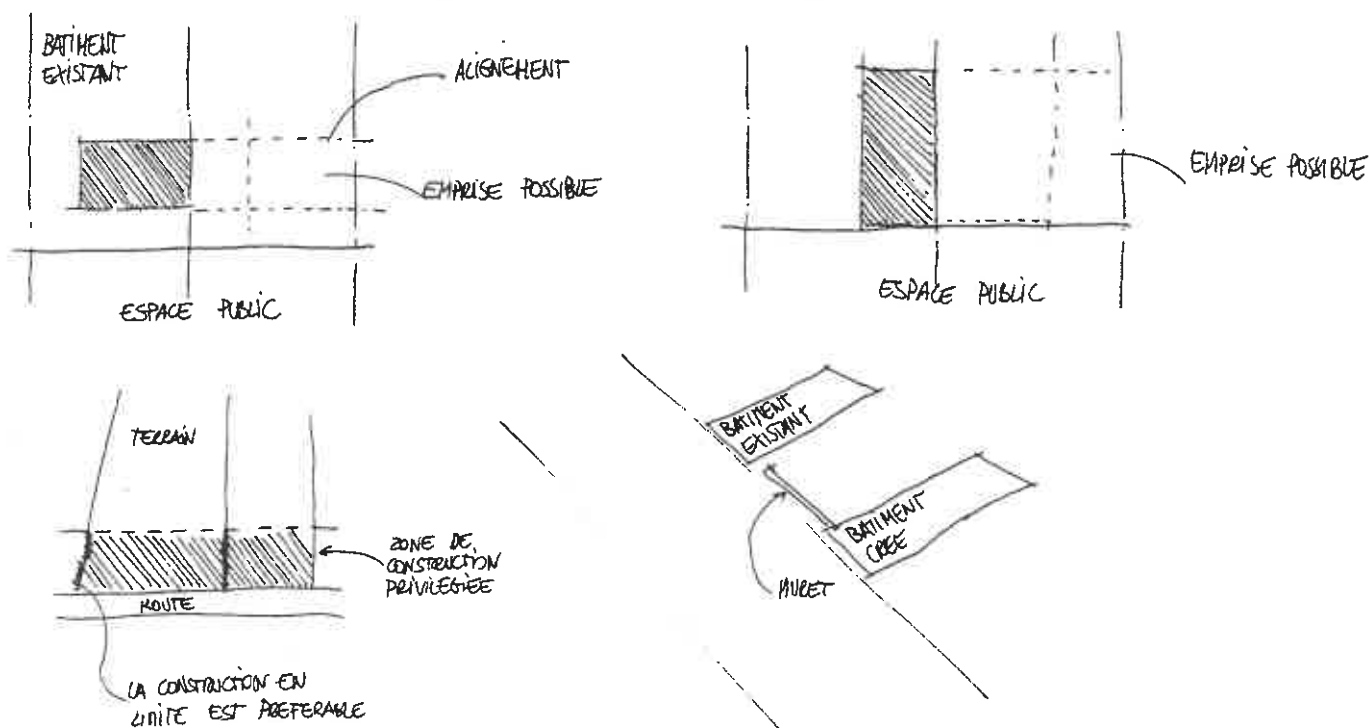
3.1. habitat

Bien que chaque cas soit singulier en raison d'un site et d'un programme différents, quelques éléments peuvent aider à appréhender le volume.

sont conseillés :

- un traitement contemporain de qualité est préférable à une imitation médiocre de bâti traditionnel.
- l'intégration aux dimensions du terrain et au paysage.
- le respect des alignements et des axes mis en évidence dans le dossier de présentation.

Le recours à un architecte permet de mettre en cohérence ces différents éléments et les besoins des habitants



- l'élévation d'une construction neuve plus haute que les bâtiments anciens environnant.

3.2. bâtiment agricole

On devra éviter toute stabulation et autres bâtiments à vocation agricole dans le centre du village de la Boudinière. De manière générale, les stabulations devraient être au second plan et en dehors des axes visuels.

le traitement des façades

1. le bâti traditionnel

1.1. les matériaux

Tous les enduits à base de ciment devront être systématiquement éliminés lors de la restauration des façades. Seuls ceux à base de chaux aérienne ou légèrement hydraulique conviennent. Alors que les premiers isolent complètement la maçonnerie et favorisent le développement de l'humidité, les seconds offrent une bonne perméabilité à l'air et une souplesse qui convient aux maçonneries traditionnelles.

Par ailleurs, leurs textures et leurs couleurs (dérivant directement du sable utilisé) sont intéressantes et sont en harmonie avec les pierres et les anciens enduits.

1.2. la couleur

S'il reste des traces d'enduits ou de joints antérieurs, ceux ci peuvent servir de référence.

En leur absence, des échantillons présentés in situ permettront de définir la teinte et la texture convenable. Ce choix pourra se faire en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte du Parc.

1.3. composition de l'enduit

Une analyse préalable de l'enduit existant peut être effectuée.

De manière générale, on laissera visibles les moellons si ces derniers présentent des formes régulières et sont disposés en lits parfaitement horizontaux. Dans le cas contraire ou dans un bâti postérieur au XIX^e siècle l'enduit sera complet

1.4. façades en moellons apparents ne devant pas être enduits

Un certain nombre de façades et de pignons, ne sont pas recouverts d'enduits et ne l'ont probablement jamais été.

L'appareillage s'avère souvent être très ordonné et les moellons en calcaire sont taillés en parallélépipèdes réguliers.

La cohérence de l'ensemble est réalisée grâce à un liant à base de terre argileuse.

Les joints extérieurs subissent des agressions comme le gel ou la pluie.

1.4.1. les pierres

préparation

L'ensemble du mur sera inspecté et chaque pierre manquante ou fortement abîmée sera remplacée.

sont conseillés :

- la conservation des trous de boulins et des pierres en saillie.
- le remplacement des pierres manquantes par des pierres ayant les mêmes caractéristiques plastiques et techniques.

sont déconseillés :

- l'emploi de pierres artificielles et de béton.

nettoyage des pierres

sont conseillés :

- le lavage à l'eau (ruissellement, nébulisation).
- le brossage à l'aide d'une brosse souple en plastique.

sont déconseillés :

- le sablage à sec
- l'emploi d'appareils mécaniques sur les pierres.

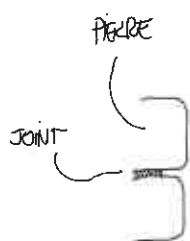
1.4.2. les joints

Les joints creux seront utilisés lorsque l'appareillage des pierres semble régulier (comme sur de nombreux pignons) et quand ces derniers sont en mauvais état. Dans la mesure du possible, lorsque la cohérence du mur est assurée, on évitera tout joint.

Un appareillage irrégulier pourra être estompé par un enduit à joints beurrés

Les joints autour des pierres seront ouverts

Vérifier alors la cohérence des liaisons de la maçonnerie.



joints creux

sont conseillés :

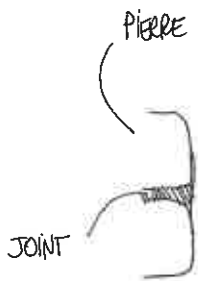
- la réalisation des joints en retrait du nu général de la façade afin de souligner l'appareillage parfait de la maçonnerie.
- une couleur identique à celle de la pierre pour rester discret.

est déconseillée :

- la réalisation des joints en surépaisseur, entourant l'ensemble des moellons.

joints beurrés

Dans ce cas, l'ensemble des moellons est partiellement recouvert d'enduit. A la vue de la façade, la surface enduite est équivalente à la surface de pierre vue.



sont conseillés :

- lorsque l'appareillage est irrégulier. Les recouvrements estompent les différences de formes.
- l'application de l'enduit sur la majorité de la façade.

sont déconseillés :

- un nombre de moellons visibles trop important.
- les surépaisseurs d'enduit.

1.5. façades en moellons enduites

L'utilisation de l'enduit pour masquer la maçonnerie est très fréquent dès le XIX^e siècle. Elle est souvent liée à un appareillage peu régulier en dehors des chaînages et des encadrements de baies. L'ensemble de la façade sera traité de manière identique et aucun soubassement ne sera réalisé.

1.5.1. enduit existant

sont conseillés :

- lorsque l'enduit existant est en mauvais état ou qu'il a été réalisé avec du ciment : la dégradation de l'enduit existant
- la mise à nu et la consolidation éventuelle de la maçonnerie avec un mortier à base de chaux.
- une reprise ponctuelle si l'enduit est en bon état.
- d'anciens percements bouchés peuvent apparaître sous la forme de linteaux, chaînages... . On pourra choisir de les laisser apparents afin de rendre lisible l'histoire et les modifications du bâti, s'ils ne sont pas en creux par rapport à la maçonnerie.

est déconseillée :

- l'application d'un nouvel enduit sur un support non adapté (enduit ciment).

1.5.2. nouvel enduit

sont conseillés :

- un enduit à deux couches à base de chaux aérienne ou de chaux hydraulique naturelle.
- l'application d'un dégrossi sur l'ensemble des moellons à l'exception des pierres de taille.
- la couche de finition devra venir mourir sur les éléments en pierre de taille.
- pour les constructions antérieures au XIX^e siècle : la couleur des joints entre les pierres de taille sera celle de l'enduit (gris ocré).
- pour les constructions du XIX^e siècle : des limites franches et nettes de l'enduit avec la pierre de taille sont possibles grâce à un ressaut où vient se bloquer l'enduit. la couleur des joints entre les pierres de taille sera celle de la pierre (écru).



sont déconseillés :

- Les enduits à base de ciment ou de chaux hydraulique avec un pourcentage trop important.
- les surépaisseurs de l'enduit au droit des pierres de taille.
- pour les constructions antérieures au XIX^e siècle : les limites franches et nettes de l'enduit de la pierre de taille.

2. l'extension du bâti traditionnel

sont conseillés :

- une extension présentant un caractère traditionnel, la façade sera traitée à l'image du bâti existant. Une attention particulière sera portée au matériau de base de la maçonnerie et à l'enduit afin d'obtenir une couleur et une texture homogène.
- une extension présentant une volumétrie différente, une rupture au niveau des matériaux est souhaitable afin de différencier les volumes et offrir une lisibilité historique claire. Toutefois les matériaux de construction actuels comme le parpaing ou la brique ne devront pas rester visibles et un enduit (non plastifié) ou un bardage (bois, cuivre, zinc) doit les recouvrir.

sont déconseillés :

- L'emploi de pierres collées est fortement déconseillé.
- Les ouvrages fortement vitrés (vérandas).

3. la construction neuve

3.1. habitat

Le traitement contemporain de la façade sera laissé au choix de l'architecte.

Le traitement des façades contemporaines devra être soigneusement étudié par rapport aux ensembles bâtis existants

3.2. bâtiment agricole

sont conseillés :

- les bardages en bois, disposés verticalement ou horizontalement.
- le choix d'une essence imputrescible afin de pouvoir laisser le bois brut ou huilé ou lasuré incolore.

sont déconseillés :

- les vernis jaunes ou orangés sur les bois.
- l'emploi de matériaux métalliques pour le remplissage des façades.

les percements

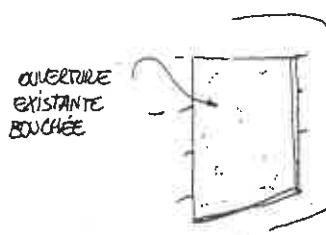
A. les ouvertures

A.1. le bâti traditionnel

A.1.1. ouvertures existantes

sont conseillés :

- la conservation de l'ensemble des percements existants et d'origine pour garder l'équilibre de la façade. En particulier les grandes ouvertures du bâti agricole.
- le maintien des portes basses, fréquentes jusqu'au XVIII^e siècle.
- la modification des ouvertures récentes, mal intégrées ou mal proportionnées

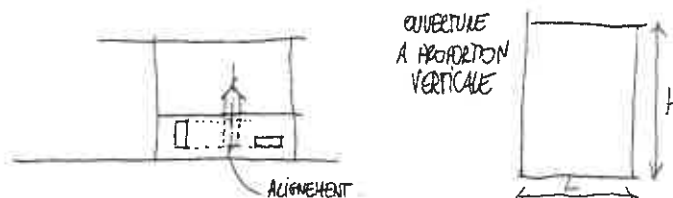


Si une nouvelle organisation intérieure bouleverse la cohérence des ouvertures et que l'une d'elles doit être bouchée, l'utilisation de pierres maçonnées au mortier de chaux est recommandée. Un enduit, de teinte identique à celui de la façade, mais lissé sera appliqué légèrement en retrait.

A.1.2. ouvertures créées

sont conseillés :

- les ouvertures créées, appartenant au registre traditionnel pour les pièces principales.
- les ouvertures créées faisant appel au vocabulaire contemporain peuvent être utilisées pour les pièces de service.
- la recherche d'un alignement avec un percement existant.



remarques :

Afin de s'intégrer parfaitement à la façade des percements identiques à ceux existants pourront être ouverts. Ils s'aligneront avec les ouvertures existantes et reprendront les mêmes encadrements (formes et matériaux).

Certains locaux secondaires (rangement, sanitaires...) peuvent nécessiter une taille différente d'ouvertures. Un traitement contemporain (petit châssis en longueur, ouverture sans jambage

pierre), préférable à une réduction ou un agrandissement d'un type de percement existant peut être utilisé.

sont déconseillés :

- l'ajout massif de nouveaux percements.
- les ouvertures carrées et les linteaux cintrés.
- l'emploi du béton trop rigide par rapport au corps de la maçonnerie

sont fortement déconseillés :

- les ouvertures sur les pignons en bordure de rue.

A.2. P'extension du bâti traditionnel

sont conseillés :

- des percements traités à l'image du bâti existant, pour les proportions et les encadrements des ouvertures, si l'extension présente un caractère traditionnel
- un traitement contemporain des ouvertures est préférable, si l'extension a une volumétrie différente. Il peut être judicieux de placer les ouvertures à l'articulation des volumes.

A.3. la construction neuve

A.3.1. habitat

Le traitement contemporain des ouvertures sera laissé au choix de l'architecte et soigneusement étudié par rapport aux bâtiments existants.

A.3.2. bâtiment agricole

sans objet

B. les menuiseries

B.1. le bâti traditionnel

B.1.1. habitat

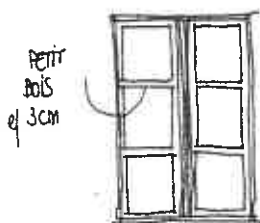
B.1.1.a. menuiseries existantes

sont conseillés :

- la conservation des menuiseries existantes en bois si leur état le permet. Au besoin leur remise en état peut être confiée à un menuisier.
- le maintien des systèmes de pivots archaïques et les détails d'assemblage comme les chevilles taillées en pointes de diamants.

B.1.1.b. les fenêtres

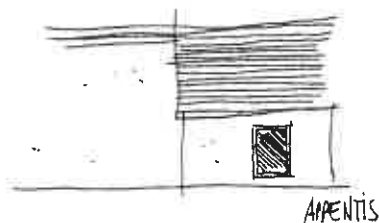
sont conseillés :



- le remplacement à l'identique de chaque menuiserie.
- des fenêtres à six carreaux pour celles installées sur un bâti postérieur au XVIII^e siècle.
- des fenêtres à petits carreaux pour le bâti datant du XV^e et XVI^e siècle.
- le bois peint (peinture et non lasure ou vernis)
- une épaisseur d'environ 3 cm pour les petits bois.
- le double vitrage doit être étudié car il induit des petits bois soit collés soit très larges.

sont déconseillés :

- Le PVC et l'aluminium.
- Les portes fenêtres coulissantes.



remarques :

Les ouvertures traditionnelles issues d'un autre usage comme les portes d'appentis transformées en fenêtres et les petites ouvertures ne possédant pas de menuiseries pourront être traitées avec des matériaux contemporains. Des menuiseries aluminium de couleur sombre et des vitrages uniques pourront être employés.

couleurs :

voir palette

B.1.1.c. les portes d'entrée

sont conseillés :

- la conservation ou le remplacement à l'identique de chaque porte.
- l'installation de la porte dans la feuillure taillée dans la pierre, le dormant est inutile.
- les portes pleines ou les portes vitrées en partie hautes avec quatre carreaux dans les maisons postérieures au XVIII^e siècle.
- les portes pleines dans les locaux annexes
- les portes pleines auront des lames verticales
- le bois : l'essence traditionnelle est le chêne.

sont déconseillés :

- les moulures et décors inutiles.
- les portes intégralement vitrées sauf pour les bâtiments annexes (cf. B.B1.1.b).

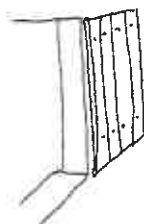
couleurs :

voir palette

B.1.1.d. les volets

sont conseillés :

- la conservation ou le remplacement à l'identique de chaque volet.
- les volets neufs en bois à lames verticales de largeurs variables mais en aucun cas inférieures à 12 cm.
- des volets picards sur les portes partiellement vitrées.
- les volets à barres sans écharpes, présentant une surface lisse en position ouverte.
- les volets (neufs) peints de la même couleur que les fenêtres (pas de vernis).



sont déconseillés :

- les volets portes
- les volets roulants.
- les persiennes (sauf pour les maisons XIX^e siècle où des demi-persiennes sont tolérées)
- les volets en PVC.

couleurs :

voir palette

B.1.2. les granges

B.1.2.a. menuiseries existantes

sont conseillés :

- la conservation des menuiseries existantes en bois si leur état le permet. Au besoin leur remise en état peut être confiée à un menuisier.
- le maintien des systèmes de crapaudines et de gonds archaïques et les détails d'assemblage comme les chevilles taillées en pointes de diamants.

B.1.2.b. les fenêtres, usage agricole maintenu

sont conseillés :

- des menuiseries simples à vitrage unique.

B.1.2.c. les portes, usage agricole maintenu

sont conseillés :

- la conservation ou le remplacement à l'identique de chaque porte.
- les lames verticales du bois seront de largeurs différentes et supérieures à 15cm. On évitera l'emploi d'éléments manufacturés.

sont déconseillés :

- l'installation de porte dans des granges qui en sont dépourvues.
- les matériaux comme le bac acier ou le PVC.

B.1.2.d. les volets, usage agricole maintenu

Sans objet

B.1.2.e. les fenêtres, transformation en habitat

remarque :

Traditionnellement, les granges ne possédaient pas de fenêtres, mais de simples ouvertures sans menuiseries.

sont conseillés :

- un traitement contemporain des menuiseries

- un châssis simple fixe ou non en bois ou en aluminium entourant un grand vitrage.

B.1.2.f. les portes, transformation en habitat

sont conseillés :



- le maintien de l'aspect « brut » des petites portes en utilisant des lames verticales en bois de largeurs différentes jamais inférieures à 15cm.
- la transformation en façade vitrée des grandes ouvertures à l'aide d'une structure métallique légère.
- l'utilisation de la grande porte comme volet. Un battant pourra par exemple être fixe.

sont déconseillés :

- le remplissage des grandes ouvertures par de la maçonnerie

B.1.2.g. les volets, transformées en habitat

sont conseillés :

- Les volets placés à l'intérieur.

B.2. l'extension du bâti traditionnel

sont conseillés :

- des menuiseries traitées à l'image du bâti existant, si l'extension présente un caractère traditionnel
- un traitement contemporain des ouvertures est préférable, si l'extension a une volumétrie différente. Un châssis à grand vitrage peut être utilisé

B.3. la construction neuve

B.3.1. habitat

remarques :

Le traitement contemporain des menuiseries sera laissé au choix de l'architecte, toutefois l'emploi de PVC n'est pas recommandé de même que les volets roulants. Une occultation intérieure étant préférable.

les percements de couverture

A. les lucarnes

A.1. le bâti traditionnel

A.1.1. lucarnes existantes

Les lucarnes sont souvent issues d'un ancien accès extérieur aux combles

sont conseillés :

- le maintien des lucarnes existantes.
- leur restauration, si leur état le nécessite, en accord avec la typologie locale, avec des montants en pierre et des jouées en tuiles ou en planches de bois horizontales ou parallèles à la pente du toit.

remarques :

La nouvelle menuiserie sera en accord avec les menuiseries des autres ouvertures.

A.1.2. lucarnes créées

sont conseillés :

- de limiter à une ou deux le nombre de lucarnes créées dans un bâtiment.
- le respect des matériaux, des proportions et le positionnement de la lucarne par rapport au mur gouttereau (lucarne engagée ou posée sur celui ci).
- l'alignement de la lucarne avec un percement existant dans le mur.

remarques :

Si le bâtiment possède déjà une lucarne, la nouvelle sera identique à celle existante. Dans le cas contraire on prendra comme référence celles dessinées dans le dossier de présentation.

sont déconseillés :

- la création de lucarnes dans un bâtiment où l'accès au grenier se fait par un escalier extérieur.

A.2. l'extension du bâti traditionnel

sans objet

A.3. la construction neuve

sans objet

B. les châssis de toit

B.1. le bâti traditionnel

remarque :

Les châssis de toit peuvent être une alternative aux lucarnes pour éclairer les combles.

sont conseillés :

- les petites tailles (maximum 60x80)
- les proportions verticales.
- les châssis encastrés dans la couverture.

B.2. l'extension du bâti traditionnel

sans objet

B.3. la construction neuve

Le traitement contemporain des ouvertures de toit sera laissé au choix de l'architecte.

les couvertures

1. le bâti traditionnel

sont conseillés :

- le maintien des formes de couverture le plus souvent à deux pentes.
- la conservation des pentes de toit à 60° et des charpentes « de type XV^e siècle » (cf. document de référence).
- une couverture en petites tuiles plates de terre cuite.
- le maintien ou la remise en place des coyaux.
- les rives seront à l'aplomb du pignon, le dernier chevron étant visible.
- les noues en tuiles croisées
- l'utilisation de chevrons de rive en chêne

sont déconseillés :

- les tuiles à rabat ou tuiles de rive.
- l'emploi d'autres matériaux comme l'ardoise ou le bac acier.
- les noues en zinc apparent
- les gouttières en façade principale

2. l'extension du bâti traditionnel

remarques :

Si l'extension présente un caractère traditionnel, la couverture sera traitée à l'image du bâti existant.

Si l'extension a une volumétrie différente, la nature de la couverture peut être différente.

sont déconseillés :

- les tôles en plastique ou les bac aciers.
- les ardoises en ciment et tuiles en béton et les tuiles mécaniques.

3. la construction neuve

3.1. habitat

Le traitement contemporain de la couverture sera laissé au choix de l'architecte toutefois, on évitera les matériaux peu résistants à l'usure du temps.

3.2. bâtiment agricole

Une couverture en bac acier gris graphite pourra être acceptée.

les souches de cheminées

1. le bâti traditionnel

est conseillée :

- la conservation des souches existantes. Si leur état le nécessite, elles seront restaurées.

est déconseillé :

- l'ajout de cheminée.

2. l'extension du bâti traditionnel

sans objet

3. la construction neuve

3.1. habitat

Le traitement contemporain du conduit de cheminée sera laissé au choix de l'architecte.

les eaux pluviales

1. le bâti traditionnel

remarque :

peu de bâtiments possèdent des gouttières.

sont conseillés :

- un drainage au pied des bâtiments pour absorber et évacuer les eaux de pluie
- des iris plantés au pied du bâti pour pallier l'absence de gouttières.
- un système d'eau pluviale le plus discret possible en zinc.

est déconseillé :

- le PVC.

2. l'extension du bâti traditionnel et la construction neuve

est conseillé :

- la dissimulation des descentes d'eaux pluviales et des chéneaux.

les antennes de télévision

1. le bâti traditionnel, l'extension du bâti traditionnel et la construction neuve

sont conseillées :

- la dissimulation des antennes de télévision dans les combles.
- les antennes paraboliques posées sur le sol, dans un jardin.

sont déconseillées :

- les antennes paraboliques fixées sur les bâtiments.

l'espace privé

l'espace extérieur du bâti

les clôtures

1. les murets

remarques :

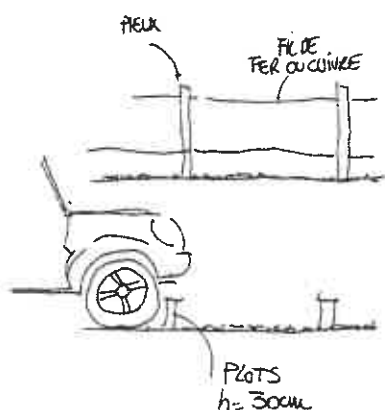


Eléments emblématiques des villages, les murets, délimitent souvent l'espace public de l'espace privé et plus rarement deux espaces privés. On peut distinguer les murets de clôture et les murets formant talus.

Les premiers peuvent avoir un chaperon arrondi. Leur hauteur ne devra pas excéder 110cm et leur largeur sera d'environ 40 à 50cm. Construits en pierre, en moellons calcaires (on réservera les grosses pierres équarries pour les angles), ils reçoivent un liant à base de chaux aérienne ou hydraulique naturelle, hydraulique au niveau du chaperon afin de limiter les infiltrations d'eau.

Les murets ne sont pas enduits.

2. les clôtures traditionnelles



sont conseillés :

- les clôtures réalisées avec des pieux en châtaignier. Elles remplacent avantageusement les poteaux en béton et autres supports métalliques.
- de simples petits plots en bois de 30cm de hauteur et de 8cm de diamètre pour protéger l'espace du stationnement automobile sauvage.

sont déconseillées :

- les clôtures en plastique disponibles en kit chez les revendeurs.

3. les haies vives

sont conseillés :

- des végétaux d'essences locales comme le noisetier ou le fusain pour arrêter le regard.
- le mélange des espèces afin d'obtenir différentes nuances et différentes textures.

sont déconseillés :

- les essences persistantes comme les thuyas ou les lauriers.
- les conifères dans les jardins car ils ne rendent pas compte des saisons.

le sol

remarques :

Habituellement le traitement du sol est le reflet de l'usage et du cheminement. Les espaces de passage sont en terre stabilisée par des pierres ou des débris de matériaux de construction.

Afin de maintenir l'image rurale des villages, on évitera les limites franches et nettes.

sont conseillés :

- du sable tassé ou des cailloux beige clair pour recouvrir les surfaces de passage.
- de la pelouse.

sont déconseillés :

- les dalles en béton recouvertes de gravillons ou les pavés autobloquants de même que tous les produits manufacturés.

**Opération
villages du Parc**

**Parc Naturel
Régional de la
Brenne**

**Le Bouchet
36300 Rosnay**

D les villages
de la
60

étude

Introduction

A l'échelle du territoire

la géographie, les silhouettes

le paysage

- les repères et les profondeurs
- le paysage bâti
- le paysage végétal

les couleurs et les textures

A l'échelle du village

l'évolution des villages

- La Boudinière :
 - l'espace public, le bâti
- La Bergelière :
 - l'espace public, le bâti
- Launeau :
 - l'espace public, le bâti
- La Billarderie :
 - l'espace public, le bâti

les transitions

- les transitions
- les murets

les matériaux

- introduction
- la pierre
- la terre
- le bois

Etudes

repérage

l'évolution urbaine

- La Boudinière
 - étude 1, espace commun
 - étude 2, espace public
- La Bergelière
 - étude 3, parcelle 2148
- Launeau
 - étude 4, parcelle 1022
- La Billarderie
 - étude 5, parcelle 61
- Les Vaux
 - étude 6, parcelle 34

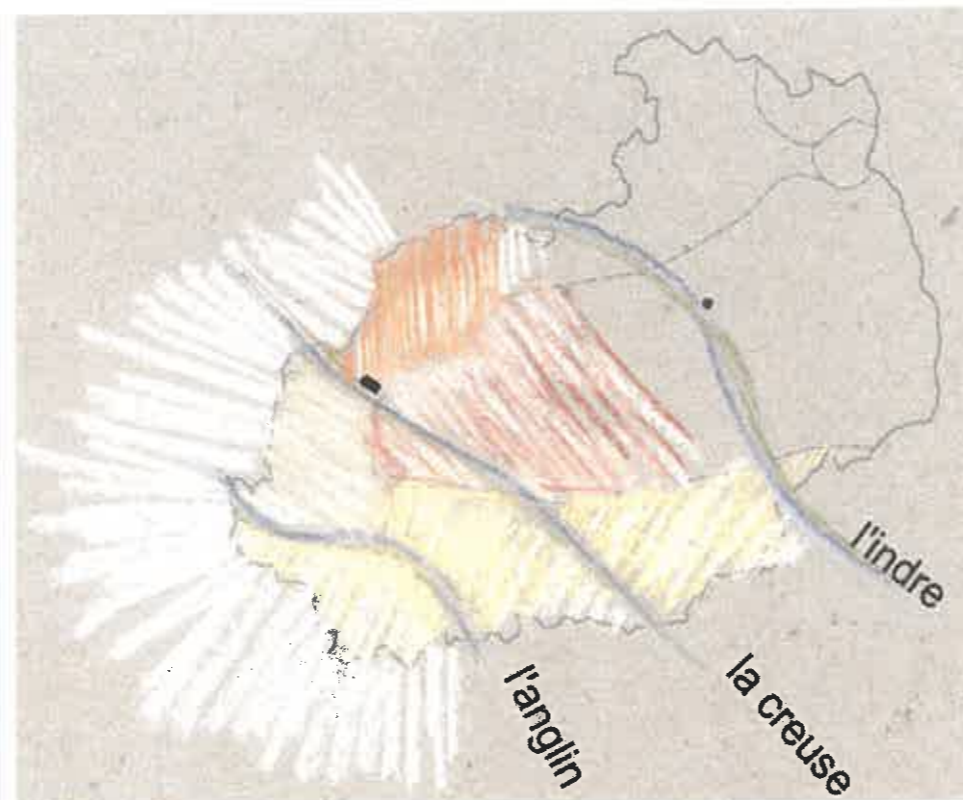
le patrimoine

- La Bergelière
 - étude 7, parcelle 2145
 - étude 8, parcelle 2144

Suivant le cahier des charges établi par le Parc Naturel Régional de la Brenne, l'opération villages du Parc consiste à initier et à développer des actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager rural par la connaissance de ce patrimoine et la sensibilisation du public et des artisans.

Les résultats de l'étude doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- constituer le plan de référence qui guidera les actions conduites pendant l'opération,
- sensibiliser les habitants des sites concernés à l'intérêt du patrimoine architectural et paysager,
- mettre en place un conseil architectural et paysager efficace,
- participer à la mission d'inventaire du Parc,
- valoriser le patrimoine (par exemple, exposition, publication, intégration dans un circuit touristique, etc.).



la région

le site des villages



Situés à l'ouest du département de l'Indre, dans le Parc Naturel Régional de la Brenne, les villages de La Boudinière, La Bergelière, Launeau, La Billarderie, Les Vaux et Brillebault se répartissent le long de la Départementale 60 sur une distance d'environ 3,75 kilomètres. Cette voie reprend par séquences le tracé d'anciens chemins ruraux. Dans le cadre de l'étude, elle est limitée à l'ouest par la D975 qui relie Pouligny Saint Pierre à Lu-reuil, et par le bourg Doua-dic.

Les différents villages dépendent administrativement des communes de Pouligny St Pierre, qui en compte en tout 39 et de Doua-dic, et du canton du Blanc.

D'une altitude constante comprise aux alentours de 114 NGF, la voie suit le relief dessiné par la vallée du Suin. Ce ruisseau, parfois souterrain, a joué un rôle dans la répartition des implantations dans la mesure où il n'y avait aucune source. Cette carence en eau a vraisemblablement conditionné les rythmes agricoles et humains.

Limitée dans sa partie sud

par des bois (les Compétoires, Bois Marchands et Bois de Launeau), la vision vers le nord offre une profondeur de champ beaucoup plus importante.

Comme le montrent les vestiges préhistoriques visibles près du Suin, l'implantation humaine de cette région s'avère ancienne. Initialement rattaché au Poitou, Pouligny appartient au Berry dès la fin du X^e siècle, époque à laquelle la limite ouest du Pagus Bituricus fut la rivière la Creuse.

Selon A.F. Aude, Charles d'Arnac écuyer, issu de la famille des seigneurs des Tessonnières, était seigneur de la Boudinière au XVII^e siècle.

La commune est aujourd'hui tournée vers l'agriculture et la production de fromages de chèvres. La culture des cerises et la production de kirsch étaient en expansion à la veille de la seconde guerre mondiale.

L'ensemble des hameaux regroupe aujourd'hui 48 habitants. Les logements sont majoritairement occupés par leur propriétaire. Toutefois, La Boudinière échappe à cette donnée et le nombre de résidences secondaires croît.

à l'échelle du territoire

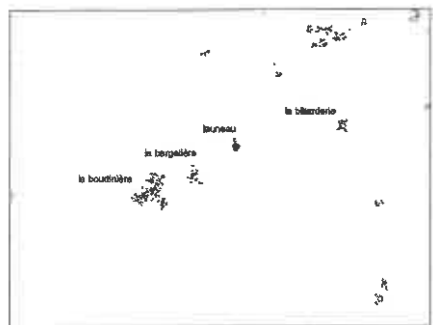
la géographie, les silhouettes

le paysage
les repères et les profondeurs
le paysage bâti
le paysage végétal

les couleurs et les textures



le relief



les villages



les routes



l'eau



la forêt



vue générale depuis la D975

Implantés en bordure de la départementale 60, les différents villages renvoient à des silhouettes ou des gabarits différents. Au delà de leur position par rapport à la voie, l'organisation du bâti leur est propre.

La Boudinière, traversée par la route a une densité faible et occupe un territoire important. Les stabulations agricoles d'échelles différentes sont renvoyées en limite et perturbe moins la lecture du paysage bâti qu'à La Billarderie.

La Bergelière possède une silhouette allongée issue directement de l'ancienne implantation de son bâti.

Launeau possède une organisation singulière parmi les différents villages étudiés. Situé en retrait et d'un seul côté de la départementale, il constitue une masse dense et compacte. La route ne participe pas à la composition

La Billarderie, et dans une moindre mesure La Bergelière, disposent de deux échelles de lecture où s'interposent le bâti agricole contemporain et le patrimoine.

la Bergelière



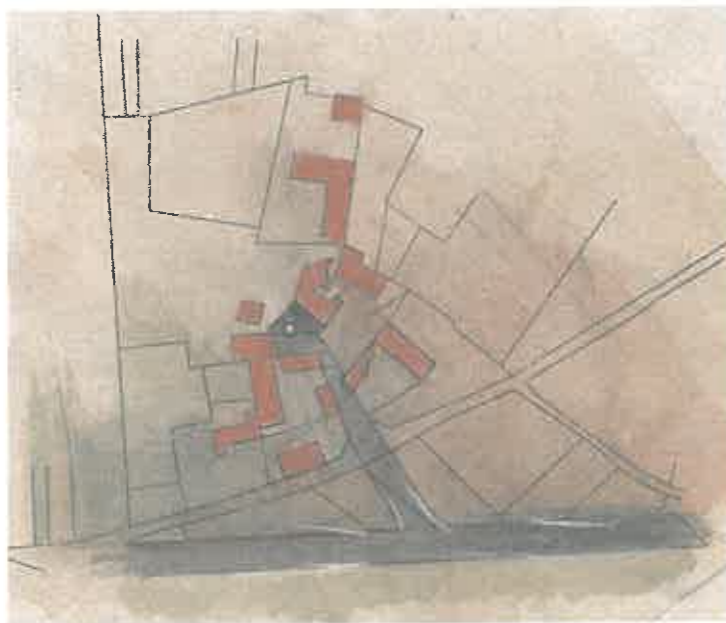
Launeau



la Billarderie



le paysage végétal



Launeau

le paysage agricole

La mécanisation et la diminution du nombre d'exploitations transforment les pratiques agricoles. Conséquence du remembrement, la surface des exploitations augmente, bouleversant un équilibre séculaire et un paysage. Le rôle de l'agriculteur est alors remis en question. Doit-il être un jardinier comme le constate Yves Luginbühl, ou bien doit-il poursuivre son rôle traditionnel de producteur ?

Les pratiques agricoles des villages de la D60 regroupent : un peu l'élevage mais surtout la culture de blé, d'orge et de colza.

La répartition de l'activité agricole dans les

hameaux est irrégulière. Alors que la Boudinière et la Bergelière accueillent des fermes en activité dont le propriétaire vit sur place, Launeau en est exempt et la Billarderie possède une imposante stabulation destinée principalement au stockage.

L'activité des agriculteurs situés sur le plateau modèle le paysage qui se transforme au fil des saisons. La majorité des terres exploitées se répartissent au nord de la route départementale 60. Les champs au sud, en limite avec la vallée du Suin sont peu cultivés et la forêt se développe (friche).

Dans l'ensemble, le dessin du plateau s'oppose à celui du village. Alors que les murets sont aujourd'hui absents dans les champs depuis le remembrement, ils se développent dans les villages et surtout à La Boudinière. L'échelle de l'espace est également profondément différente. Alors que des repères jalonnent les villages : bâtiments, mare, arbres..., les champs sont de vastes étendues planes sans limite visible. Ils appartiennent à l'échelle du territoire et non à celle des hameaux.

Par ailleurs, le paysage agricole est très largement ouvert sur l'horizon. Il n'existe en effet presque aucune bouchure ou haie sur la partie nord de la route. Seuls quelques arbres isolés ou quelques bosquets (souvent à proximité des hameaux) ponctuent l'espace. Cette absence de délimitation rend difficile la visibilité des limites entre les propriétaires et seule la nature des cultures peut éventuellement les différencier. En revanche une cer-

taine unité ressort de cette gestion de l'espace.

Le traitement de la frange sud de la voie est quelque peu différent et des bouchures induisent des séquences variées dans le paysage.

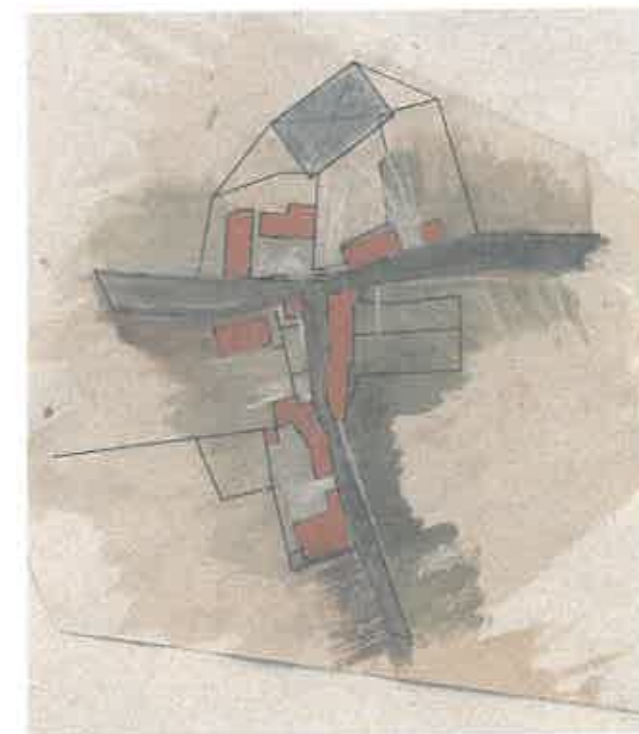
Alors que la profondeur de champ est importante et uniforme dans la partie nord, la partie sud offre une amplitude plus grande tout en étant bloquée par les arbres poussant à la limite de la vallée du Suin.

le paysage des hameaux

Les occupants des résidences secondaires, ou les habitants non agriculteurs ont une approche différente du paysage. A l'échelle du territoire, celui-ci n'est pas un support de travail, une matière première mais un spectacle où les données esthétiques priment sur la rentabilité.

Les jardins privatifs et la nature en ville symbolisent plus les rapports qu'entretiennent les «rurbains» avec le paysage.

Plus qu'un loisir, l'aménagement des jardins et plus généralement de l'espace extérieur de la maison permet aux habitants de s'approprier l'espace, de le façonner avec d'autant plus de facilité qu'ils s'affranchissent de toute contrainte réglementaire. Ces espaces extérieurs sont alors le reflet de leur personnalité et de leur statut social. Ces morceaux de paysage fonctionnent de façon indépendante et forment un patchwork, principalement à la Boudinière. Les jardins entourant



La Billarderie

les résidences secondaires sont surtout décoratifs alors que les potagers sont principalement cultivés par les propriétaires occupants.

Certains éléments végétaux introduits comme les thuyas sont en rupture avec les aspects culturels et physiques du paysage de ces hameaux où les essences locales comme l'aubépine ou le châtaignier sont présentes. Mais au delà du choix de l'essence, le rôle du végétal s'est modifié puisque ces haies vives servaient à délimiter des champs et non des habitats.

La nature du sol extérieur est également différente entre les résidences secondaires et les résidences principales. Alors que la pelouse domine souvent les premières, dans les

le paysage végétal

secondes, le sol est en terre battue ou en stabilisé.

les jardins d'ornement

Peu répandu dans les hameaux ce type d'aménagement est en rupture avec la continuité historique et écologique du site.

Complètement artificiels, ils ponctuent le paysage avec des formes et des couleurs singulières. Les conifères illustrent cet exemple. L'emploi d'arbres au feuillage persistant rend peu lisible la variation des saisons

les jardins potagers

Ces jardins, visibles principalement sur les trois derniers villages de la commune de Pouligny-St-Pierre, sont directement issus des modes de vies locaux.

On rencontre quelques vergers à la Boudinière et entre la Bergelière et Launeau.

le long des voies

Les zones de contacts entre la départementale 60 et les villages de La Bergelière, Launeau et La Billarderie sont très limitées aussi aucune haie végétale n'est présente.

En revanche, au cours de la traversée de La Boudinière différentes séquences (voir page repères profondeurs), plus ou moins profondes sont visibles. A part les essences locales, on peut remarquer une présence forte de lilas.



les couleurs et les textures



à l'échelle du village

l'évolution des villages

La Boudinière :

l'espace public, le bâti

La Bergelière :

l'espace public, le bâti

Launeau :

l'espace public, le bâti

La Billarderie :

l'espace public, le bâti

les transitions

les transitions

les murets

les matériaux

introduction

la pierre

la terre

le bois

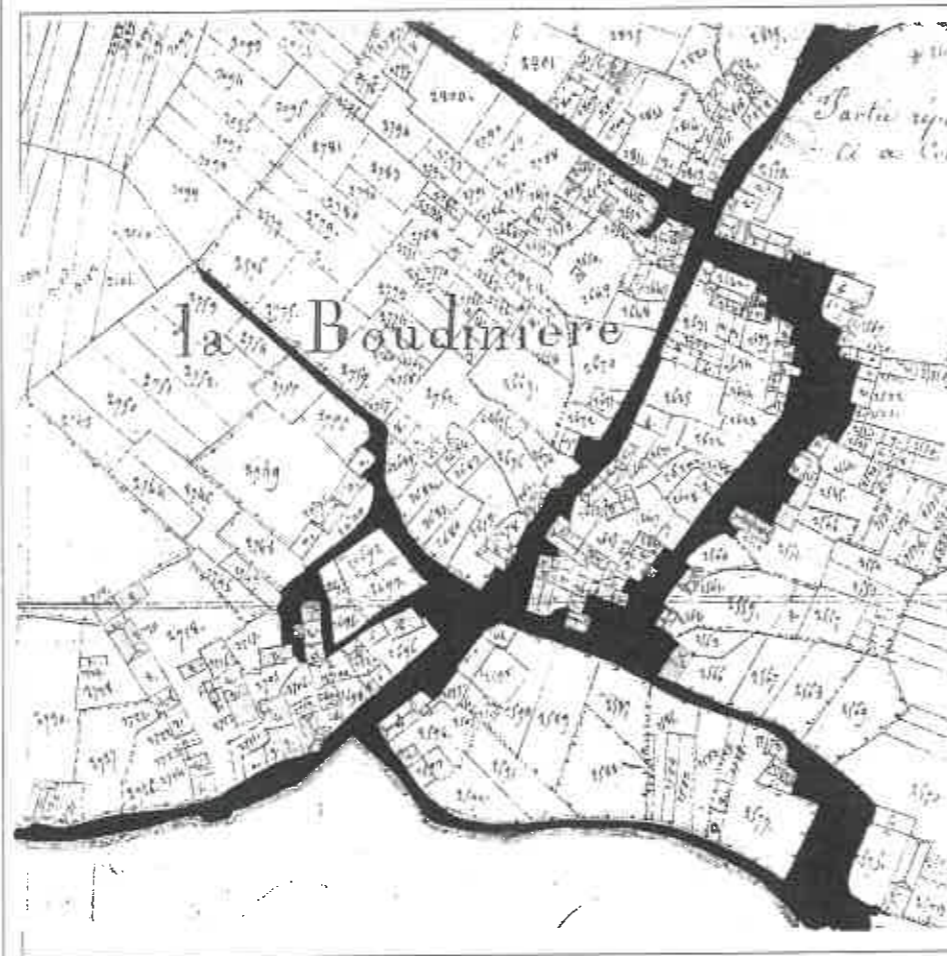
La Boudinière

l'espace public

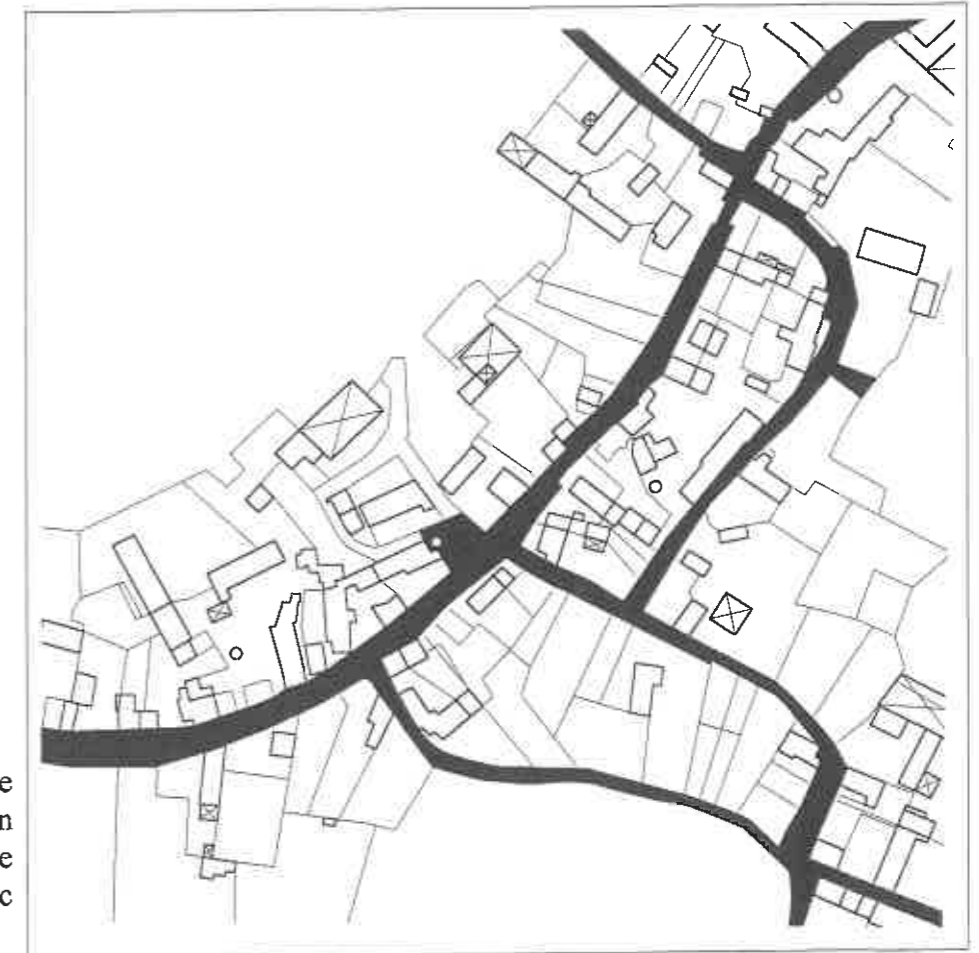
L'échelle de ce village est différente des autres et s'apparente plus à celle d'un bourg. La comparaison avec Pouligny St Pierre s'avère intéressante.

La structure urbaine dérive directement de la voirie et aucune place fédératrice d'espace public n'est visible. Un rythme linéaire domine. Au centre du hameau, la voie principale se dédouble, offrant une profondeur différente. La consultation du registre des surfaces bâties, nous indique la présence d'au moins quatre fournils.

L'organisation de la voirie était déjà définie au début du XIX^e siècle et les voies de ce hameau semblent répondre à une organisation hiérarchique reflétant les usages. Alors qu'aujourd'hui la D60 domine en raison de la circulation automobile, le cadastre ancien montre au contraire une dilatation de la voie parallèle. Peu ordonné et délimité par le bâti, cet espace devait être le théâtre d'une activité intense autrefois, en peut l'imaginer comme étant le prolongement extérieur du bâtiment. Aujourd'hui, sous des influences normatives et universelles, le dessin de la voirie et de l'espace public est devenu plus rigoureux, indépendant du bâti, il s'est banalisé et différents éléments appartenant au vocabulaire urbain sont apparus : lampadaires, bordures de trottoir en béton, transformateur EDF et container à ordures. Leur importance croît au

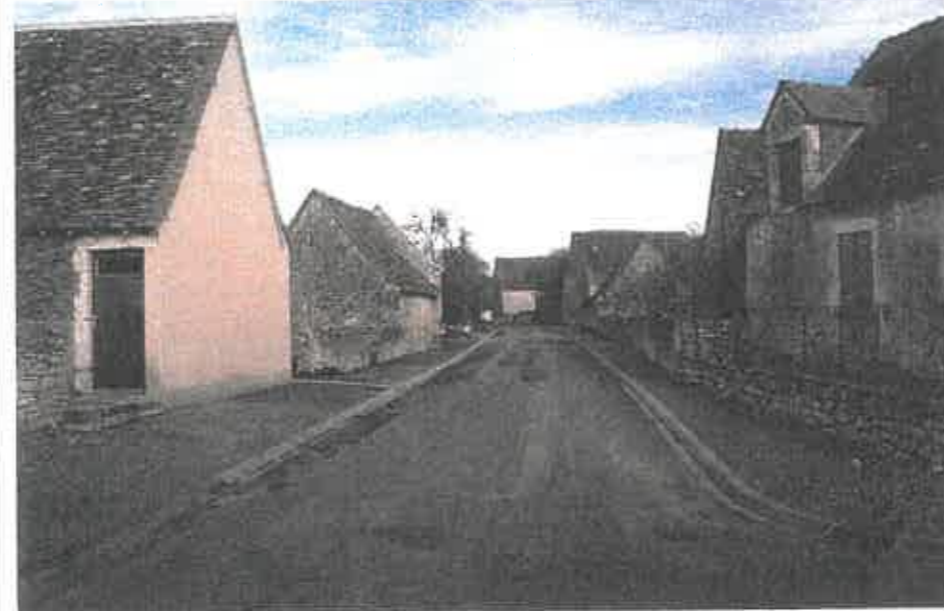


cadastre ancien, mise en évidence de l'espace public



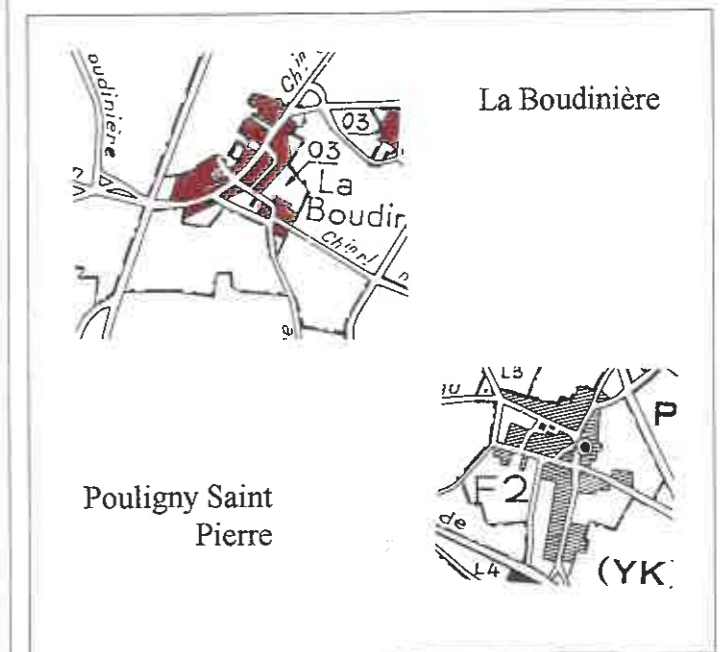
cadastre actuel, mise en évidence de l'espace public

dépend d'éléments plus intéressants et sans doute plus représentatifs de l'histoire locale



comme les puits, les murets ou les petits bâtiments qui ont aujourd'hui perdu leur usage agricole.

Le dessin général des parcelles s'est maintenu dans son ensemble, même s'il s'est simplifié. Des espaces autrefois publics, comme le chemin au centre du village sont devenus privés.



La Bergelière

l'espace public

Le cadastre ancien fait apparaître un axe nord-sud très prononcé. Une dilatation cependant visible au milieu du hameau, semble définir deux autres lieux distincts et à l'abri. L'un d'eux se développe autour d'un puits. Cette organisation de l'espace fut modifiée par la construction de la route départementale 60, reliant désormais la Boudinière à Douadic. La Bergelière n'est plus traversée et des chemins secondaires disparaissent. Une nouvelle hiérarchie se met en place.

Dès lors, l'espace public de la voirie secondaire est perçu comme semi privé, véritable prolongement extérieur du bâti. Cet effet est accentué aujourd'hui par la faible occupation du village. Une seule famille occupe presque tout l'espace bâti.

le bâti

Une partie du bâti a profondément été modifié au XX^e siècle. Alors qu'un ensemble construit, continu, se développait parallèlement (sauf un, perpendiculaire) à la voie, à l'est, et selon un axe nord-sud jusqu'au début de notre siècle, aujourd'hui, il n'en reste que quelques fragments. En retrait de quelques mètres par rapport à la route, ces bâtiments présentaient un alignement rigoureux. Ils s'opposaient à l'implantation plutôt irrégulière des constructions édifiées à l'ouest.

En dépit des destructions massives, ce ha-

meau renferme différents éléments appartenant au patrimoine rural (ils seront étudiés plus en détail dans un autre chapitre).

Une charpente, pouvant dater du 15^e siècle est visible dans la première grange située en bordure de la D60.

Un autre bâtiment de ferme (étude 7), possède un mur entièrement réalisé en pierre de taille et a gardé un intérieur caractéristique : dalles en pierre, poteaux de structure, poutres de section importante, cheminée.

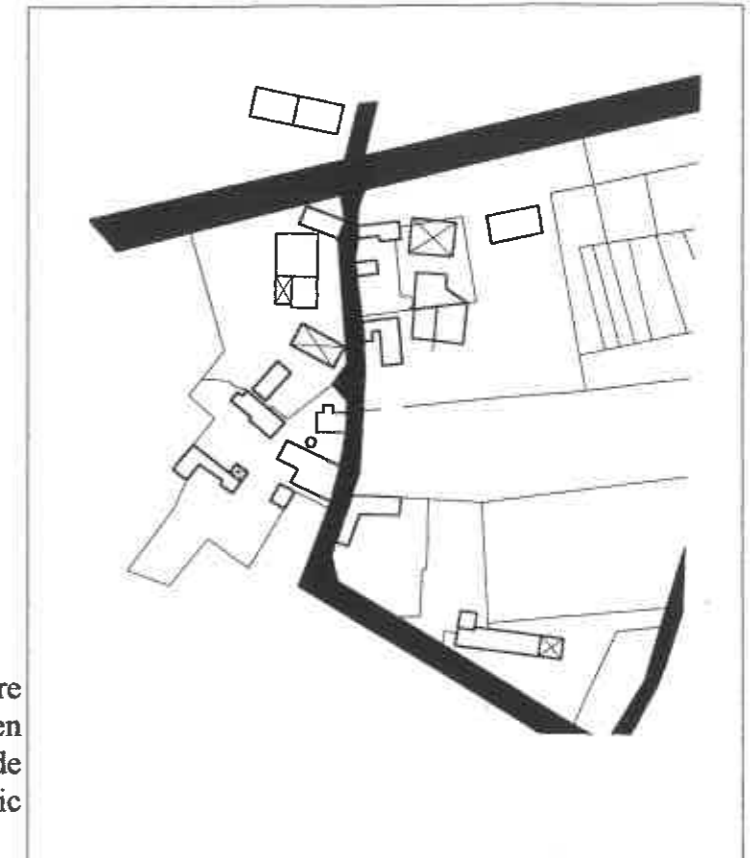
Outre un magnifique habitat rural encore dans en état (étude 3), ce hameau accueille une grange flanquée d'une bergerie contre le mur gouttereau sud (étude 8) où le système constructif associe la pierre et le bois.



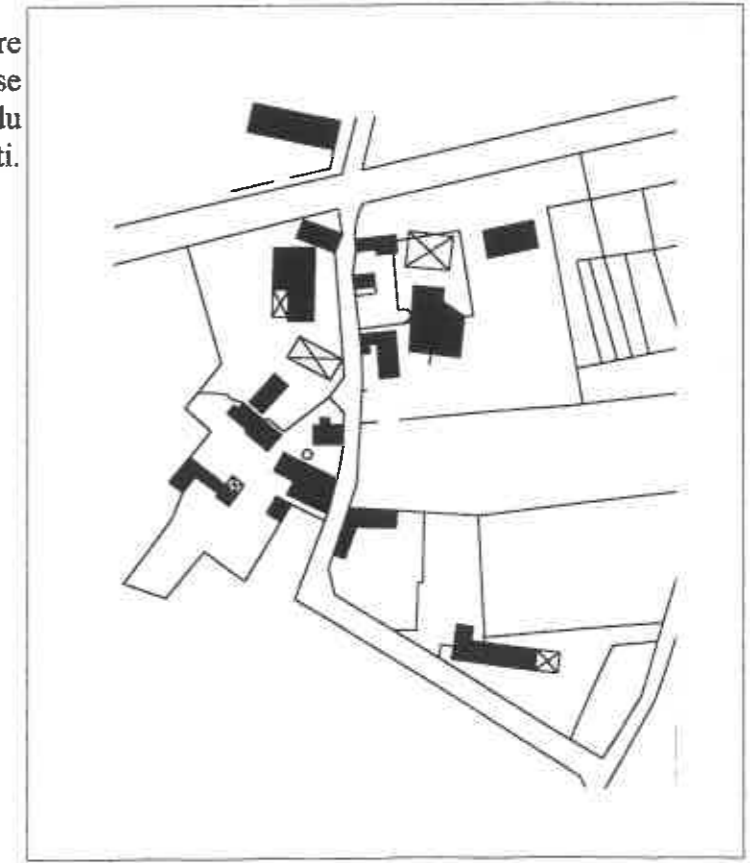
cadastre ancien, mise en évidence de l'espace public



cadastre actuel, mise en évidence du bâti.



cadastre actuel, mise en évidence de l'espace public



cadastre ancien, mise en évidence du bâti.

Launeau

l'espace public

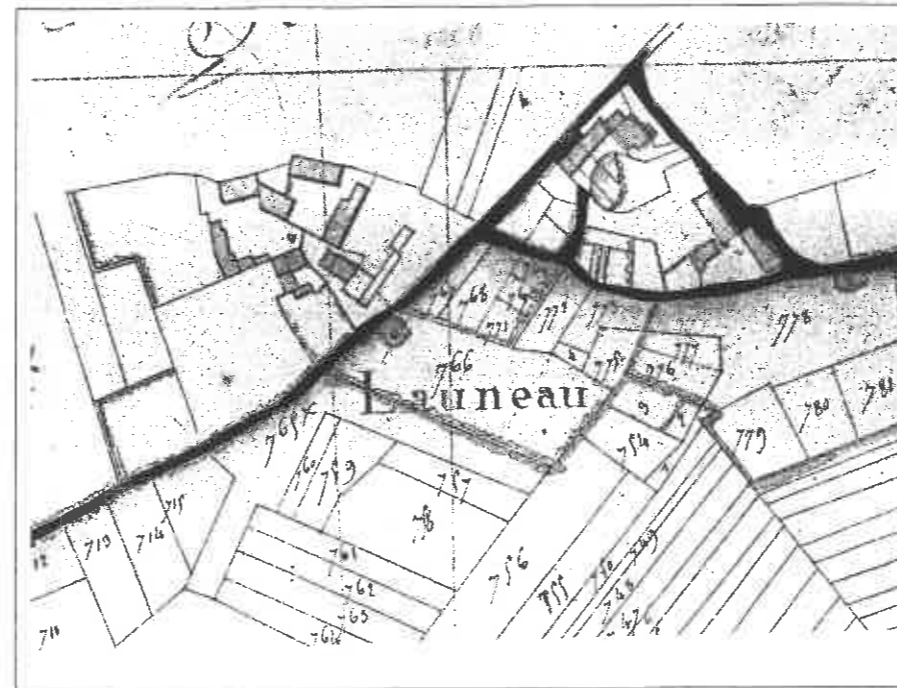
Situé en retrait de la route principale, le hameau de Launeau ne semblait pas posséder une voirie clairement définie au début du siècle dernier. Par ailleurs, il était divisé en trois entités distinctes. Les bâtiments s'organisaient en étoile autour d'un puits commun. Aujourd'hui, seule une partie du hameau principal est encore visible.

La route départementale fut là encore complètement surimposée dans le découpage parcellaire.

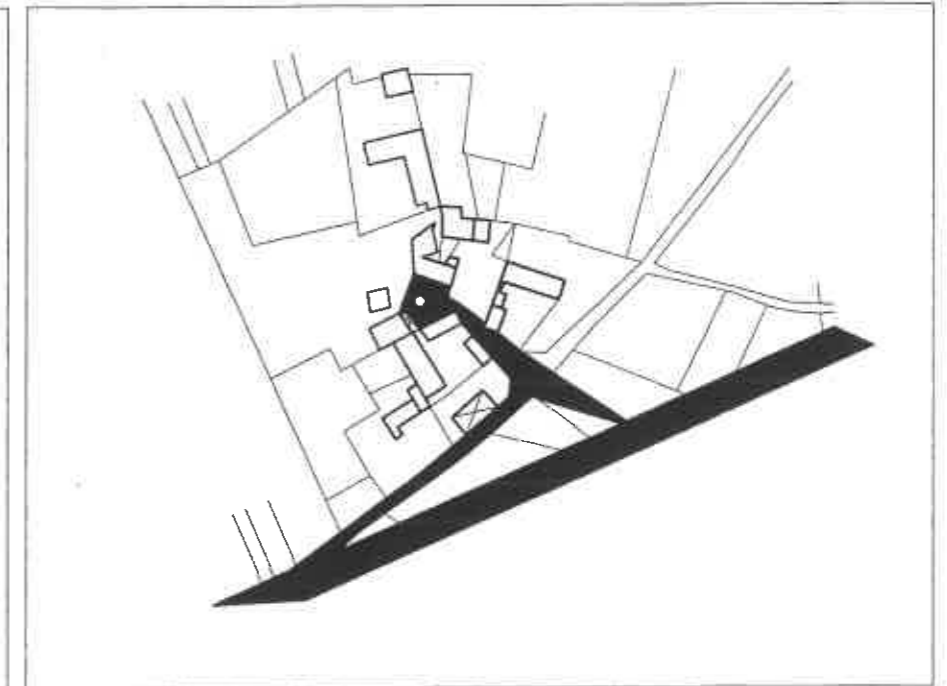
le bâti

Le bâti est aujourd'hui encore très regroupé, seules les constructions datant de la fin du siècle dernier s'ouvrent sur le paysage.

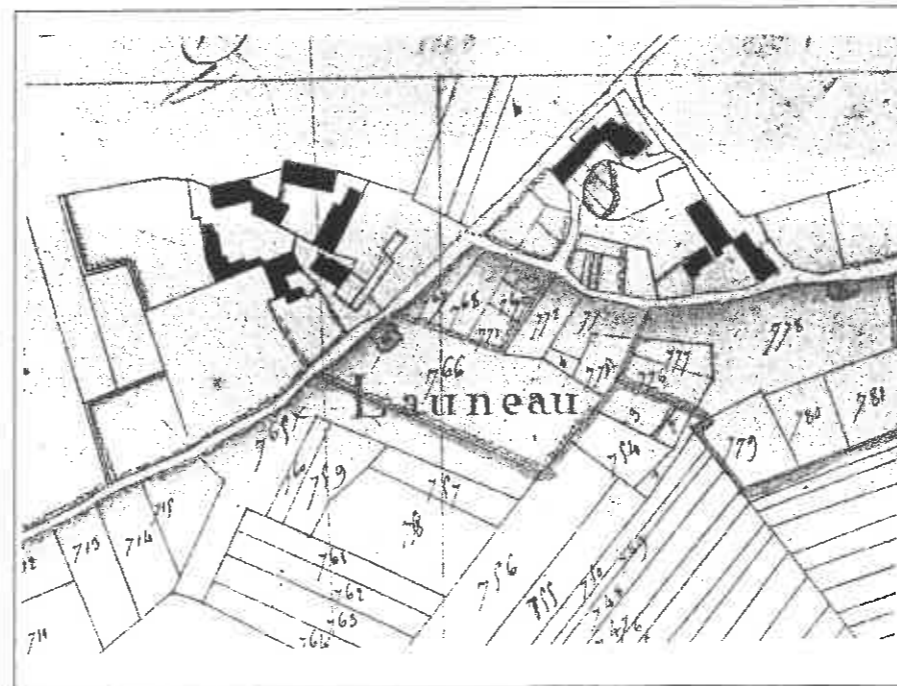
Aujourd'hui exclusivement dédié à l'habitat, le bâti est en bon état et les logements vacants sont peu nombreux.



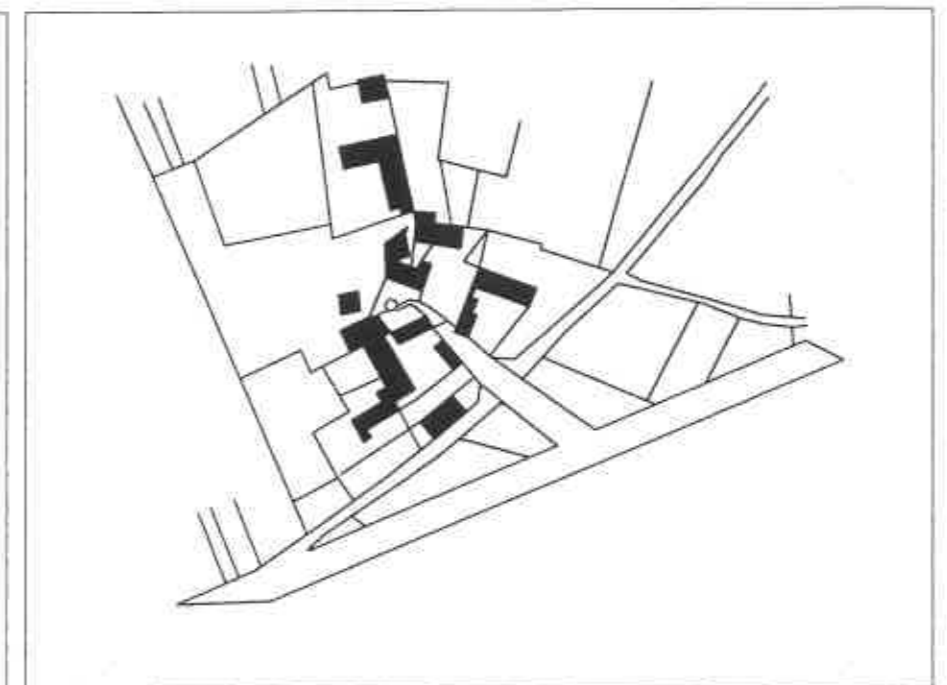
cadastre ancien,
mise en évidence de l'espace public



cadastre actuel,
mise en évidence de l'espace public



cadastre ancien,
mise en évidence du bâti



cadastre actuel,
mise en évidence du bâti

La Billarderie

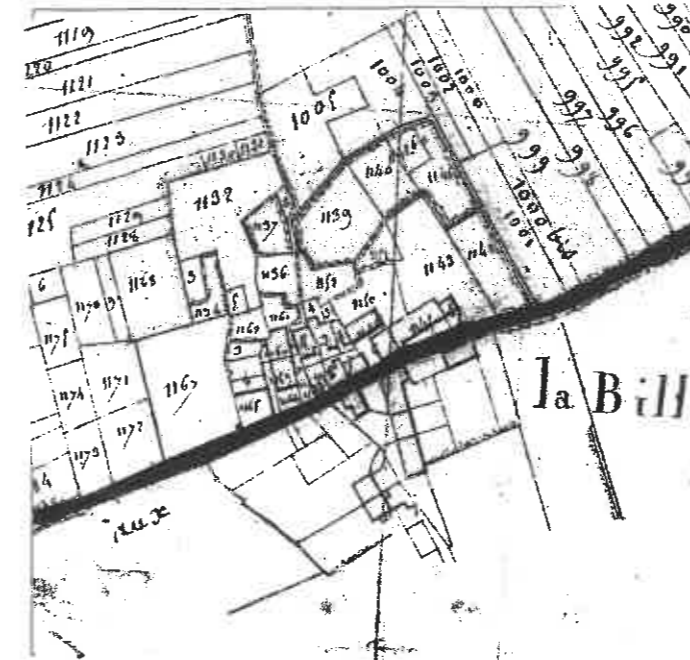
l'espace public

Outre la D60 implantée sur l'ancien chemin, le hameau dispose aujourd'hui d'une voirie secondaire qui s'est développée perpendiculairement. Le nombre limité de propriétaires (deux) modifie comme à la Bergelière la vision juste de l'espace public.

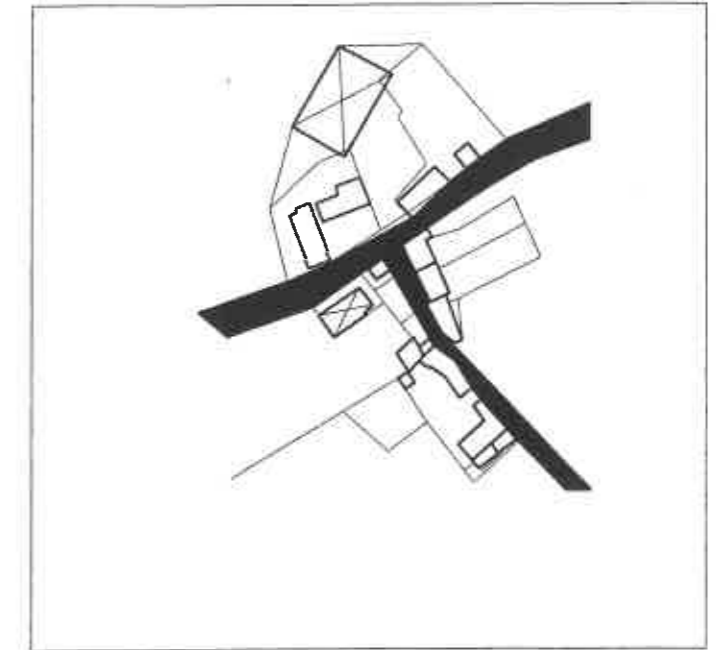
Il y a quelques mois, la position du bâti, en bordure de la route, offrait un cadrage de l'espace intéressant. De plus il permettait aux voitures de réduire leur vitesse.

le bâti

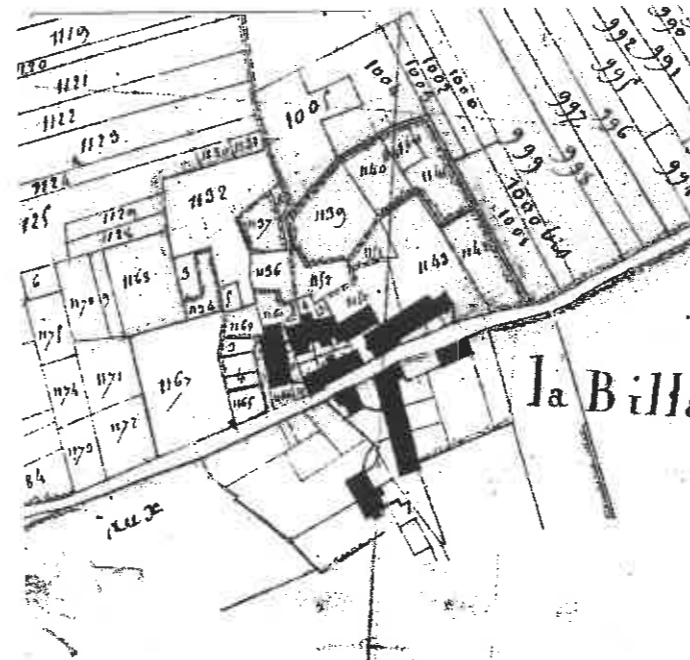
Le bâti se répartit de part et d'autre de la route. Frappées d'alignement, les constructions en bordure de voie furent démolies et de nouveaux bâtiments virent le jour en retrait de la voie et le long du chemin secondaire. A proximité du bâti traditionnel de qualité et offrant un intérêt patrimonial, se développe un bâti agricole, d'échelle et de matériaux décalés.



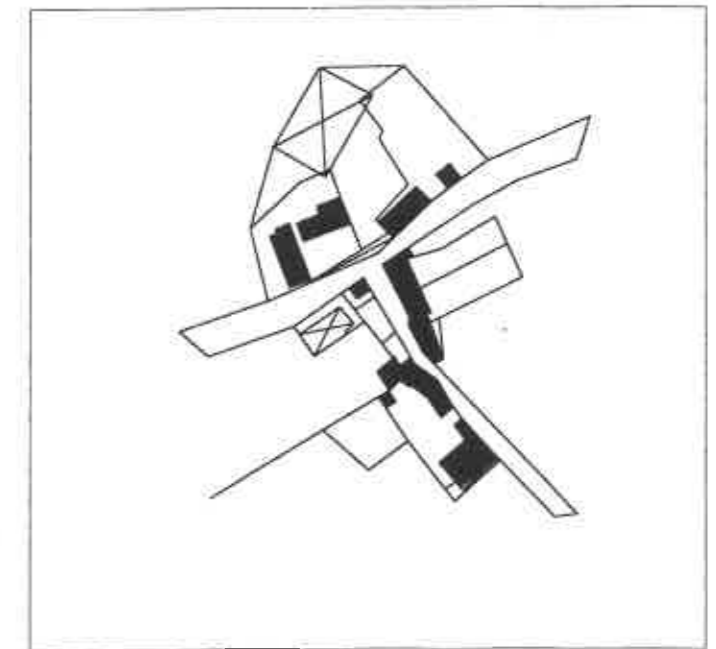
cadastre ancien,
mise en évidence de l'espace public



cadastre actuel,
mise en évidence de l'espace public



cadastre ancien,
mise en évidence du bâti



cadastre actuel,
mise en évidence du bâti

Les transitions se situent à la limite entre l'espace public et l'espace privé. Elles sont initiées par le traitement des abords des propriétés. Différentes typologies sont présentes dans les villages de la D60. Elles se distinguent non seulement par les matériaux qui les constituent mais aussi par la nature des espaces délimités.

A La Boudinière la majorité des espaces



la boudinière

cloturés le sont par l'intermédiaire de murets en pierre. Ces murets directement issus de l'histoire locale, s'intègrent parfaitement dans le paysage. Même si les murets à chaperons arrondis dominent, quelques murets à chaperons droits existent. Très présents à La Boudinière, les murets sont presque inexistant à La Billarderie

De manière générale, la complexité de la clôture évolue avec la notion de recul, de détachement, et même de négation de l'espace public.

La nature des matériaux mais aussi leur mise en œuvre permet de dater ces limites. En effet, les vocabulaires employés sont différents. Alors que les murets en pierres ramassées sur place dessinaient le paysage du XVIII^e et XIX^e siècle, aujourd'hui, on assiste à une **non-localisation des clôtures**. En effet, les ensembles manufacturés sont mis en œuvre aussi bien dans ces villages qu'en banlieue parisienne ou en Bretagne. Outre une très forte **banalisation du paysage**, ces éléments ne prennent pas en compte l'esprit du lieu.



les murets

la Boudinière



n°	type	état	commentaires
1	soutènement	très moyen	
2	clôture	bon	chaperon arrondi
3	clôture	bon	
4	clôture	bon	haut, pierres neuves
5	clôture	bon	ancien mur de bâtiment
6	clôture	ruine	
7	clôture	bon	chaperon arrondi
8	clôture	moyen	chaperon arrondi
9	clôture	bon	"moderne"
10	clôture	bon	chaperon arrondi
11	clôture	bon/ruine	chaperon arrondi
12	clôture		
13	clôture	bon	chaperon droit
14	soutènement	très moyen	
15	c/s	très moyen	
16	clôture	bon	chaperon arrondi
17	clôture	moyen/ruine	chaperon droit
18	clôture	en chantier	
19	clôture	moyen	pierres sèches
20	clôture	bon	ancien mur de bâtiment
21	clôture	bon	
22	clôture		
23	clôture		
24	clôture	bon	chaperon arrondi
25	clôture	bon	enduit
26	clôture	bon	chaperon arrondi
27	clôture	très moyen	chaperon arrondi
28	clôture		



la Boudinière



la Boudinière

la Boudinière, état des murets

n°	type	état	commentaires
1	clôture	bon	
2	clôture	moyen	chaperon arrondi
3	clôture	bon	enduit

la Bergelière, état des murets

n°	type	état	commentaires
1	clôture	bon	enduit
2	clôture	ruine	
3	clôture	ruine	
4	clôture	bon	chaperon arrondi
5	clôture	bon	chaperon droit
6	clôture	bon	chaperon arrondi

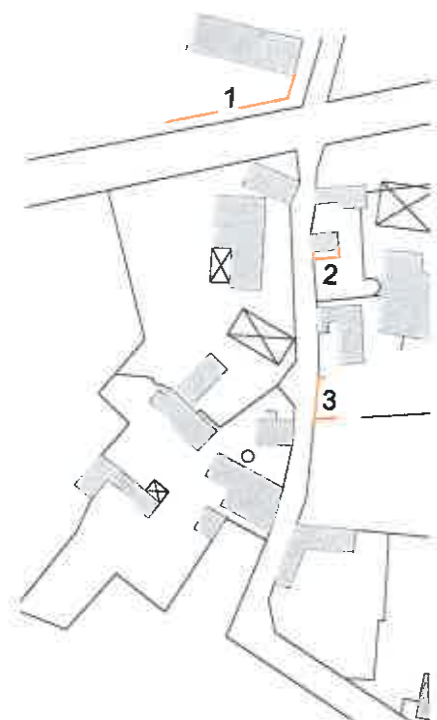
Launeau, état des murets



la Boudinière

La Bergelière

Launeau



Traditionnellement, les matériaux employés provenaient directement du lieu de la construction.



La Boudinière
fenêtre, linteau en accolade

Les matériaux étrangers étaient peu répandus. Il en résulte un dessin du paysage, des couleurs et des textures communes aux bâtiments d'une même région. Outre le bois et la terre cuite, la pierre est la plus représentative de cette image. A chaque matériau correspond une technique de mise en œuvre, le plus souvent datée. Ainsi les charpentes du XV^e siècle sont différentes des charpentes à entrants retroussés. Les évolutions technologiques ne sont pas uniquement liées aux matériaux, elles dépendent également d'une mutation des modes de vie et d'organisation du travail.

la pierre

La pierre se retrouve sous différents aspects et multiples usages dans les villages de la D60. Parfois issus de l'épierrage des champs ou de la carrière de Dessenée, les moellons calcaires aux volumes grossiers côtoient les

mêmes aux faces beaucoup plus planes. Fréquemment employés pour les pignons, ces moellons taillés soulignent horizontalement ces ouvrages. Même si leur mise en œuvre s'accompagne d'un liant, leur image renvoie plutôt aux appareillages de murs à pierres crues. Cet agencement s'avère être une particularité locale que l'on retrouve dans quelques villages des communes voisines.

Les chaînages et les encadrements de baies utilisent des pierres plus imposantes et taillées selon des dimensions plus rigoureuses. La taille de la pierre s'est développée au cours des différents siècles et les motifs, les



La Bergelière, pierres équarries



La Bergelière, appareillage de pierres

traitements ou les dimensions ont évolué. Ces différents signes sont autant de témoins qui permettent de dater le bâti. Outre le rôle statique évident des chaînages et autres jambages, ces éléments animent la façade et rendent lisible le volume et la structure du bâti. La hauteur des pierres d'angle diminue au cours des siècles pour se stabiliser aux alentours de 33 cm. L'angle net apparaît au XIX^e siècle et les limites avec l'enduit sont franches. Dans certains cas, leur utilisation se rationalise puisque les pierres utilisées pour les tableaux des fenêtres et des portes sont communes.

La Bergelière se distingue par l'utilisation de pierres de taille parfaitement équarries et de taille imposante. D'un agencement semblable à celui du Tuffeau de la Touraine voisine, un bâtiment possède une façade utilisant entièrement cette technique. Répertoire dans l'inventaire effectué par la D.R.A.C. cet édifice renferme également une structure bois avec des poutres maîtresses en chêne de section très importantes. Cette construction est d'autant plus surprenante qu'il n'est pas fait mention de ce village dans les textes relatant l'histoire de Pouligny Saint Pierre.

Mais l'emploi de la pierre n'est pas limité aux murs et autres murets, elle est également utilisée sur le sol. Avant l'emploi des carreaux de terre cuite, les sols étaient le plus souvent en terre battue ou recouverts de grandes pierres plates de formes irrégulières.



La Bergelière, dalles au sol

la terre

Matériau naturel disponible sur place, la terre, plus ou moins argileuse servait de liant dans la construction traditionnelle. En dehors des murs, les planchers l'utilisent également. Mélangée à de la paille elle forme un boudin de torchis qui entoure des lattes de bois nommées fusées posées entre les solives.

la terre battue

La terre battue, fut souvent utilisée directement comme sol dans le bâti ancien. Sèche, elle devient très dure et offre une assise suffisante

la terre cuite

La modification des modes de travail, directement issue du progrès des techniques, accompagnée d'une rationalisation des modes constructifs a favorisé le développement d'éléments préfabriqués. L'usage de la terre cuite s'est alors inscrit dans cette dynami-

que. Les tuileries se multiplient. L'emploi au sol (carreaux), dans les encadrements de baies (briques) et sur les toits (tuiles) se généralise dès la fin du XVIII^e siècle. Son utilisation s'accroît au XIX^e siècle. Leur géométrie et leurs dimensions varient.

Les toits étaient traditionnellement couverts en matériaux d'origine végétale. La tuile les a progressivement supplantés. Au changement de matériau s'en est suivi un changement de la pente des toits avec un abaissement du faîtage. La tuile plate est majoritairement utilisée dans les villages.

De taille régulière, la brique devient dès le XIX^e siècle le complément presque systématique de la pierre dans les constructions. Peu répandue dans les encadrements de baie, la brique est surtout utilisée dans les fours à pain qui se développent au XIX^e siècle et dans les souches de cheminées.

l'ardoise

En complément de la tuile, l'ardoise est utilisée sur quelques toits des villages. On en dénombre six à La Boudinière et un à La Bergelière. Peu répandu ce matériau de couverture est indifféremment utilisé dans les habitations et dans les granges.

La tôle ondulée et le bac acier sont employés dans les stabulations.



La Bergelière, structure bois



Launeau, « rayures » dans l'enduit

le bois

L'utilisation du bois dans la construction est très ancienne. Matière première disponible rapidement sans transformation, son emploi s'est modifié au cours des âges. Outre la charpente, des poteaux en bois se retrouvent comme éléments de structure dans certaines maisons, particulièrement anciennes des villages. Des granges à charpentes sur poteaux sont visibles à La Boudinière et à La Bergelière. Le chêne est l'essence la plus répan-

études

repérage

l'évolution urbaine

La Boudinière

étude 1, espace commun

étude 2, espace public

La Bergelière

étude 3, parcelle 2148

Launeau

étude 4, parcelle 1022

La Billarderie

étude 5, parcelle 61

Les Vaux

étude 6, parcelle 34

le patrimoine

La Bergelière

étude 7, parcelle 2145

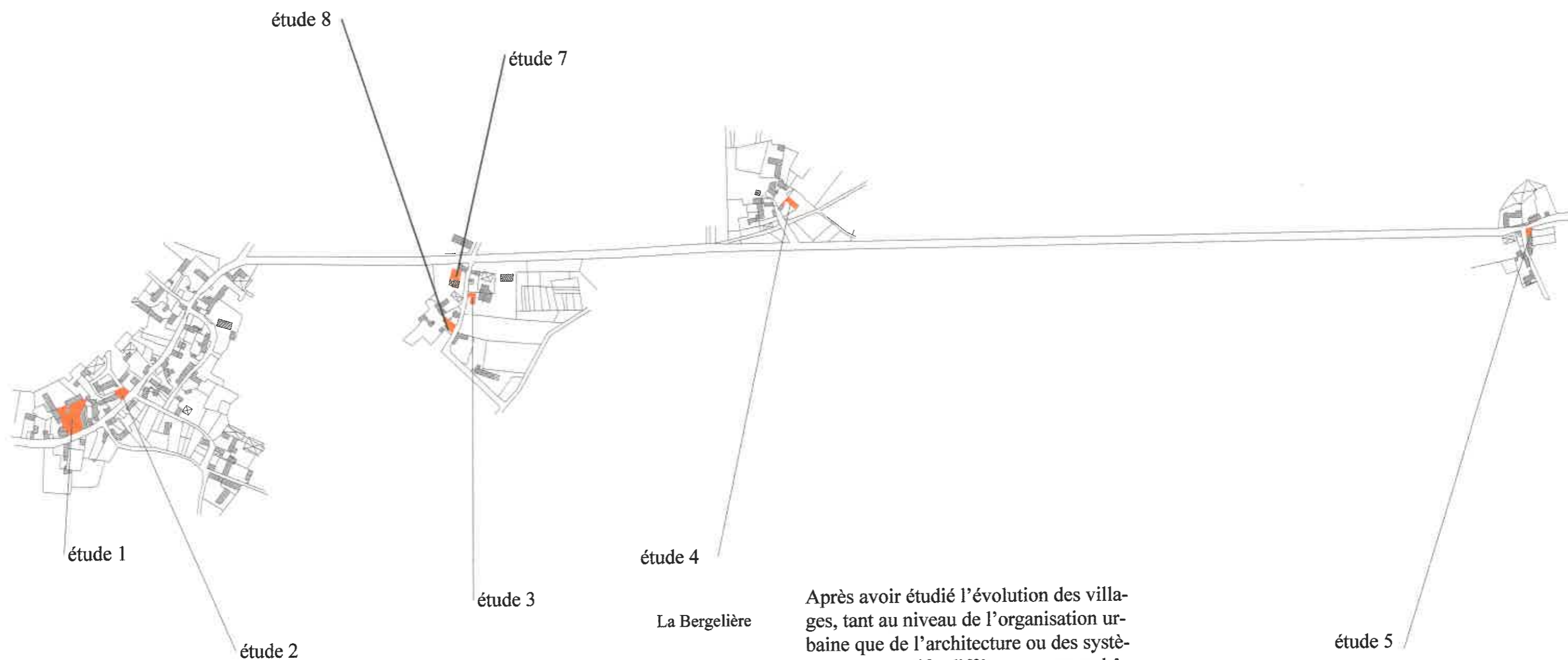
étude 8, parcelle 2144

La Boudinière

La Bergelière

Launeau

La Billarderie



étude 4

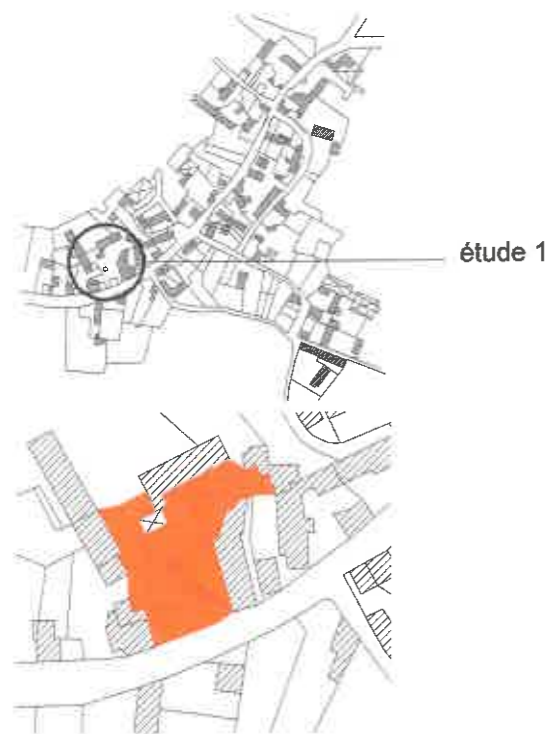
La Bergelière

Après avoir étudié l'évolution des villages, tant au niveau de l'organisation urbaine que de l'architecture ou des systèmes constructifs, différents espaces, bâtis ou non, sont pris en compte séparément et finement étudiés.
Il s'agit d'un choix non exhaustif reposant sur des critères urbains ou patrimoniaux.

étude 5

Annexe : étude 6, Les Vaux

La Boudinière espace commun



repérage

A l'entrée de la Boudinière, à l'ouest du hameau, le site de cette étude est le vide induit par différents bâtiments périphériques.

description

Lieu visuellement ouvert, cet endroit est perçu comme une dilatation de l'espace public. Organisés autour d'un puits, les bâtiments disposés, selon une trame orthogonale se font face. L'implantation par rapport à la voie semble dominer toute orientation cardinale. Le terrain en pente douce jusqu'à la route est entièrement recouvert d'herbe et seul la trace d'un cheminement se dessine. Une telle image rend difficile la distinction

entre l'espace public et l'espace privé. De même, les limites parcelaires disparaissent au profit d'une unité.

Les bâtiments périphériques renvoient à des registres typologiques différents : granges, hangar, habitat.

Granges

On peut distinguer deux types de granges, d'échelles différentes. Alors que celle située à l'ouest est compacte (ancienne grange construction en poteaux bois avec ouverture en pignon), celle bâtie à l'est est allongée et présente un étage sur une partie de son volume, ce dernier étant accessible par une ouverture en façade. Construits perpendiculairement à la voie, ces bâtiments, à vocation de stockage agricole ne possèdent des ouvertures que sur les murs gouttereaux. Couverts en petites tuiles plates, l'ensemble du bâti possède une maçonnerie en moellons, enduits pour l'un.

Hangar

Un hangar en structure légère en bois et couvert de tôles ondulées particulièrement oxydées, fait face au puits et à la voie.

Habitat

L'habitat est également représenté sur le site. Outre la maison datant de la fin du XIX^e siècle,



Un bâti plus ancien est visible et renvoie à des organisations spatiales différentes. L'une, longitudinale, formée par une juxtaposition (successive dans le temps ?) de plusieurs bâtiments de hauteurs diverses. L'autre, articulée autour d'un plan orthogonal, présente un enchevêtrement de toits et des murs gouttereaux très bas. Couverts de petites tuiles plates, ces bâtiments possèdent une maçonnerie en moellons.

usage antérieur

espace commun (?)

usage actuel

espace commun

état sanitaire

sans objet

construction

sans objet

problématique

Le vide, extrêmement intéressant doit être maintenu, la profondeur de champ et la diversité du bâti sont directement perceptibles. Bien qu'appartenant à des propriétaires différents, aucune délimitation physique ni visuelle de l'espace ne doit être effectuée. Le puits doit être mis en valeur.

La Boudinière espace public



repérage

L'objet de cette étude est situé au centre du village, au croisement de 2 voies, l'une étant la route départementale 60.

description

Profitant d'un retrait du bâti, la route se dilate et l'emprise de l'espace public augmente au dépens de l'espace privé. Le revêtement du sol, en enrobé, est identique à celui de la voie et nuit à la lisibilité du lieu. La forme trapézoïdale découle des limites périphériques définies par :

- un mur de clôture en béton,
- un muret en pierres
- le bâti
- et ... un puits.

Entièrement recouvert de végétation, le puits est aujourd'hui invisible. La lecture de cet espace est interrompue par différents éléments perturbateurs posés et non intégrés au paysage :

- le transformateur EDF
- les coffrets EDF
- le container poubelle
- le panneau d'affichage municipal.

usage antérieur

espace public

usage actuel

espace public

construction

sans objet

état sanitaire

sans objet

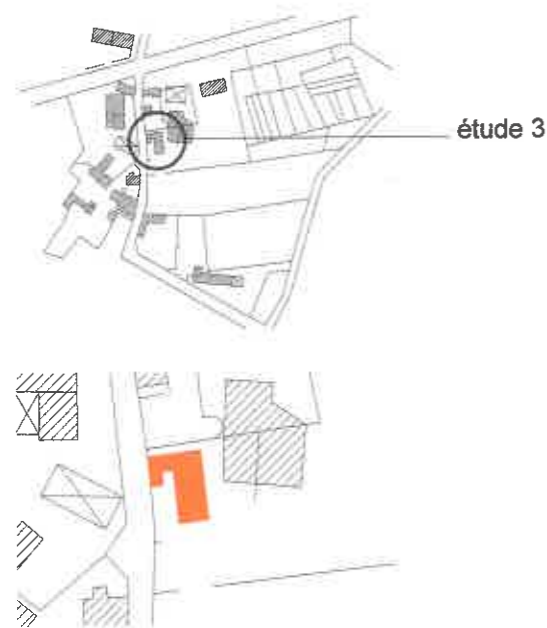


problématique

Cet espace public est stratégiquement placé dans le village. Une certaine cohérence, en accord avec le patrimoine bâti environnant, doit émerger pour transformer cet espace en place. Une mise en valeur du puits, symbole de l'eau, et des modes de vie du passé s'impose.

Une dissimulation ou une meilleure intégration des objets(EDF, poubelles) doit être étudiée.

La Bergelière parcelle 2148, M Ledoux



repérage

Situé en retrait de la D 60, sur une voie perpendiculaire, ce bâtiment d'habitation, datant vraisemblablement du XVIII^e siècle, est construit parallèlement à celle-ci. Le bâtiment est orienté à l'ouest.

description

Le bâtiment principal, édifié sur une base rectangulaire, est prolongé au nord par un bâtiment secondaire construit orthogonalement. Autrefois d'usage mixte, cette maison a conservé de nombreux éléments du vocabulaire architectural traditionnel : linteau voussé débillardé, proportion des percements, bassie. Ce bâtiment est le seul vestige d'un front bâti presque continu de 90 m de long.

Le dessin de la façade laisse suggérer une organisation en double travée.

usage antérieur

habitat dépendance

usage actuel

vide (?) rangement (?)

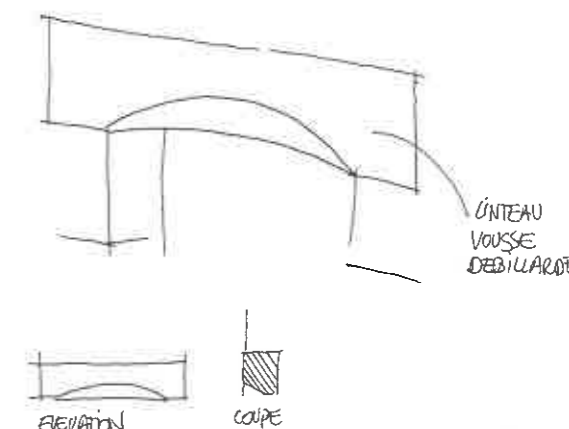
état sanitaire

moyen



construction

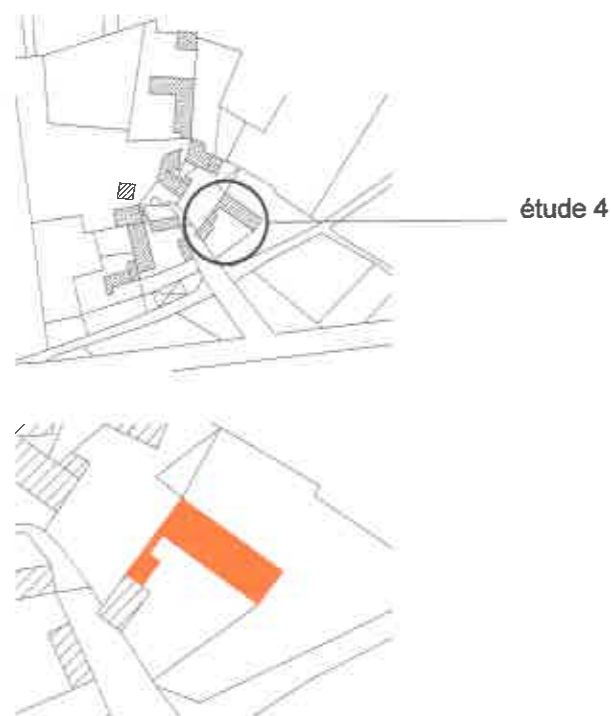
murs : moellons enduits à la chaux
 couverture : toit à deux pentes (45°) avec noue à la jonction des 2 bâtiments couvert en petites tuiles plates et tôle ondulée, présence de coyaux
 ouvertures : portes : jambage pierre et linteau pierre voussé, porte pleine linteau bois et porte vitrée
 fenêtres : encadrement pierre et linteau débillardé, volets bois
 sol :
 détails : bassie



problématique

Privé et peu utilisé ce bâtiment représentatif de l'architecture rurale pourrait faire l'objet d'une opération locative privée. Son volume et son état permettent de l'envisager sereinement. En revanche, sa proximité avec l'exploitation agricole pourrait être un handicap à la location.

Launeau parcelle 1022, Mme Paris



repérage

Au nord de la départementale 60, en retrait par rapport au chemin qui dessert le hameau, le bâti s'inscrit dans l'image compacte du village. Sa façade est au premier plan du groupe.
Son orientation est sud-ouest.

description

Il s'agit d'un bâtiment longiligne, bâti sur une base rectangulaire. Des constructions annexes, appartenant à un autre propriétaire, délimitent le terrain dans sa partie nord. L'espace extérieur de la maison, est légèrement ouvert sur le paysage. Dans le prolongement du bâti renfermant l'habitat, une grange sans porte ponctue la composition de la façade, très simple, composée d'une double travée.

Datant vraisemblablement du XIX^e siècle, ce bâtiment, parfaitement visible de la route, offre un repère. Le bâti est clairement orienté et l'opposition entre la façade principale et la façade arrière est forte.

usage antérieur

habitat + dépendance

usage actuel

bâtiments vides et fermés

état sanitaire

Correct



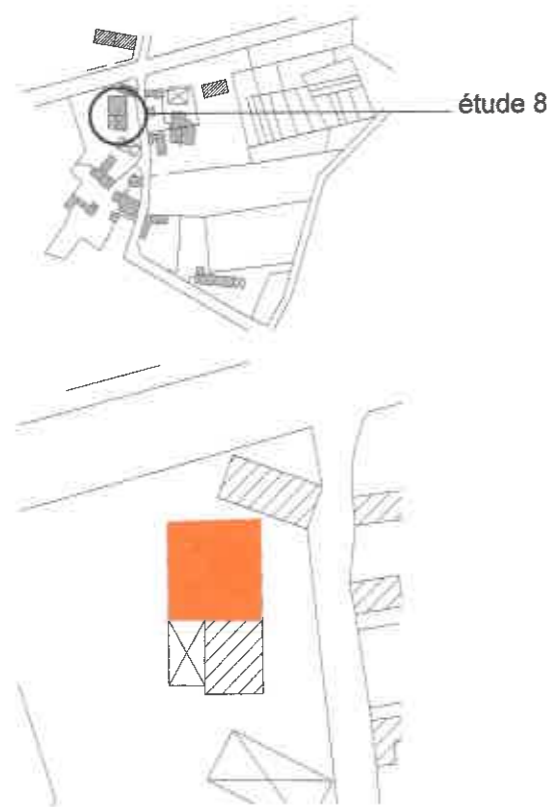
problématique

Ce bâtiment doit garder sa vocation d'habitat et une opération locative privée peut être envisagée dans la mesure où le bâti semble en bon état. Quoi qu'il en soit, toute intervention devra se faire en respectant la volumétrie clairement lisible du bâti.

construction

murs : moellons enduits à la chaux
 couverture : toit à deux pentes (45°) couvert de petites tuiles plates, présence de coyaux
 ouvertures : portes et fenêtres : jambage commun fenêtre/porte dans la partie de droite
 linteaux et jambages en pierre
 lucarnes : deux lucarnes en pierre dont une fermée
 sol :
 détails : sans objet

La Bergelière parcelle 2145, Mme Ledoux



repérage

Au sud de la départementale 60, le bâtiment étudié est en retrait par rapport à l'ancien chemin principal du hameau. Son orientation est est/ouest.

description

Il s'agit d'un bâtiment unique dans le site et dans les villages voisins. L'échantillonnage et la qualité des matériaux sont exceptionnels. La façade principale est en effet réalisée en blocs de pierres parfaitement équarris. Une structure bois vient doubler les éléments de maçonnerie. La cheminée de taille

imposante prend appui contre le pignon et possède un linteau et une hotte en pierre. Le pignon présente quant à lui un appareillage de pierre avec des lits parfaitement horizontaux.

La couverture actuelle a profondément bouleversé la perception que nous avons du bâti, en revanche elle l'a bien conservé. Les modifications ont été liées à l'évolution du machinisme agricole dans les années 50.

A coté de la masses des éléments composant le bâti, de fins dessins soulignent la sous face du plancher.

Ce bâtiment aurait pu dépendre de la seigneurie de Dasdé (Douadic)

usage antérieur
habitat + dépendance

usage actuel
stockage

état sanitaire
correct

construction
murs : pierre taillée, moellons non enduits, parpaings

couverture : toit à deux pentes couvert en tôles

ouverture : porte : encadrement en pierre de taille

sol : dallage pierre

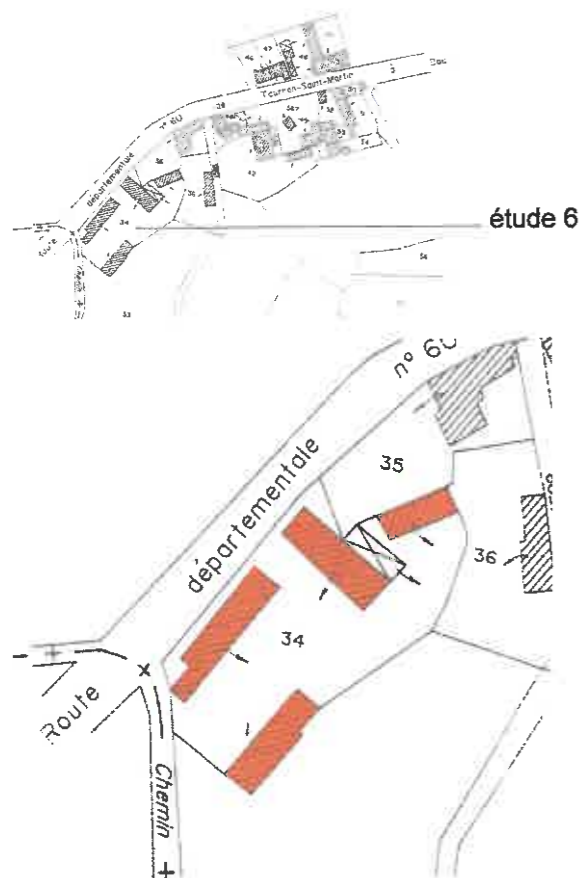
détails : appareillage, structure bois, bassie, cheminée, dessin du



plafond
problématique
Exceptionnel dans sa qualité et dans sa spécificité, ce bâtiment doit faire l'objet d'un maximum d'attention en ce qui concerne son

maintien. Son usage actuel lui a permis de conserver une partie de son aspect d'origine. Une étude très poussée de sa construction et de son histoire permettrait peut être de comprendre les raisons de cette double structure

Les Vaux Parcelle 34 Mme Jambier



repérage

Au sud de la départementale 60, dans le village des Vaux, un ensemble de bâtiments se regroupe autour d'une cour dominée par un marronnier séculaire. Le pignon d'un bâtiment et le mur goutte-reau d'un autre sont implantés en bordure de la voie

description

Il s'agit d'un ensemble de trois bâtiments (plus un) qui définissent l'espace rectangulaire de la cour. D'époques différentes, le plus ancien aurait pu être construit au XV^e siècle si le linteau en accolade est d'origine. Ce bâtiment possède un four à pain construit dans un appentis flanqué contre le pignon. Les autres bâtiments sont plus récents et furent vraisemblablement édifiés au XIX^e siècle. Chaque bâtiment possède un habitat et une grange (ou hangar)

usage antérieur

habitat + dépendance

usage actuel

bâtiments vides et fermés

état sanitaire

moyen

construction

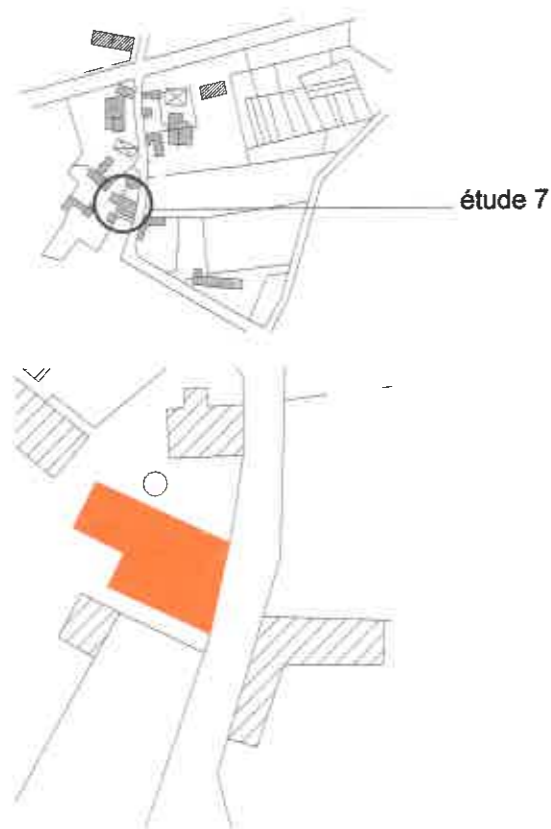
murs : moellons enduits à la chaux
 couverture : toit à deux pentes (45°) couvert de petites tuiles plates, présence de coyaux, de tuiles mécaniques ou d'ardoises
 toit à quatre pentes couvert de petites tuiles plates, présence de coyaux
 ouvertures : portes et fenêtres : encadrement en pierre, jambages liés dans les constructions
 XIX^e siècle, linteaux bois dans les granges
 trois lucarnes à jambage en pierre
 sol : terre battue, carreaux
 détails : four à pain, cave (?), linteau en accolade



problématique

Ces bâtiments vacants sont intéressants, leur disposition autour d'une cour permet d'envisager des projet par séquences. Par ailleurs, chaque bâtiment dispose d'un accès particulier à la route. Une ou plusieurs opérations locatives peuvent être menées dans les édifices du XIX^e siècle. Le troisième bâtiment doit quant à lui être restauré en conservant ses détails : four à pain, linteaux.

La Bergelière parcelle 2144, Mr Lepar



repérage

Située sur le chemin secondaire de La Bergelière, cette grange fait partie d'un ensemble plus vaste de bâtiments. Son orientation principale est est/ouest.

description

Il s'agit d'une grange à ouverture en pignon, cette typologie particulière est présente dans

la région. Ce bâtiment est construit à partir d'une charpente bois formée par des poteaux sur lesquels reposent des fermes. Un remplissage en maçonnerie clôt l'ensemble. La couverture se prolongeait au sud et le mur gouttereau était de faible hauteur. Ce bâtiment date vraisemblablement du XVII^e siècle comme l'indique une inscription gravée sur une pierre

usage antérieur

Grange

usage actuel

bâtiment vide

état sanitaire

ruine

construction

murs : moellons enduits à la chaux
 couverture : toit à deux pentes (45°) couvert de petites tuiles plates, présence de coyaux
 ouverture : porte en pignon
 sol : terre battue
 détails : sans objet

problématique

Ce bâtiment est représentatif d'un type d'architecture rurale locale. Bien qu'étant en mauvais état, l'ensemble des pierres sont répertoriées et un relevé a été effectué. Une reconstruction pourrait être envisagée. Mais au delà du bâtiment en lui même, les constructions périphériques sont également intéressantes et l'ensemble mériterait une réflexion globale.



**Opération
villages du Parc**

**Parc Naturel
Régional de la
Brenne**

**Le Bouchet
36300 Rosnay**

Pré- **Picault**

cahier de
recommandations

généralités

l'espace public

la voirie

les franges

le mobilier

l'espace privé, le bâti

le volume

- 1. le bâti traditionnel**
- 2. l'extension du bâti traditionnel**
- 3. la construction neuve**
 - 3.1. habitat
 - 3.2. bâtiment agricole

le traitement des façades

- 1. le bâti traditionnel**
 - 1.1. les matériaux
 - 1.2. la couleur
 - 1.3. composition de l'enduit
 - 1.4. façades en moellons apparents ne devant pas être enduits
 - 1.4.1. les pierres
 - 1.4.2. les joints
 - 1.5. façades en moellons enduits
 - 1.5.1. enduit existant
 - 1.5.2. nouvel enduit
- 2. l'extension du bâti traditionnel**
- 3. la construction neuve**
 - 3.1. habitat
 - 3.2. bâtiment agricole

les percements

A. les ouvertures

A.1. le bâti traditionnel

A.1.1. ouvertures existantes

A.1.2. ouvertures créées

A.2. l'extension du bâti traditionnel

A.3. la construction neuve

A.3.1. habitat

A.3.2. bâtiment agricole

B. les menuiseries

B.1. le bâti traditionnel

B.1.1. habitat

B.1.1.a. menuiseries existantes

B.1.1.b. les fenêtres

B.1.1.c. les portes d'entrée

B.1.1.d. les volets

B.1.2. les granges

B.1.2.a. menuiseries existantes

B.1.2.b. les fenêtres, usage agricole maintenu

B.1.2.c. les portes, usage agricole maintenu

B.1.2.d. les volets, usage agricole maintenu

B.1.2.e. les fenêtres, transformation en habitat

B.1.2.f. les portes, transformation en habitat

B.1.2.g. les volets, transformation en habitat

B.2. l'extension du bâti traditionnel

B.3. la construction neuve

B.3.1. habitat

les percements de couverture

A. les lucarnes

A.1. le bâti traditionnel

A.1.1. lucarnes existantes

A.1.2. lucarnes créées

A.2. l'extension du bâti traditionnel

A.3. la construction neuve

B. les châssis de toit

B.1. le bâti traditionnel

B.2. l'extension du bâti traditionnel

B.3. la construction neuve

les couvertures

1. le bâti traditionnel
2. l'extension du bâti traditionnel
3. la construction neuve
 - 3.1. habitat
 - 3.2. bâtiment agricole

les souches de cheminées

1. le bâti traditionnel
2. l'extension du bâti traditionnel
3. la construction neuve
 - 3.1. habitat

les eaux pluviales

1. le bâti traditionnel
2. l'extension du bâti traditionnel et la construction neuve

les antennes de télévision

1. le bâti traditionnel, l'extension du bâti traditionnel et la construction neuve

l'espace privé, l'espace extérieur du bâti

les clôtures

1. les murets
2. les clôtures traditionnelles
3. les haies vives

le sol

généralités

Après avoir étudié et mis en évidence les spécificités architecturales et l'organisation urbaine du village de Pré Picault, il convient de mettre en place différents repères et recommandations afin de préserver le caractère et l'intérêt du village.

Le temps, véritable matériau, a une emprise certaine sur Pré Picault. Le village a évolué au fil des siècles et continue aujourd'hui. Qu'elles soient d'origine sociale ou issues du travail agricole, les transformations modifient l'image du lieu et peuvent être perçues négativement. L'abandon du bâti ou des travaux menés sans sensibilité sont autant de menaces pour le patrimoine.

On distinguera trois catégories principales de bâtiments

- le bâti traditionnel
- l'extension du bâti traditionnel
- la construction neuve

l'espace public

la voirie

L'enfouissement des réseaux peut être l'occasion de surélever le niveau actuel de la voirie, afin qu'elle retrouve son niveau d'origine, toutefois il conviendra de faire attention aux accès vers les espaces extérieurs des bâtiments situés en bordure de la voie.

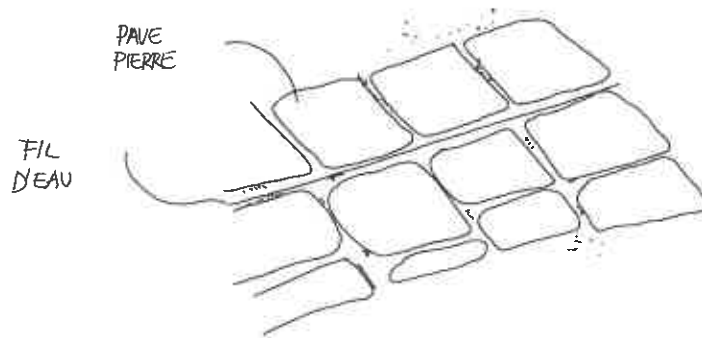
Une réfection du revêtement de la voie principale de Pré Picault peut être envisagée.

les franges

Un des intérêts du village réside dans son côté rural et simple qui subsiste.

Il convient de maintenir cet esprit. C'est pourquoi les limites entre le nouveau revêtement et l'espace laissé libre entre la voie et les lieux privés ne devront pas recevoir de bordures en béton.

Un caniveau en pavés de pierre pourrait avantageusement les remplacer. Il en subsiste d'ailleurs des traces près de l'ancien puits.



Ces franges ont actuellement un traitement varié (herbe, sable ...) qu'il convient de préserver. Il faut éviter de « normaliser » et d'unifier par un stabilisé quelconque l'ensemble du village.

L'espace autour du puits peut recevoir un traitement particulier.

le mobilier

Le village ne dispose actuellement d'aucun éclairage public. L'enfouissement des réseaux et la réfection des murets pourraient être l'occasion d'implanter un éclairage public discret et approprié à l'échelle du hameau.

Des bornes informatives sobres pourraient éventuellement être installées en bordure des bâtiments les plus représentatifs de l'architecture rurale.

l'espace privé

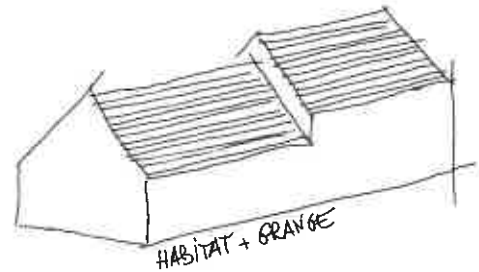
le bâti

le volume

1. le bâti traditionnel

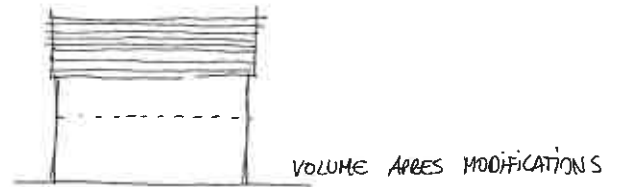
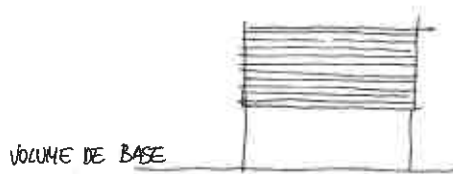
sont conseillés :

- le maintien du volume traditionnel.
- le respect de la structure et du mode constructif du bâtiment.



sont déconseillées :

- les surélévations et les modifications du volume du toit.

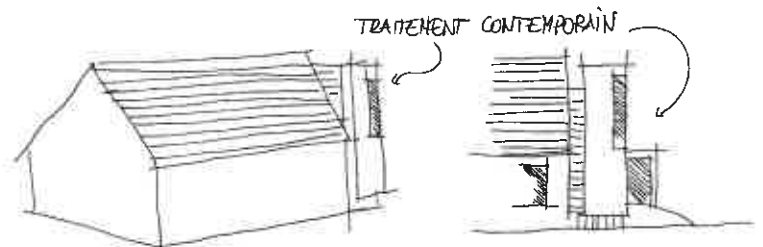
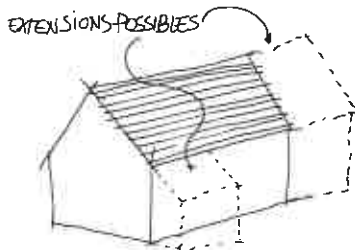


2. l'extension du bâti traditionnel

le système constructif de l'extension pourra être différent de celui du bâtiment principal.

sont conseillés :

- l'implantation de l'extension dans le prolongement du volume initial.
- le respect des proportions du bâtiment existant en restant inférieur à celui-ci.



sont déconseillés :

- toute intervention « à la manière de », le néo-rustico-traditionnel.

3. la construction neuve

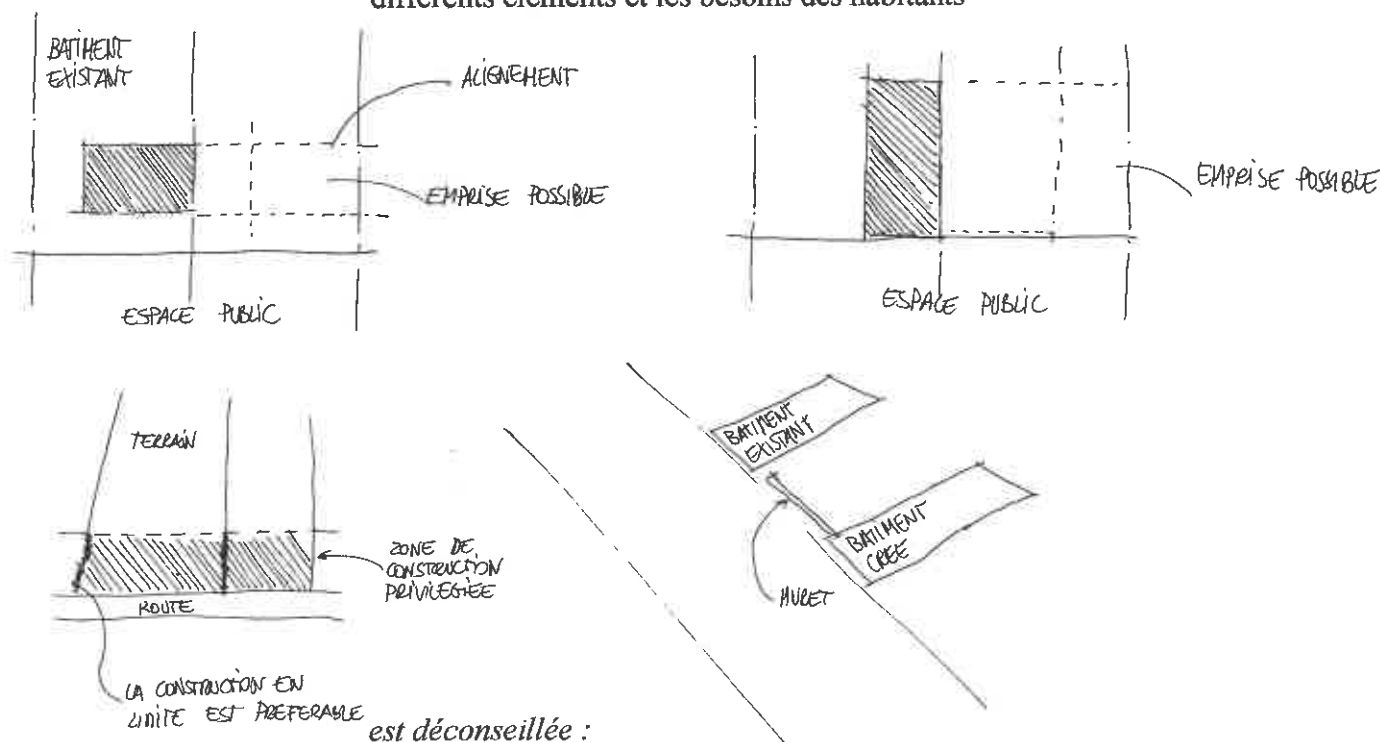
3.1. habitat

Bien que chaque cas soit singulier en raison d'un site et d'un programme différents, quelques éléments peuvent aider à appréhender le volume.

sont conseillés :

- un traitement contemporain de qualité est préférable à une imitation médiocre de bâti traditionnel.
- l'intégration aux dimensions du terrain et au paysage.
- le respect de la trame et des alignements mis en évidence dans le dossier de présentation.

Le recours à un architecte permet de mettre en cohérence ces différents éléments et les besoins des habitants



- l'élévation d'une construction neuve plus haute que les bâtiments anciens environnant.

3.2. bâtiment agricole

On devra éviter toute stabulation et autres bâtiments à vocation agricole dans le centre du village. Seule la limite nord-est pourrait recevoir ce type de construction s'il est intégré à la ferme et aux autres bâtiments agricoles déjà existants.

le traitement des façades

1. le bâti traditionnel

1.1. les matériaux

Tous les enduits à base de ciment devront être systématiquement éliminés lors de la restauration des façades. Seuls ceux à base de chaux aérienne ou légèrement hydraulique conviennent. Alors que les premiers isolent complètement la maçonnerie et favorisent le développement de l'humidité, les seconds offrent une bonne perméabilité à l'air et une souplesse qui convient aux maçonneries traditionnelles.

Par ailleurs, leurs textures et leurs couleurs (dérivant directement du sable utilisé) sont intéressantes et sont en harmonie avec les pierres et les anciens enduits.

1.2. la couleur

S'il reste des traces d'enduits ou de joints antérieurs, ceux ci peuvent servir de référence.

En leur absence, des échantillons présentés in situ permettront de définir la teinte et la texture convenable. Ce choix pourra se faire en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte du Parc.

1.3. composition de l'enduit

Une analyse préalable de l'enduit existant peut être effectuée.

De manière générale, on laissera visibles les moellons si ces derniers présentent des formes régulières et sont disposés en lits parfaitement horizontaux. Dans le cas contraire ou dans un bâti postérieur au XIX^e siècle l'enduit sera complet

1.4. façades en moellons apparents ne devant pas être enduits

Un certain nombre de façades et de pignons, ne sont pas recouverts d'enduits et ne l'ont probablement jamais été.

L'appareillage s'avère souvent être très ordonné et les moellons en calcaire sont taillés en parallélépipèdes réguliers.

La cohérence de l'ensemble est réalisée grâce à un liant à base de terre argileuse.

Les joints extérieurs subissent des agressions comme le gel ou la pluie.

1.4.1. les pierres

préparation

L'ensemble du mur sera inspecté et chaque pierre manquante ou fortement abîmée sera remplacée.

sont conseillés :

- la conservation des trous de boulins et des pierres en saillie.
- le remplacement des pierres manquantes par des pierres ayant les mêmes caractéristiques plastiques et techniques.

sont déconseillés :

- l'emploi de pierres artificielles et de béton.

nettoyage des pierres

sont conseillés :

- le lavage à l'eau (ruissellement, nébulisation).
- le brossage à l'aide d'une brosse souple en plastique.

sont déconseillés :

- le sablage à sec
- l'emploi d'appareils mécaniques sur les pierres.

1.4.2. les joints

Les joints creux seront utilisés lorsque l'appareillage des pierres semble régulier (comme sur de nombreux pignons de la rue principale) et quand ces derniers sont en mauvais état. Dans la mesure du possible, lorsque la cohérence du mur est assurée, on évitera tout joint.

Un appareillage irrégulier pourra être estompé par un enduit à joints beurrés

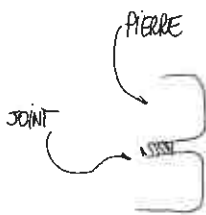
Les joints autour des pierres seront ouverts

Vérifier alors la cohérence des liaisons de la maçonnerie.

joints creux

sont conseillés :

- la réalisation des joints en retrait du nu général de la façade afin de souligner l'appareillage parfait de la maçonnerie.
- une couleur identique à celle de la pierre pour rester discret.



est déconseillée :

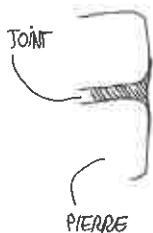
- la réalisation des joints en surépaisseur, entourant l'ensemble des moellons.

joints beurrés

Dans ce cas, l'ensemble des moellons est partiellement recouvert d'enduit. A la vue de la façade, la surface enduite est équivalente à la surface de pierre vue.

sont conseillés :

- lorsque l'appareillage est irrégulier. Les recouvrements estompent les différences de formes.
- l'application de l'enduit sur la majorité de la façade.



sont déconseillés :

- un nombre de moellons visibles trop important.
- les surépaisseurs d'enduit.

1.5. façades en moellons enduites

L'utilisation de l'enduit pour masquer la maçonnerie est très fréquent dès le XIX^e siècle. Elle est souvent liée à un appareillage peu régulier en dehors des chaînages et des encadrements de baies. L'ensemble de la façade sera traité de manière identique et aucun soubassement ne sera réalisé.

1.5.1. enduit existant

sont conseillés :

- lorsque l'enduit existant est en mauvais état ou qu'il a été réalisé avec du ciment : la dégradation de l'enduit existant
- la mise à nu et la consolidation éventuelle de la maçonnerie avec un mortier à base de chaux.
- une reprise ponctuelle si l'enduit est en bon état.
- d'anciens percements bouchés peuvent apparaître sous la forme de linteaux, chaînages... . On pourra choisir de les laisser apparents afin de rendre lisible l'histoire et les modifications du bâti, s'ils ne sont pas en creux par rapport à la maçonnerie.

est déconseillée :

- l'application d'un nouvel enduit sur un support non adapté (enduit ciment).

1.5.2. nouvel enduit

sont conseillés :

- un enduit à deux couches à base de chaux aérienne ou de chaux hydraulique naturelle.
- l'application d'un dégrossi sur l'ensemble des moellons à l'exception des pierres de taille.
- la couche de finition devra venir mourir sur les éléments en pierre de taille.
- pour les constructions antérieures au XIX^e siècle :
la couleur des joints entre les pierres de taille sera celle de l'enduit (gris ocré).
- pour les constructions du XIX^e siècle :
des limites franches et nettes de l'enduit avec la pierre de taille sont possibles grâce à un ressaut où vient se bloquer l'enduit.
la couleur des joints entre les pierres de taille sera celle de la pierre (écru).



sont déconseillés :

- Les enduits à base de ciment ou de chaux hydraulique avec un pourcentage trop important.
- les surépaisseurs de l'enduit au droit des pierres de taille.
- pour les constructions antérieures au XIX^e siècle :
les limites franches et nettes de l'enduit de la pierre de taille.

2. l'extension du bâti traditionnel

sont conseillés :

- une extension présentant un caractère traditionnel, la façade sera traitée à l'image du bâti existant. Une attention particulière sera portée au matériau de base de la maçonnerie et à l'enduit afin d'obtenir une couleur et une texture homogène.
- une extension présentant une volumétrie différente, une rupture au niveau des matériaux est souhaitable afin de différencier les volumes et offrir une lisibilité historique claire. Toutefois les matériaux de construction actuels comme le parpaing ou la brique ne devront pas rester visibles et un enduit (non plastifié) ou un bardage (bois, cuivre, zinc) doit les recouvrir.

sont déconseillés :

- L'emploi de pierres collées est fortement déconseillé.
- Les ouvrages fortement vitrés (vérandas).

3. la construction neuve

3.1. habitat

Le traitement contemporain de la façade sera laissé au choix de l'architecte.

Le traitement des façades contemporaines devra être soigneusement étudié par rapport aux ensembles bâtis existants

3.2. bâtiment agricole

sont conseillés :

- les bardages en bois, disposés verticalement ou horizontalement.
- le choix d'une essence imputrescible afin de pouvoir laisser le bois brut ou huilé ou lasuré incolore.

sont déconseillés :

- les vernis jaunes ou orangés sur les bois.
- l'emploi de matériaux métalliques pour le remplissage des façades.

les percements

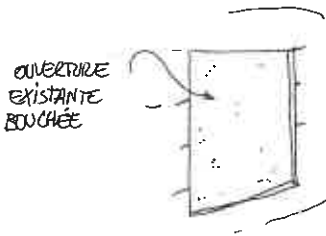
A. les ouvertures

A.1. le bâti traditionnel

A.1.1. ouvertures existantes

sont conseillés :

- la conservation de l'ensemble des percements existants et d'origine pour garder l'équilibre de la façade. En particulier les grandes ouvertures du bâti agricole.
- le maintien des portes basses, fréquentes jusqu'au XVIII^e siècle.
- la modification des ouvertures récentes, mal intégrées ou mal proportionnées

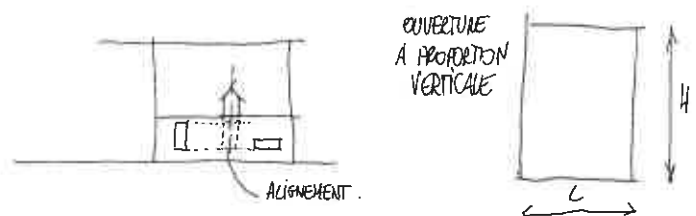


Si une nouvelle organisation intérieure bouleverse la cohérence des ouvertures et que l'une d'elles doit être bouchée, l'utilisation de pierres maçonnes au mortier de chaux est recommandée. Un enduit, de teinte identique à celui de la façade, mais lissé sera appliqué légèrement en retrait.

A.1.2. ouvertures créées

sont conseillés :

- les ouvertures créées, appartenant au registre traditionnel pour les pièces principales.
- les ouvertures créées faisant appel au vocabulaire contemporain peuvent être utilisées pour les pièces de service.
- la recherche d'un alignement avec un percement existant.



remarques :

Afin de s'intégrer parfaitement à la façade des percements identiques (proportions et dimensions, voir dossier de présentation) à ceux existants pourront être ouverts. Ils s'aligneront avec les ouvertures existantes et reprendront les mêmes encadrements (formes et matériaux).

Certains locaux secondaires (rangement, sanitaires...) peuvent nécessiter une taille différente d'ouvertures. Un traitement

contemporain (petit châssis en longueur, ouverture sans jambage pierre), préférable à une réduction ou un agrandissement d'un type de percement existant peut être utilisé.

sont déconseillés :

- l'ajout massif de nouveaux percements.
- les ouvertures carrées et les linteaux cintrés.
- l'emploi du béton trop rigide par rapport au corps de la maçonnerie

sont fortement déconseillés :

- les ouvertures sur les pignons en bordure de rue.

A.2. l'extension du bâti traditionnel

sont conseillés :

- des percements traités à l'image du bâti existant, pour les proportions et les encadrements des ouvertures, si l'extension présente un caractère traditionnel
- un traitement contemporain des ouvertures est préférable, si l'extension a une volumétrie différente. Il peut être judicieux de placer les ouvertures à l'articulation des volumes.

A.3. la construction neuve

A.3.1. habitat

Le traitement contemporain des ouvertures sera laissé au choix de l'architecte et soigneusement étudié par rapport aux bâtiments existants..

A.3.2. bâtiment agricole

sans objet

B. les menuiseries

B.1. le bâti traditionnel

B.1.1. habitat

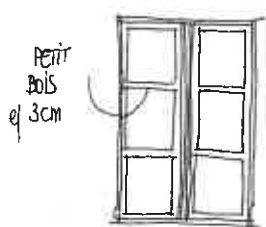
B.1.1.a. menuiseries existantes

sont conseillés :

- la conservation des menuiseries existantes en bois si leur état le permet. Au besoin leur remise en état peut être confiée à un menuisier.
- le maintien des systèmes de pivots archaïques et les détails d'assemblage comme les chevilles taillées en pointes de diamants.

B.1.1.b. les fenêtres

sont conseillés :

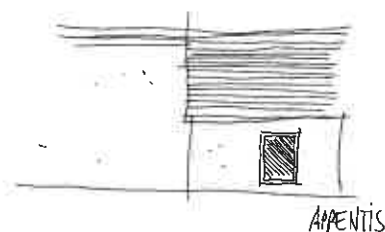


- le remplacement à l'identique de chaque menuiserie.
- des fenêtres à six carreaux pour celles installées sur un bâti postérieur au XVIII^e siècle.
- des fenêtres à petits carreaux pour le bâti datant du XV^e et XVI^e siècle.
- le bois peint (peinture et non lasure ou vernis)
- une épaisseur d'environ 3 cm pour les petits bois.
- le double vitrage doit être étudié car il induit des petits bois soit collés soit très larges.

sont déconseillés :

- Le PVC et l'aluminium.
- Les portes fenêtres coulissantes.

remarques :



Les ouvertures traditionnelles issues d'un autre usage comme les portes d'appentis transformées en fenêtres et les petites ouvertures ne possédant pas de menuiseries pourront être traitées avec des matériaux contemporains. Des menuiseries aluminium de couleur sombre et des vitrages uniques pourront être employés.

couleurs :

voir palette

B.1.1.c. les portes d'entrée

sont conseillés :

- la conservation ou le remplacement à l'identique de chaque porte.
- l'installation de la porte dans la feuillure taillée dans la pierre, le dormant est inutile.
- les portes pleines ou les portes vitrées en partie hautes avec quatre carreaux dans les maisons postérieures au XVIII^e siècle.
- les portes pleines dans les locaux annexes
- les portes pleines auront des lames verticales
- le bois : l'essence traditionnelle est le chêne.

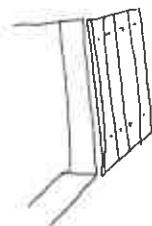
sont déconseillés :

- les moulures et décors inutiles.
- les portes intégralement vitrées sauf pour les bâtiments annexes (cf. B.B1.1.b).

couleurs :

voir palette

B.1.1.d. les volets



sont conseillés :

- la conservation ou le remplacement à l'identique de chaque volet.
- les volets neufs en bois à lames verticales de largeurs variables mais en aucun cas inférieures à 12 cm.
- des volets picards sur les portes partiellement vitrées.
- les volets à barres sans écharpes, présentant une surface lisse en position ouverte.
- les volets (neufs) peints de la même couleur que les fenêtres (pas de vernis).

sont déconseillés :

- les volets portes
- les volets roulants.
- les persiennes (sauf pour les maisons XIX^e siècle où des demi-persiennes sont tolérées)
- les volets en PVC.

couleurs :

voir palette

B.1.2. les granges

B.1.2.a. menuiseries existantes

sont conseillés :

- la conservation des menuiseries existantes en bois si leur état le permet. Au besoin leur remise en état peut être confiée à un menuisier.
- le maintien des systèmes de crapaudines et de gonds archaïques et les détails d'assemblage comme les chevilles taillées en pointes de diamants.

B.1.2.b. les fenêtres, usage agricole maintenu

sont conseillés :

- des menuiseries simples à vitrage unique.

B.1.2.c. les portes, usage agricole maintenu

sont conseillés :

- la conservation ou le remplacement à l'identique de chaque porte.
- les lames verticales du bois seront de largeurs différentes et supérieures à 15cm. On évitera l'emploi d'éléments manufacturés.

sont déconseillés :

- l'installation de porte dans des granges qui en sont dépourvues.
- les matériaux comme le bac acier ou le PVC.

B.1.2.d. les volets, usage agricole maintenu

Sans objet

B.1.2.e. les fenêtres, transformation en habitat

remarque :

Traditionnellement, les granges ne possédaient pas de fenêtres, mais de simples ouvertures sans menuiseries.

sont conseillés :

- un traitement contemporain des menuiseries

- un châssis simple fixe ou non en bois ou en aluminium entourant un grand vitrage.

B.1.2.f. les portes, transformation en habitat



sont conseillés :

- le maintien de l'aspect « brut » des petites portes en utilisant des lames verticales en bois de largeurs différentes jamais inférieures à 15cm.
- la transformation en façade vitrée des grandes ouvertures à l'aide d'une structure métallique légère.
- l'utilisation de la grande porte comme volet. Un battant pourra par exemple être fixe.

sont déconseillés :

- le remplissage des grandes ouvertures par de la maçonnerie

B.1.2.g. les volets, transformées en habitat

sont conseillés :

- Les volets placés à l'intérieur.

B.2. l'extension du bâti traditionnel

sont conseillés :

- des menuiseries traitées à l'image du bâti existant, si l'extension présente un caractère traditionnel
- un traitement contemporain des ouvertures est préférable, si l'extension a une volumétrie différente. Un châssis à grand vitrage peut être utilisé

B.3. la construction neuve

B.3.1. habitat

remarques :

Le traitement contemporain des menuiseries sera laissé au choix de l'architecte, toutefois l'emploi de PVC n'est pas recommandé de même que les volets roulants. Une occultation intérieure étant préférable.

les percements de couverture

A. les lucarnes

A.1. le bâti traditionnel

A.1.1. lucarnes existantes

Les lucarnes sont souvent issues d'un ancien accès extérieur aux combles

sont conseillés :

- le maintien des lucarnes existantes.
- leur restauration, si leur état le nécessite, en accord avec la typologie locale, avec des montants en pierre et des jouées en tuiles ou en planches de bois horizontales ou parallèles à la pente du toit.

remarques :

La nouvelle menuiserie sera en accord avec les menuiseries des autres ouvertures.

A.1.2. lucarnes créées

sont conseillés :

- de limiter à une ou deux le nombre de lucarnes créées dans un bâtiment.
- le respect des matériaux, des proportions et le positionnement de la lucarne par rapport au mur gouttereau (lucarne engagée ou posée sur celui ci).
- l'alignement de la lucarne avec un percement existant dans le mur.

remarques :

Si le bâtiment possède déjà une lucarne, la nouvelle sera identique à celle existante. Dans le cas contraire on prendra comme référence celles dessinées dans le dossier de présentation.

sont déconseillés :

- la création de lucarnes dans un bâtiment où l'accès au grenier se fait par un escalier extérieur.

A.2. l'extension du bâti traditionnel

sans objet

A.3. la construction neuve

sans objet

B. les châssis de toit

B.1. le bâti traditionnel

remarque :

Les châssis de toit peuvent être une alternative aux lucarnes pour éclairer les combles.

sont conseillés :

- les petites tailles (maximum 60x80)
- les proportions verticales.
- les châssis encastrés dans la couverture.

B.2. l'extension du bâti traditionnel

sans objet

B.3. la construction neuve

Le traitement contemporain des ouvertures de toit sera laissé au choix de l'architecte.

les couvertures

1. le bâti traditionnel

sont conseillés :

- le maintien des formes de couverture le plus souvent à deux pentes.
- la conservation des pentes de toit à 60° et des charpentes « de type XV^e siècle » (cf. document de référence).
- une couverture en petites tuiles plates de terre cuite.
- le maintien ou la remise en place des coyaux.
- les rives seront à l'aplomb du pignon, le dernier chevron étant visible.
- les noues en tuiles croisées
- l'utilisation de chevrons de rive en chêne

sont déconseillés :

- les tuiles à rabat ou tuiles de rive.
- l'emploi d'autres matériaux comme l'ardoise ou le bac acier.
- les noues en zinc apparent
- les gouttières en façade principale

2. l'extension du bâti traditionnel

remarques :

Si l'extension présente un caractère traditionnel, la couverture sera traitée à l'image du bâti existant.

Si l'extension a une volumétrie différente, la nature de la couverture peut être différente.

sont déconseillés :

- les tôles en plastique ou les bac aciers.
- les ardoises en ciment et tuiles en béton et les tuiles mécaniques.

3. la construction neuve

3.1. habitat

Le traitement contemporain de la couverture sera laissé au choix de l'architecte toutefois, on évitera les matériaux peu résistants à l'usure du temps.

3.2. bâtiment agricole

Une couverture en bac acier gris graphite pourra être acceptée.

les souches de cheminées

1. le bâti traditionnel

est conseillée :

- la conservation des souches existantes. Si leur état le nécessite, elles seront restaurées.

est déconseillé :

- l'ajout de cheminée.

2. l'extension du bâti traditionnel

sans objet

3. la construction neuve

3.1. habitat

Le traitement contemporain du conduit de cheminée sera laissé au choix de l'architecte.

les eaux pluviales

1. le bâti traditionnel

remarque :

peu de bâtiments possèdent des gouttières.

sont conseillés :

- un drainage au pied des bâtiments pour absorber et évacuer les eaux de pluie
- des iris plantés au pied du bâti pour pallier l'absence de gouttières.
- un système d'eau pluviale le plus discret possible en zinc.

est déconseillé :

- le PVC.

2. l'extension du bâti traditionnel et la construction neuve

est conseillé :

- la dissimulation des descentes d'eaux pluviales et des chéneaux.

les antennes de télévision

1. le bâti traditionnel, l'extension du bâti traditionnel et la construction neuve

sont conseillées :

- la dissimulation des antennes de télévision dans les combles.
- les antennes paraboliques posées sur le sol, dans un jardin.

sont déconseillées :

- les antennes paraboliques fixées sur les bâtiments.

l'espace privé

l'espace extérieur du bâti

les clôtures

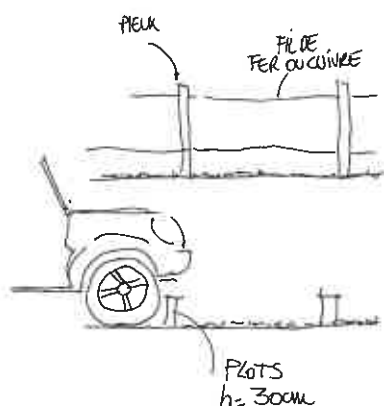
1. les murets

remarques :



Eléments emblématiques des villages, les murets, délimitent souvent l'espace public de l'espace privé et plus rarement deux espaces privés. On peut distinguer les murets de clôture et les murets formant talus. Les premiers peuvent avoir un chaperon arrondi ou trapézoïdal. Leur hauteur ne devra pas excéder 110cm et leur largeur sera d'environ 40 à 50cm. Construits en pierre, en moellons calcaires (on réservera les grosses pierres équarries pour les angles), ils reçoivent un liant à base de chaux aérienne ou hydraulique naturelle, hydraulique au niveau du chaperon afin de limiter les infiltrations d'eau. Les murets ne sont pas enduits.

2. les clôtures traditionnelles



sont conseillés :

- les clôtures réalisées avec des pieux en châtaignier. Elles remplacent avantageusement les poteaux en béton et autres supports métalliques.
- de simples petits plots en bois de 30cm de hauteur et de 8cm de diamètre pour protéger l'espace du stationnement automobile sauvage.

sont déconseillées :

- les clôtures en plastique disponibles en kit chez les revendeurs.

3. les haies vives

sont conseillés :

- des végétaux d'essences locales comme le noisetier ou le fusain pour arrêter le regard.
- le mélange des espèces afin d'obtenir différentes nuances et différentes textures.

sont déconseillés :

- les essences persistantes comme les thuyas ou les lauriers.
- les conifères dans les jardins car ils ne rendent pas compte des saisons.

remarques :

Habituellement le traitement du sol est le reflet de l'usage et du cheminement. Les espaces de passage sont en terre stabilisée par des pierres ou des débris de matériaux de construction.

Afin de maintenir l'image rurale du village, on évitera les limites franches et nettes.

sont conseillés :

- du sable tassé ou des cailloux beige clair pour recouvrir les surfaces de passage.
- de la pelouse.

sont déconseillés :

- les dalles en béton recouvertes de gravillons ou les pavés autobloquants de même que tous les produits manufacturés.

**Opération
villages du Parc**

**Parc Naturel
Régional de la
Brenne**

**Le Bouchet
36300 Rosnay**

P Pré- Picault

**plan de référence
pièces écrites**

**emmanuel
alassœur**
architecte dplg
route de mosnay
36330 VELLES

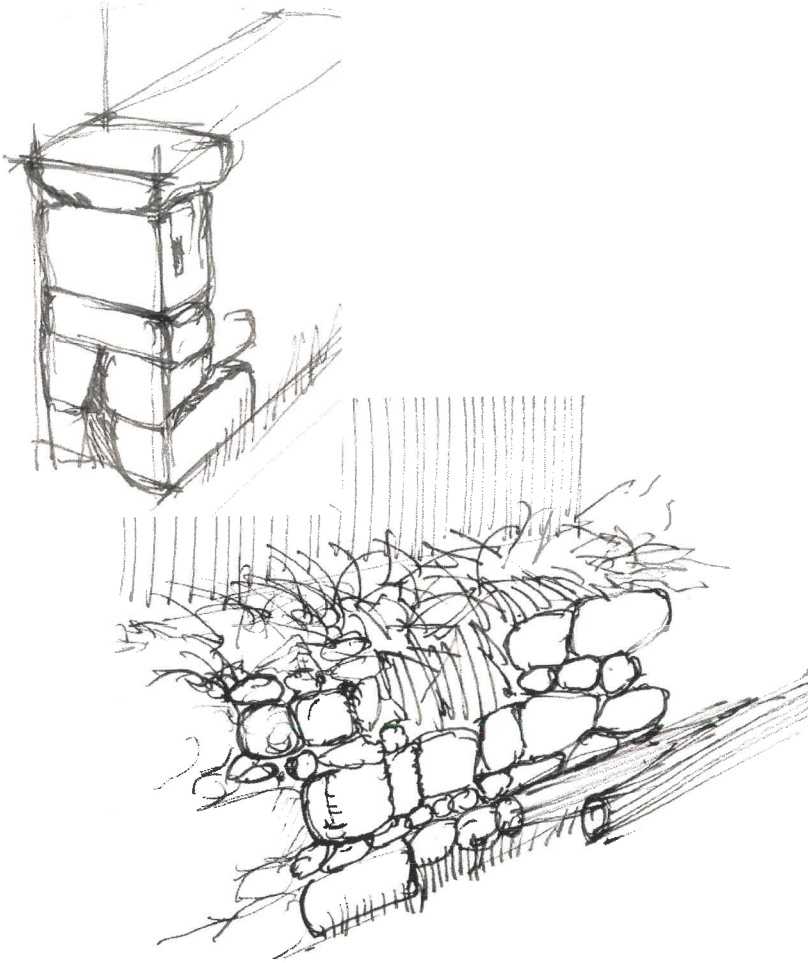


les murets

Les murets font partie de l'image de Pré Picault.

Présents sous différentes formes : muret de clôture, muret de soutènement, ils délimitent les parcelles et créent une transition entre l'espace public et l'espace privé.

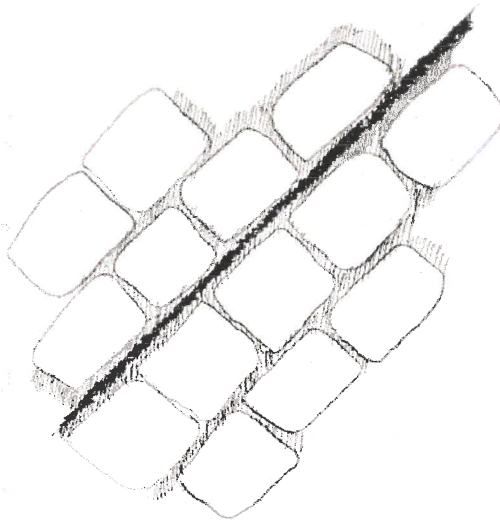
De nombreux murets ont aujourd'hui disparu et leur reconstruction s'avère intéressante. Ils participent à la mise en valeur du village et peuvent permettre de dissimuler quelques objets modernes comme les boîtes aux lettres et les coffrets électriques.



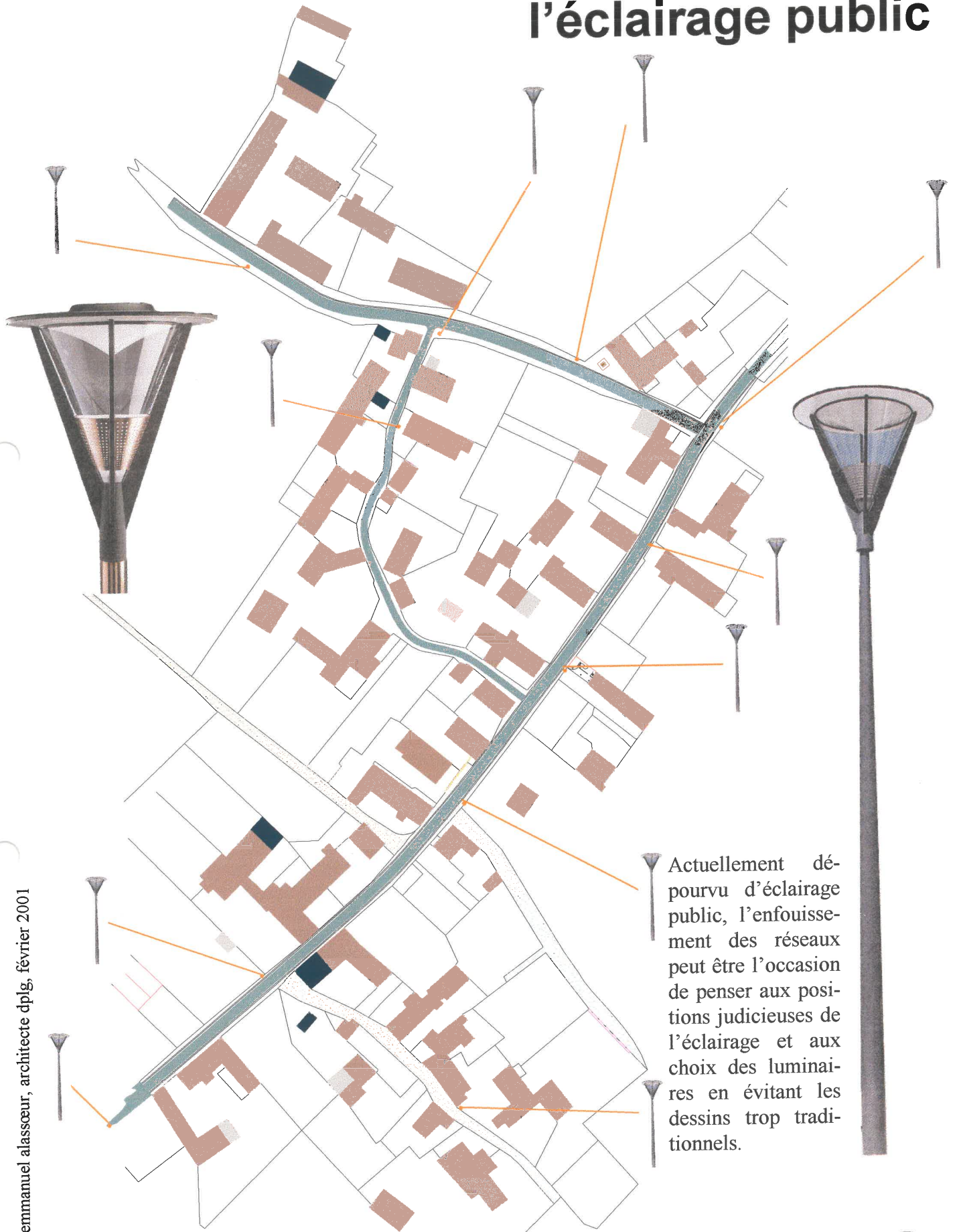
les caniveaux

Actuellement, deux caniveaux filent de part et d'autre de la rue principale du village. Leur fonction est réelle mais leur apparence est peu en accord avec la richesse architecturale du village.

Aussi, il pourrait être intéressant de substituer ces caniveaux en béton par des caniveaux en pierre à l'image de celui qui subsiste près du puits. Un pavage et un simple fil d'eau donnerait une cohérence au village.



l'éclairage public



Actuellement dépourvu d'éclairage public, l'enfouissement des réseaux peut être l'occasion de penser aux positions judicieuses de l'éclairage et aux choix des luminaires en évitant les dessins trop traditionnels.

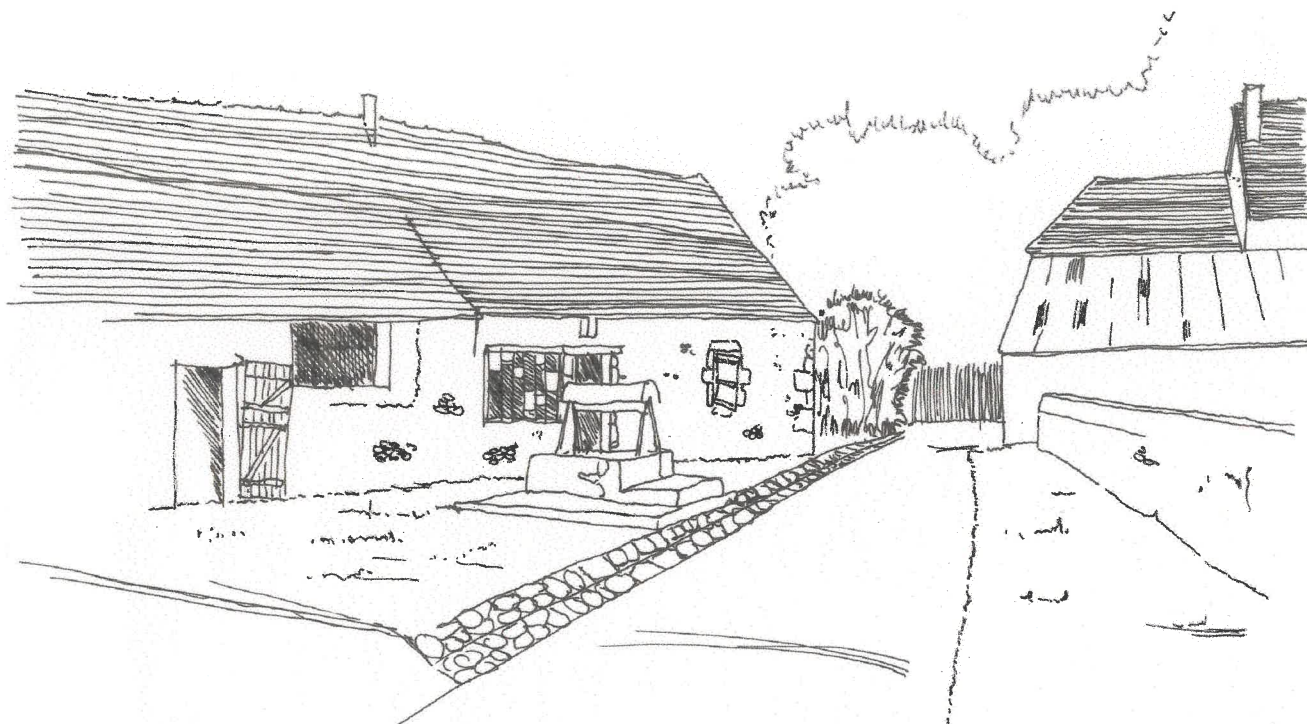
emmanuel alasseur, architecte dplg, février 2001



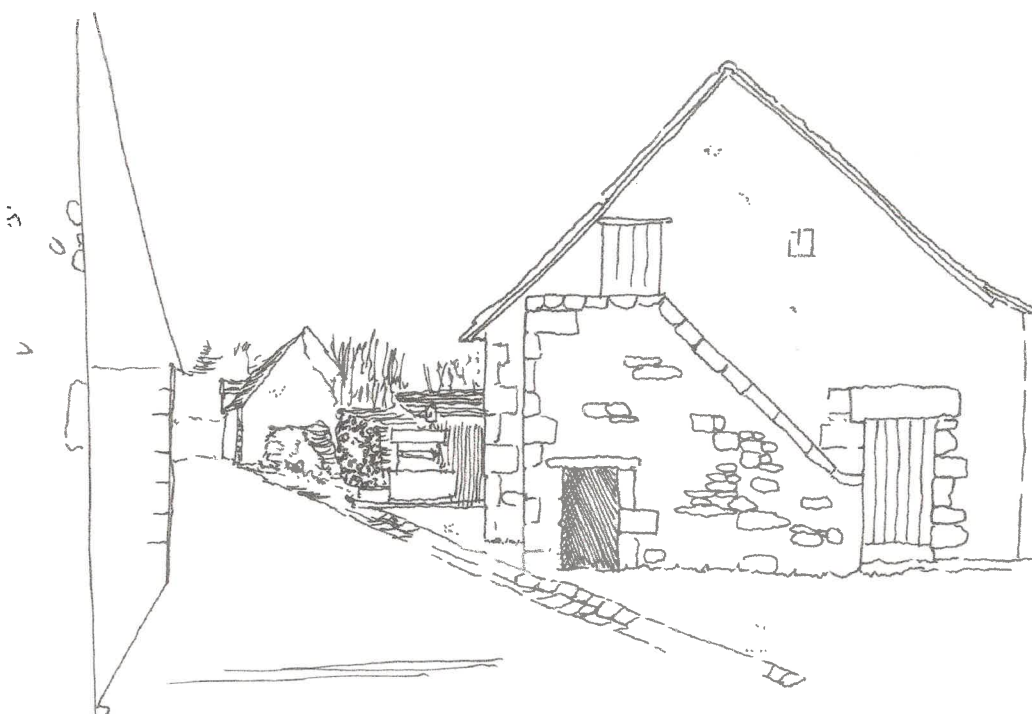
Pré-Picault
opération villages du parc

fiche n° 2
plan de référence

le puits



Seul véritable espace public, il peut être intéressant de traiter le lieu du puits. Le caniveau en pierre restauré, délimiterait une zone en stabilisé. Ce traitement simple est dans l'esprit du village. Par ailleurs, il ne bloque en rien le devenir encore incertain de la forge et de la maison à escalier.



parcelle n°309



Cette parcelle est vacante depuis quelques années. Auparavant une construction occupait l'ensemble du site. Il est important de maintenir cet espace exempt de tout bâtiment. La maison de M. Sablon et Mme Perrotin, un des bâtiments les plus représentatifs du village, est ainsi mise en valeur.

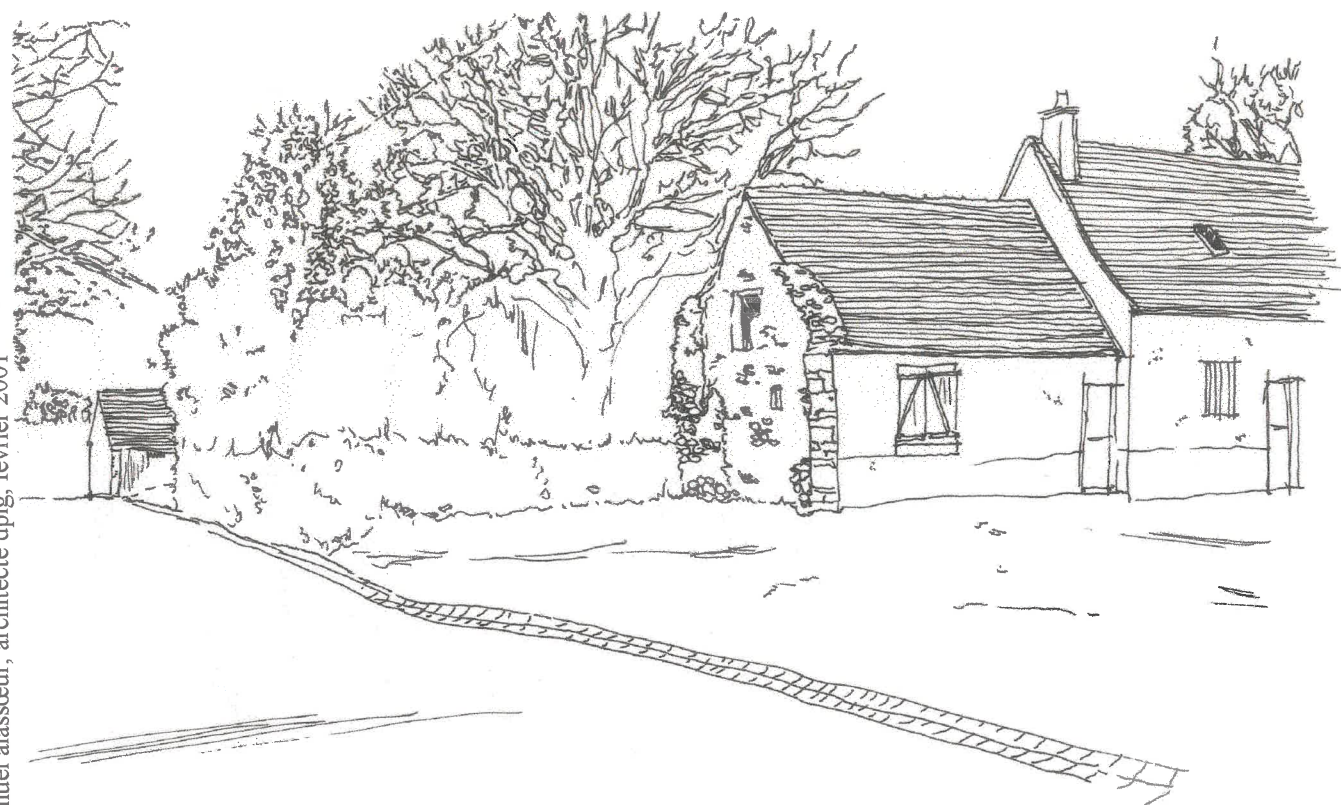
parcelle n°1220



A l'occasion de la démolition de la grange, les services du village peuvent être repensés. Par ailleurs, pour éviter que le vide prenne trop d'importance, il peut être intéressant de construire un bâtiment léger dans l'espace laissé vacant.

Ce dernier offrirait différents services:
exposition sur l'architecture du village

sanitaires publics
boîte aux lettres
local poubelles



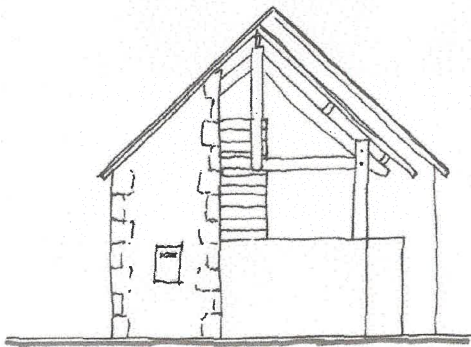
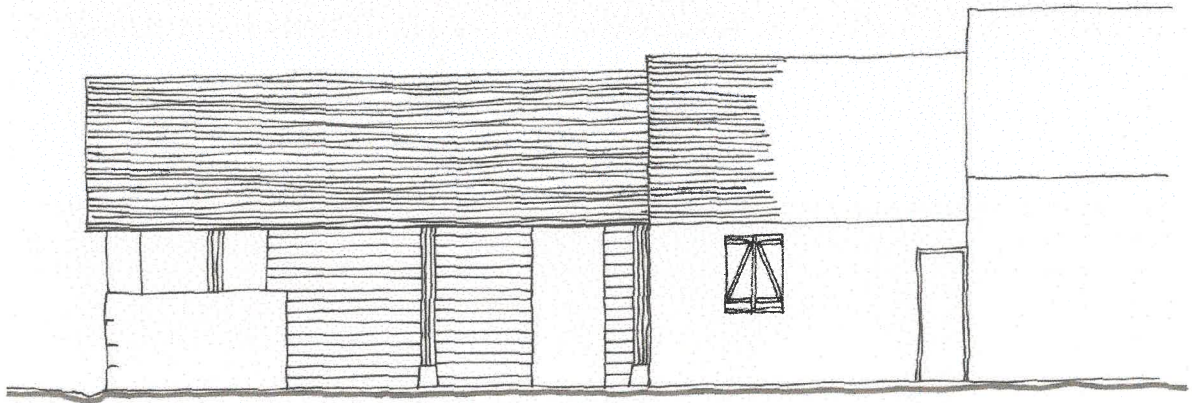
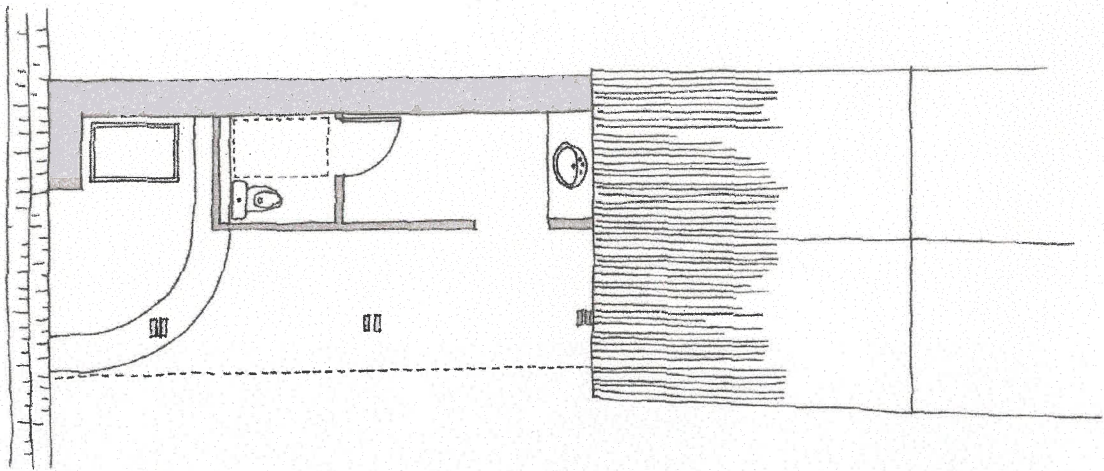
emmanuel alassoer, architecte dplg, février 2001



Pré-Picault
opération villages du parc

fiche n° 5
plan de référence

parcelle n°1220



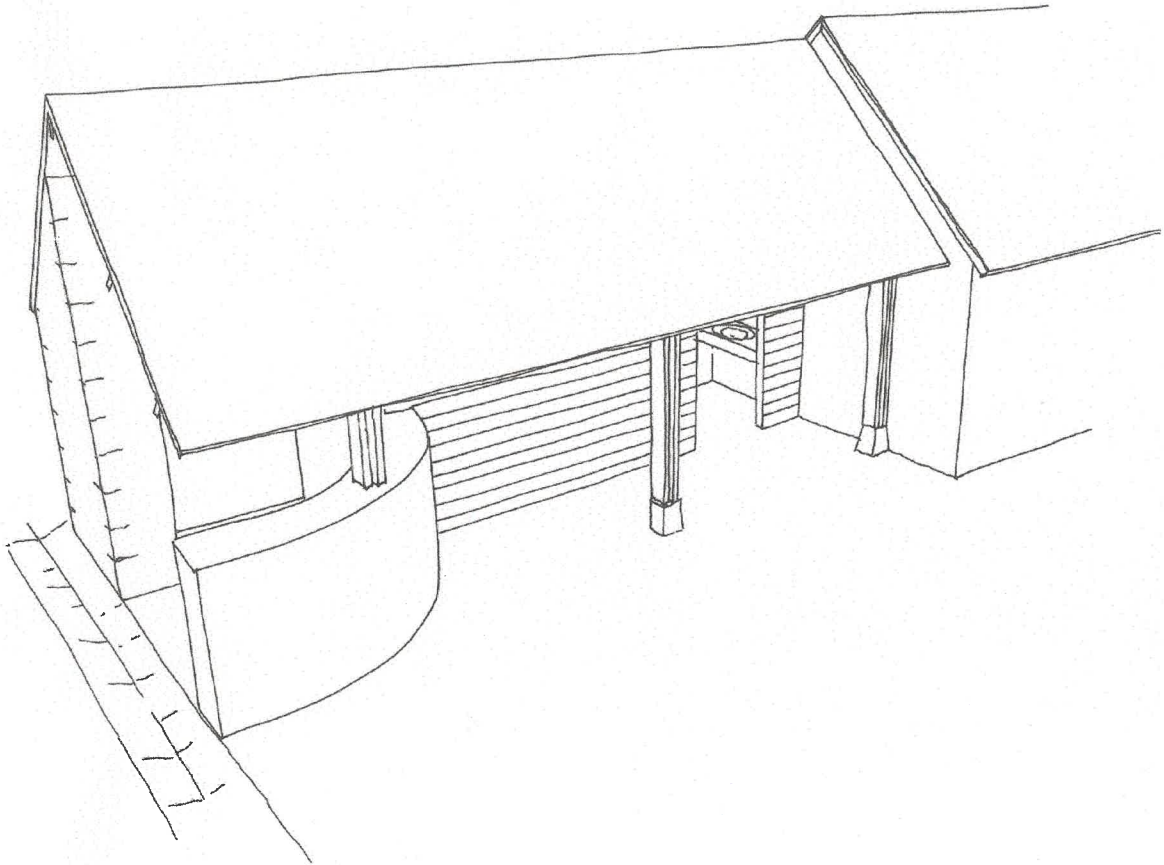
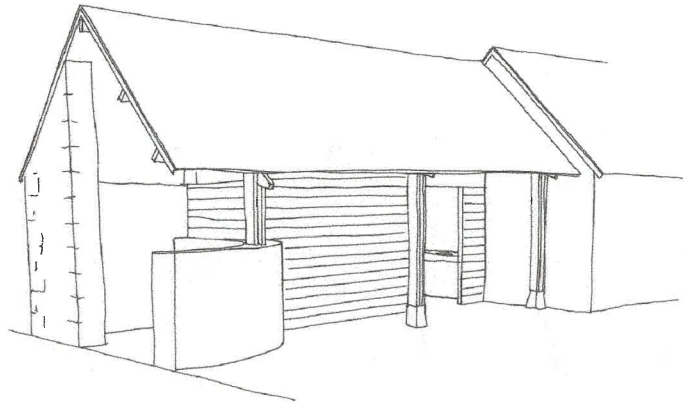
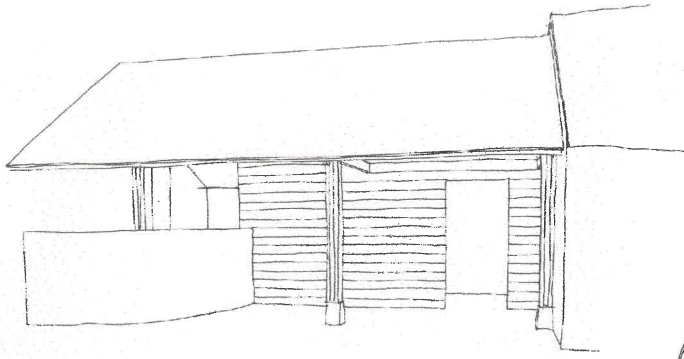
emmanuel allassœur, architecte dplg, février 2001



Pré-Picault
opération villages du parc

fiche n° **5'**
plan de référence

parcelle n°1220



emmanuel alasseur, architecte dplg, février 2001



Pré-Picault
opération villages du parc

fiche n° **5''**
plan de référence

parcelle n°216

Mme Lamy

Il s'agit d'un bâtiment représentatif de l'architecture rurale du XVII^e/XVIII^e siècle, où différents modules greffés sont visibles.

L'ensemble du bâti est regroupé sous un même volume.

Une évolution vers un habitat privé ou locatif pourrait être envisagée.



parcelles n°220 et 221

M Bussereau

Il s'agit de différents bâtiments clairement différents.

L'espace extérieur des bâtiments est aussi important que le bâti. maison XIX^e sert de

La disposition des masses bâties permet d'envisager des mutations ou des extensions.

Le bâtiment du XIX^e peut aisément évoluer vers un logement locatif.



parcelle n°219

M Mauroussset

Il s'agit d'un bâtiment présentant une typologie particulière avec une double échelle de lecture des ouvertures. Le volume dédié à l'habitat présente des ouvertures de petites dimensions par rapport à celles du volume voué à l'activité agricole.

Le bâtiment doit garder sa vocation agricole actuelle et il conviendra d'éviter toute transformation du volume qui doit conserver sa morphologie actuelle. L'ajout (pertinent ?) de portes dans la grange devra faire l'objet d'une étude précise



parcelles n°1201 et 1202

M Brunet

Il s'agit d'un bâtiment présentant un volume intéressant qui regroupe deux modules. Les différentes strates, l'histoire du bâti sont clairement lisibles. La disposition des masses est originale pour le hameau car la grange et l'habitat se font face.

Ce bâtiment non occupé pourrait faire l'objet d'un projet de logement locatif ou privé.



parcelles n°1207 et 223

M Bourbon, M Berton

Il s'agit de bâtiments vacants. Les transformations du bâti effectuées à différentes époques sont clairement identifiables. Outre le bâti, l'espace extérieur disponible pourrait faire naître un projet pertinent de remise en état du bâti et de transformation en logement.



parcelles n°208 et 309

M Bourbon, M Sablon

Pré-Picault renferme différents témoignages de l'architecture rurale qu'il conviendrait de mettre en évidence, d'expliquer, de rendre lisible et de faire connaître. Ces deux bâtiments pourraient jouer le rôle d'interface dans un parcours architectural du hameau.



emmanuel allassœur, architecte dplg, février 2001



Pré-Picault
opération villages du parc

fiche n° **6**
plan de référence

parcelles n°308 et 1189

M Sablon, Mme Perrotin

Il s'agit probablement d'un des bâtiments les plus caractéristiques de Pré Picault, admirablement conservé malgré son utilisation continue. Seul un hangar métallique perturbe la cohérence des masses.

Une attention toute particulière devra être portée à l'évolution de ce bâtiment. En aucun cas les témoignages des modes de vie passés ne devront disparaître. C'est pourquoi une programmation particulière s'impose. On devra exclure toute modification lourde extérieure et intérieure du bâti.



le pigeonnier

M Guillot

Bâtiment singulier, sa conservation et sa remise en état doivent faire l'objet d'une étude fine, notamment en ce qui concerne la restauration de l'enduit. Ces travaux pourraient être l'occasion de remplacer les tuiles creuses des arêtiers par des boudins de chaux.



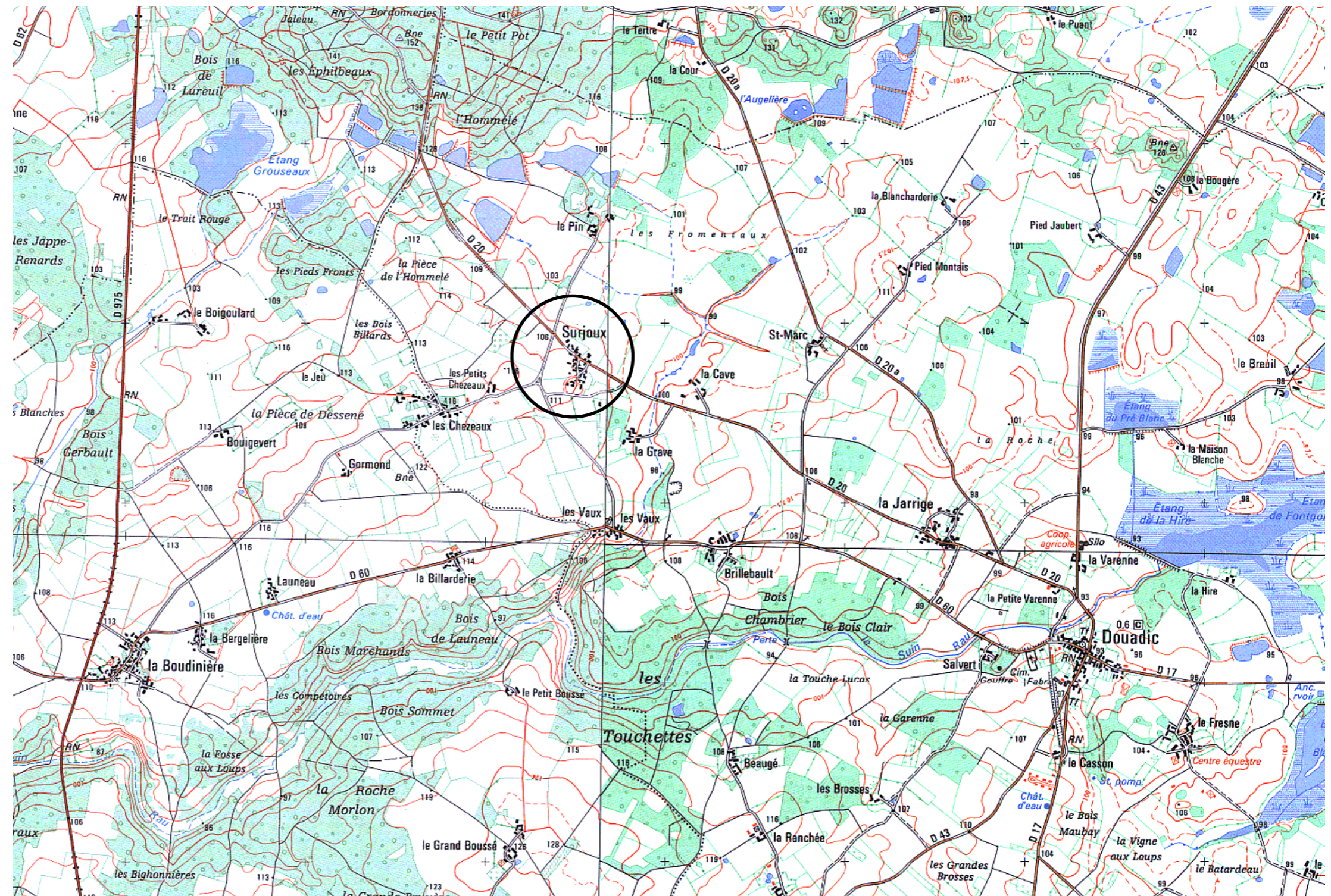
emmanuel alassœur, architecte dplg, février 2001

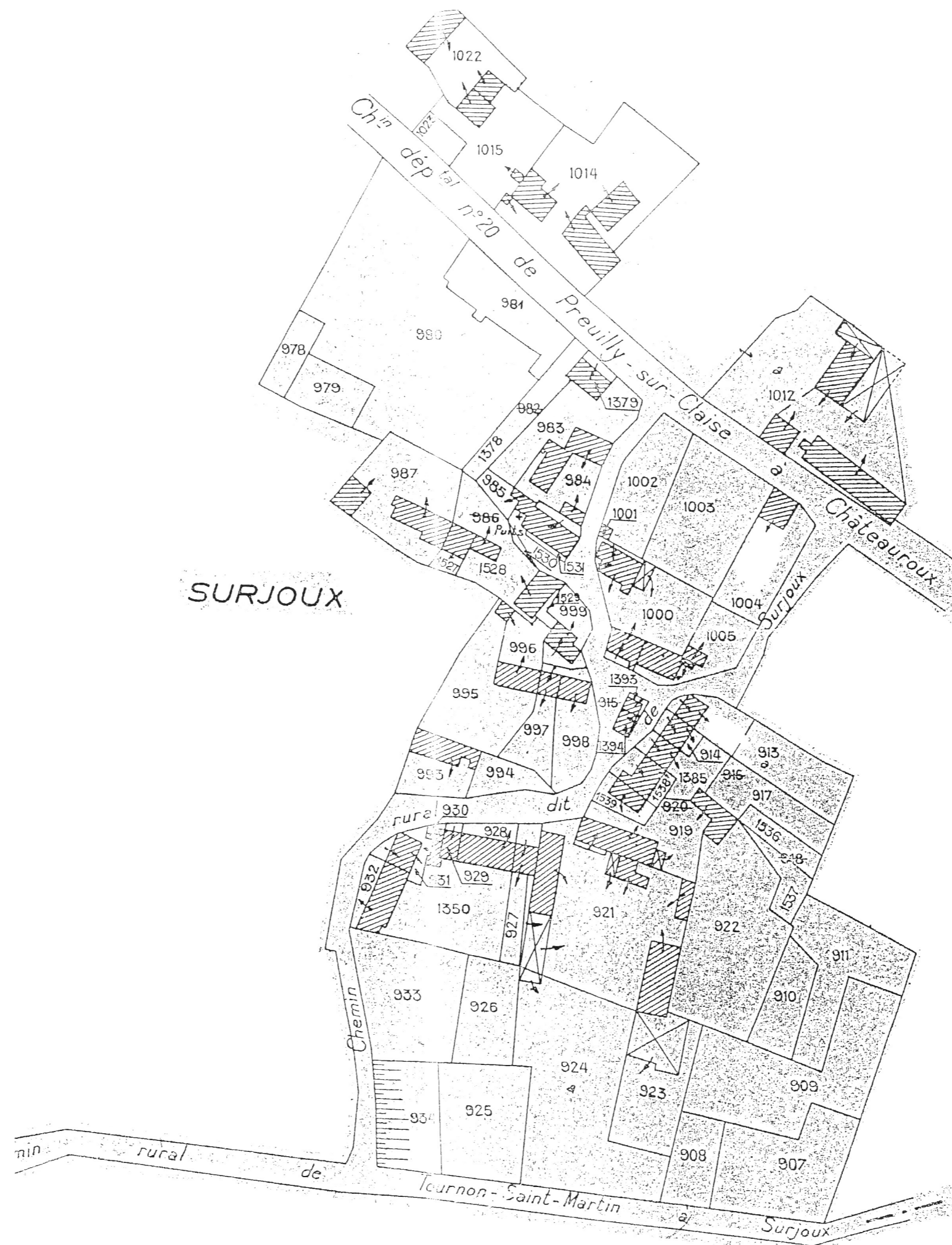


Pré-Picault
opération villages du parc

fiche n° **6**
plan de référence

ANNEXE 05f : cahier des
recommandations
architecturales sur les
villages du Parc Naturel
Régional de la Brenne
Villages de Surjoux, La
Jarrige, Rolnier





Le plan de référence du village de Surjoux s'appuie sur une étude préalable réalisée sur ce même village.

L'approche historique et paysagère a mis en évidence différents points sur lesquels il conviendrait d'intervenir :

- l'environnement paysager du village
- les espaces publics et intermédiaires
- le bâti

Le plan de référence s'organise autour de ces angles d'approche qui peuvent se retrouver au sein d'un même projet.

Nous aborderons donc les aspects suivants :

- l'intervention sur le bâti ancien au travers de projets possibles, des matériaux et de leur mise en oeuvre.
- le traitement des espaces publics et intermédiaires
- le paysage

Ceci implique les domaines publics et privés.

Le plan présenté ci-contre constitue un document de synthèse, une image aérienne rassemblant les éléments du cadre naturel et bâti du village. Ainsi, nous pouvons lire l'organisation des bâtiments (représentés suivant leurs matériaux de couverture) par rapport à la structure paysagère du site. Nous observons aussi les différentes manières de traiter les limites entre espace public et espaces privés. Par exemple, les pointillés lisibles sur le plan indiquent une absence de limites, lesquelles peuvent être matérialisées en d'autres endroits par la présence de haies, de murets en pierre ou de clôtures. L'intérêt du document porte aussi sur la nature des revêtements de sols. L'absence de « trottoirs » génère des transitions douces entre les différents matériaux. Ainsi, un terrain stabilisé fond progressivement en accotement végétalisé sans délimitation trop franche qui romprait avec la caractéristique des espaces publics ruraux.

LEGENDES

TYPES DE COUVERTURE

-  Tuiles
-  Ardoises
-  Autre type de couverture
-  Emprise bâtiments démolis

OCCUPATION DES SOLS

-  Culture céréalière
-  Prairies

LIMITES ESPACES PUBLICS / ESPACES PRIVES

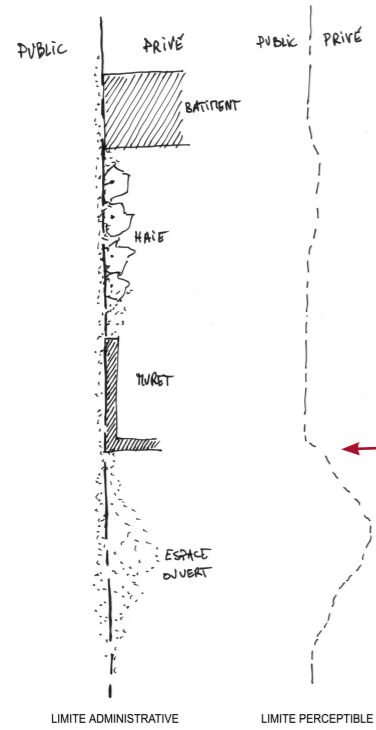
-  Haies
-  Murets en pierre
-  Revêtements bitumeux
-  Accotement, chemin et espace en herbe
-  Accotements, cours et espaces stabilisés
-  Limites parcelles clôturées
-  Limites parcelles non clôturées



PROJETS ESPACES PUBLICS



Reconstruction des murets en pierre



Maintien de l'ambiguïté des limites entre espace public et espaces privés



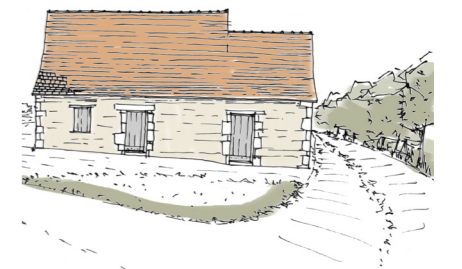
Projet paysage à envisager autour du village (plantation de haies, entretien de la mare, mise en valeur du village par la végétation).



REPERAGE DES PROJETS



PROJET MAUGUIN



PROJET BOUQUET



PROJET ESTHER

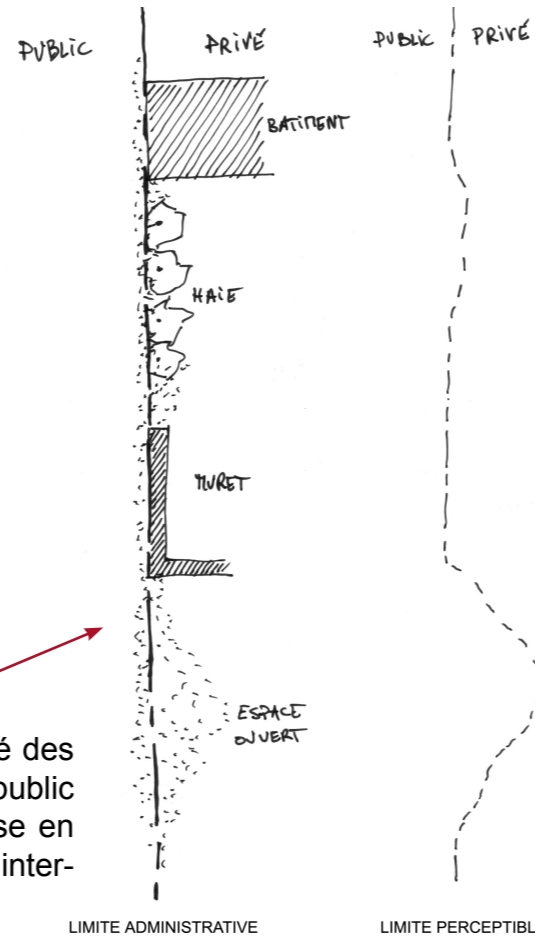


PROJET LEMAITRE



Vue après dissimulation des réseaux

Maintien de l'ambiguïté des limites entre espace public et espaces privés. Mise en valeur des espaces intermédiaires.



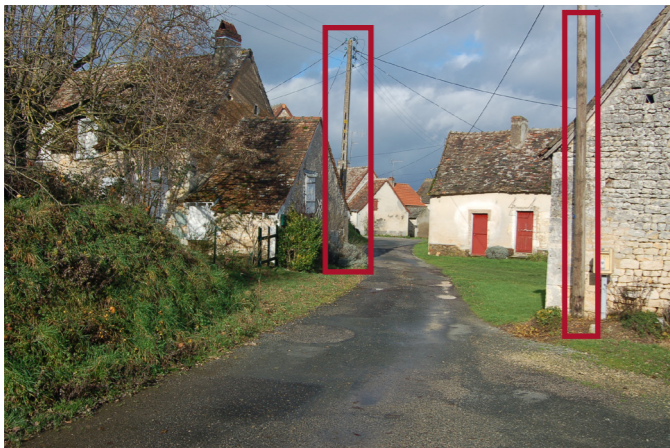
INTERVENTIONS SUR LES ESPACES PUBLICS ET INTERMÉDIAIRES

L'étude préalable a mis en évidence différentes caractéristiques propres à l'espace public rural qu'il conviendrait de préserver, de recréer ou d'envisager dans le cadre d'implantations de constructions neuves. Il s'agit du traitement des limites entre l'espace privé et l'espace public. La matérialisation de cette frontière a évolué et les parcelles tendent aujourd'hui à se refermer davantage. L'espace public ancien se définissait soit par une absence de limites, soit par l'emploi de haies et de murets de pierres.

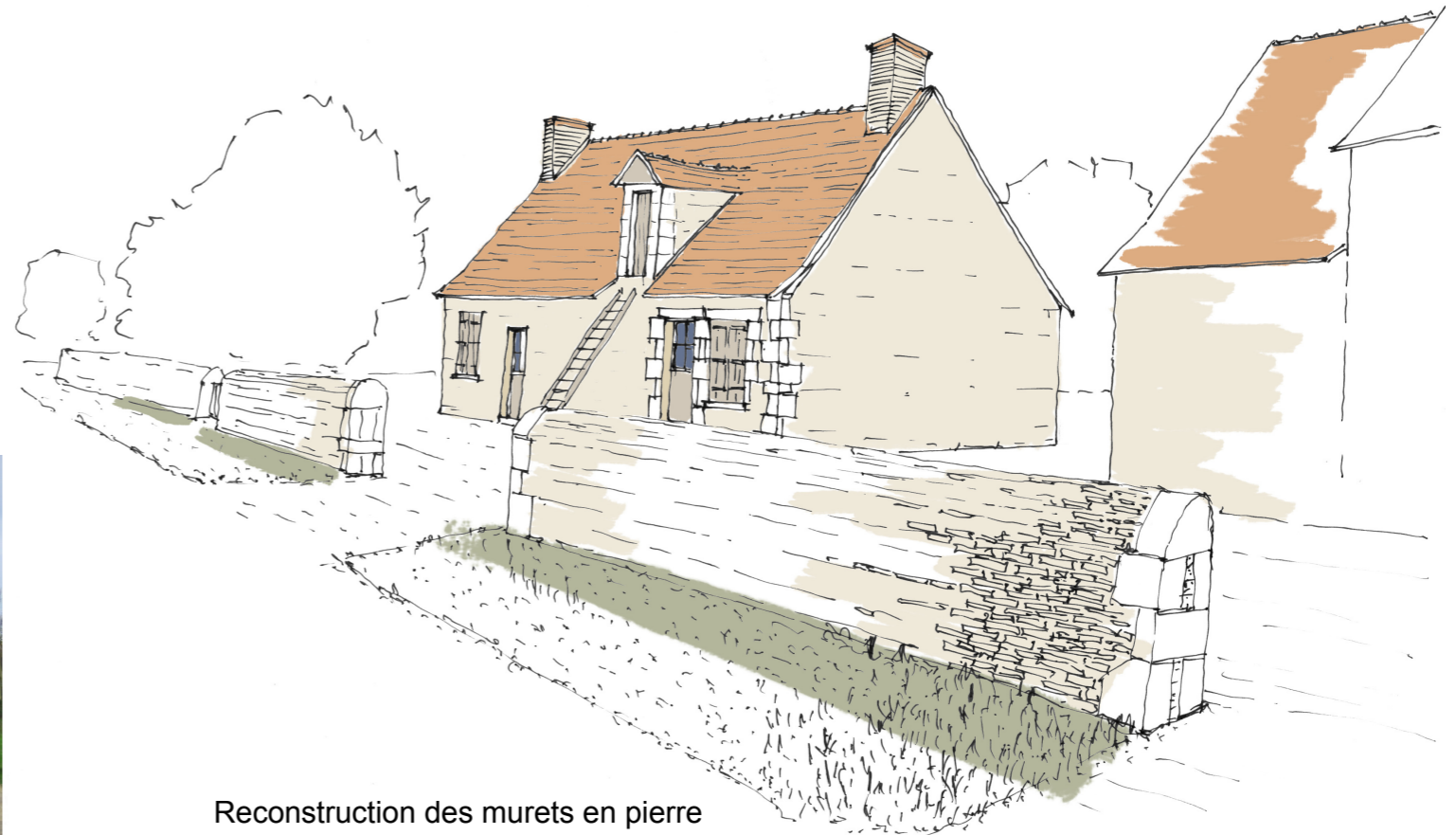
La reconstruction de certains murets de pierres est envisageable. De même, la création de haies devrait être mise en oeuvre avec des essences locales.

Certaines limites dans le village devraient pouvoir rester ouvertes pour maintenir la profondeur propre à l'espace public rural.

L'intervention sur l'espace public doit s'envisager en continuité avec le paysage environnant et inversement. Ainsi, la dissimulation des réseaux apporterait une plus-value indéniable au village. De même, la mise en valeur de la mare, associée à un travail sur les haies au sud du village, pourrait faire le lien entre les cadres naturels et bâtis.



Type de clôture à éviter



Reconstruction des murets en pierre



Exemples d'ensembles bâtis hors-contexte



Exemples d'ensembles bâtis à fort potentiel patrimonial



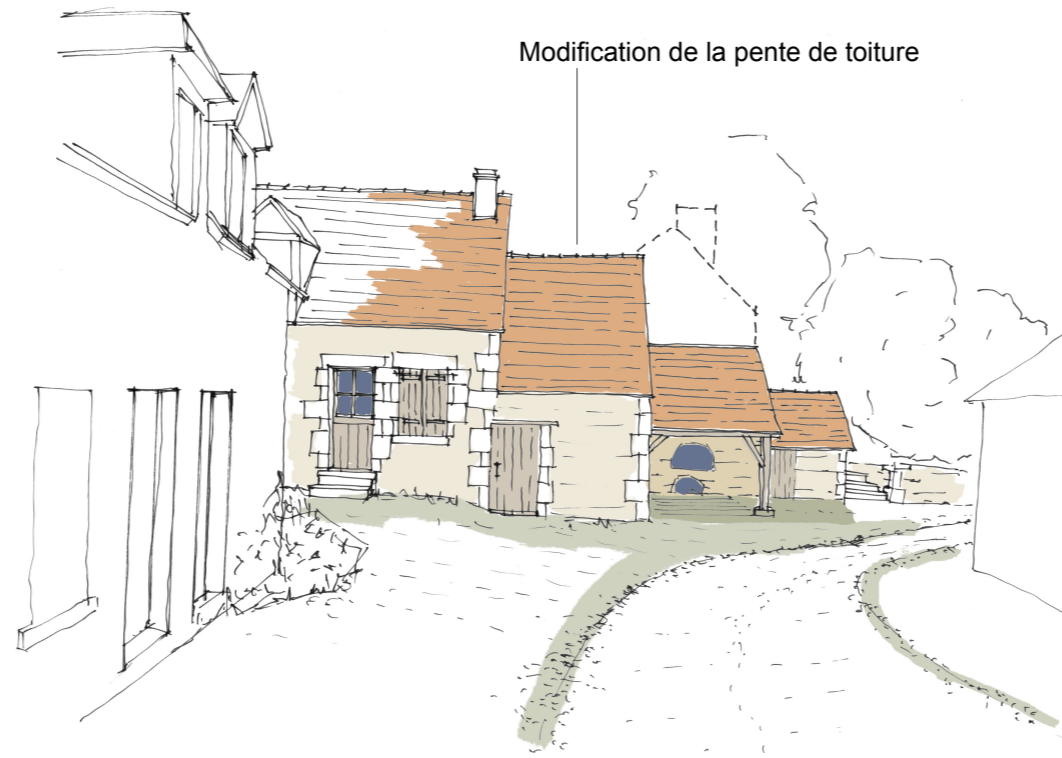
— LEGENDES —

ETAT DES BATIMENTS

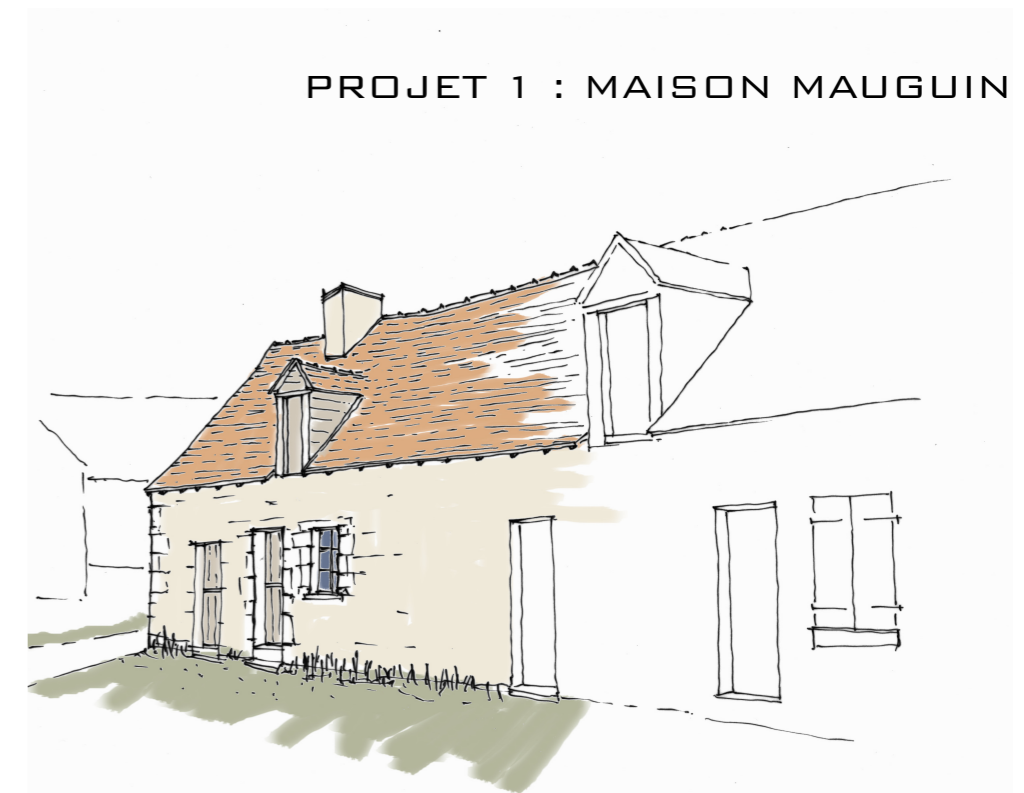
- Bâtiments à fort potentiel patrimonial
- Bâtiments hors contexte (neufs ou définitivement transformés)
- Bâtiments à considérer au cas par cas

NOTA

Le repérage des bâtiments à fort potentiel patrimonial permettra de cibler les aides prioritairement sur les bâtiments les moins transformés par rapport à la construction d'origine. Toutefois, certains bâtiments transformés "en surface" peuvent retrouver leur intérêt patrimonial après des travaux adaptés. Ce diagnostic est une aide à la décision et ne constitue pas une liste exhaustive.



Modification de la pente de toiture



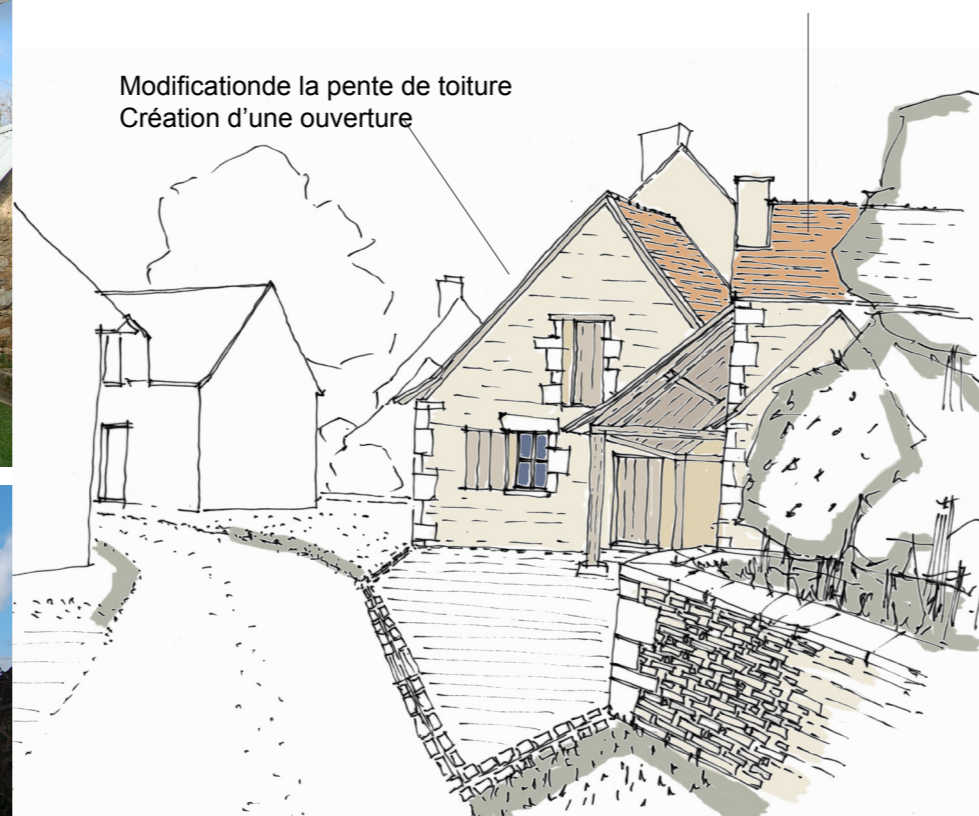
PROJET 1 : MAISON MAUGUIN



Reconstruction bâtiment au dessus du four



Modification de la pente de toiture
Création d'une ouverture

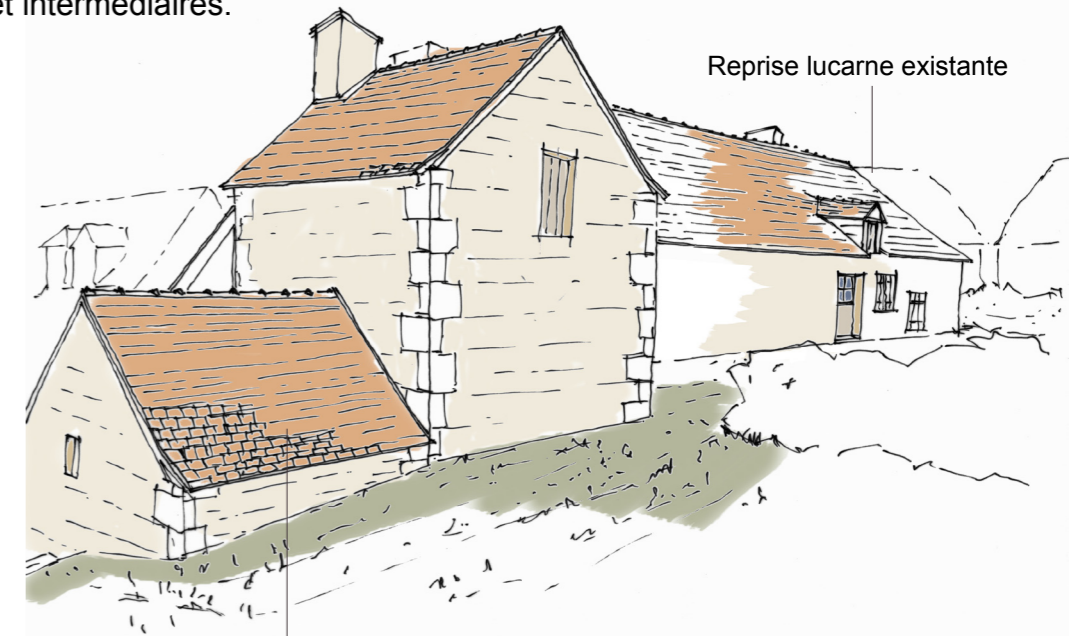


Aménagement de la partie est de la maison associé à un travail sur la limite entre espace public et espace privé (traitement des sols, des talus...)

Les modifications d'aménagement intérieur de la maison MAUGUIN auront des conséquences sur l'aspect extérieur de sa construction.

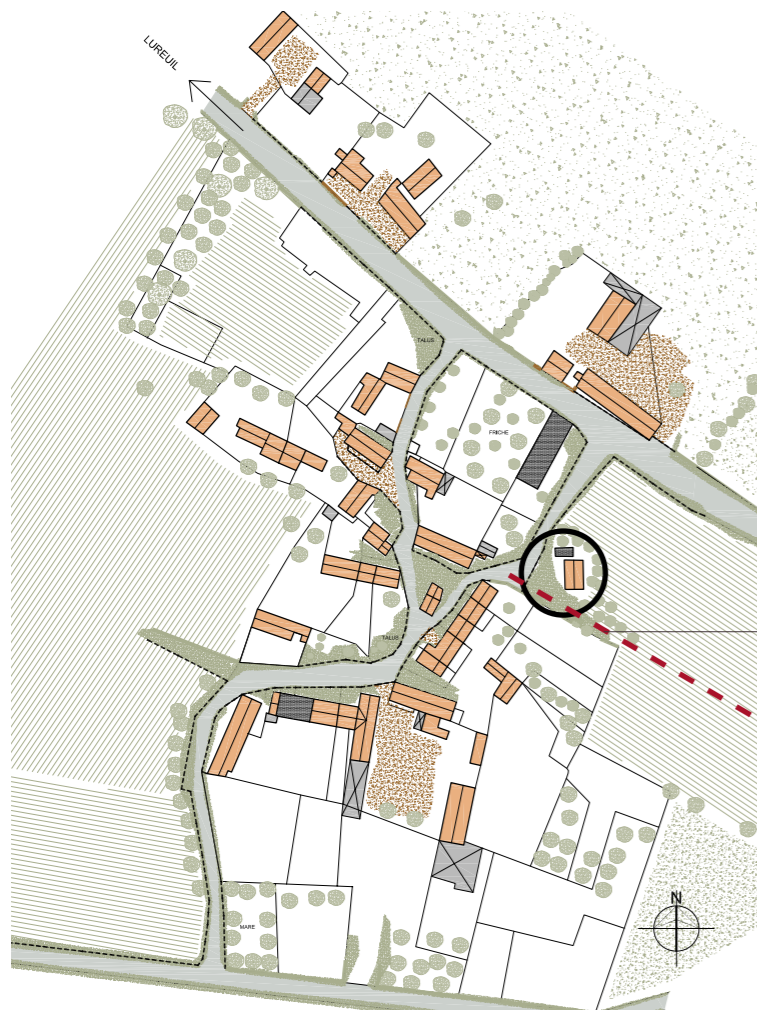
L'aménagement des combles nécessite un apport de lumière supplémentaire, d'où la création de lucarnes. Il conviendrait de modifier la lucarne existante située sur la façade nord, dont la mise en oeuvre est incohérente avec le bâtiment sur lequel elle s'insère. La création de lucarnes doit suivre les typologies locales et leur répartition doit être pensée comme si l'on traitait deux maisons différentes afin de retrouver les anciennes distributions (une lucarne était souvent associée à une porte et une fenêtre éclairant la pièce d'habitation).

Les transformations à l'est de la maison ont pour objet le changement d'affectation de la remise en pièce d'habitation et la réhabilitation du four. Ces modifications doivent être pensées en rapport avec ce qui a été évoqué sur les espaces publics, privés et intermédiaires.



Reprise lucarne existante

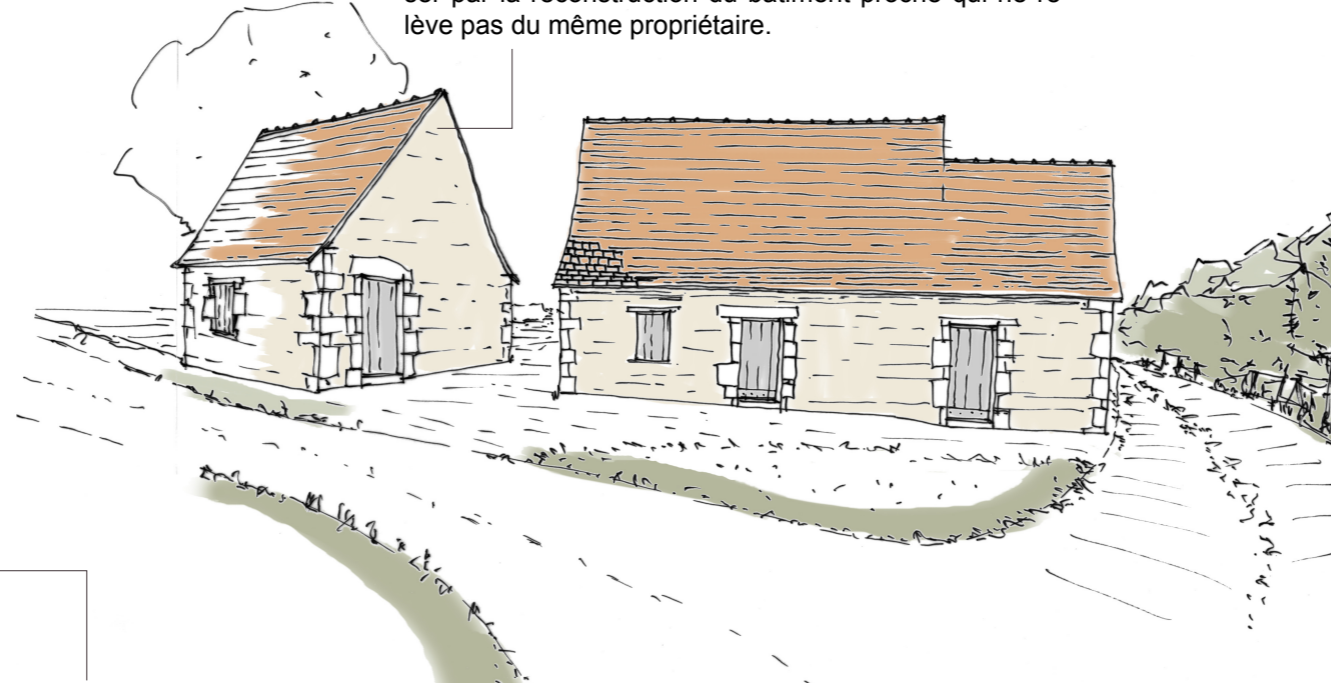
Changement des matériaux de couverture



Traces de l'ancien chemin desservant le village avant la création de la route D20



La mise en valeur de la maison BOUQUET pourrait passer par la reconstruction du bâtiment proche qui ne relève pas du même propriétaire.



PROJET 2 : MAISON BOUQUET

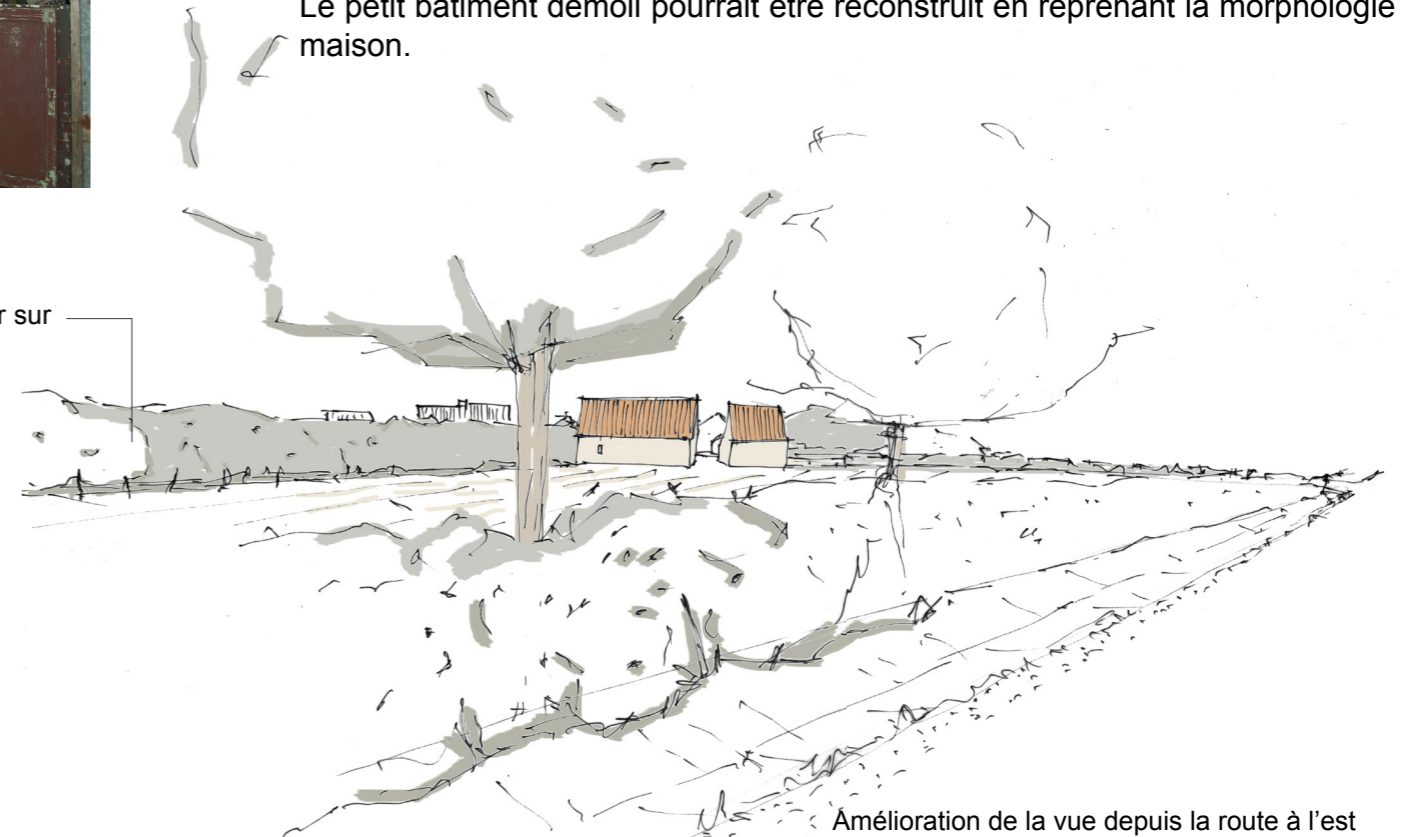
Mise en valeur de la maison et de l'ancienne entrée dans le village par :

- Reprise des façades avant et arrière (démolition des appentis en tôles...)
- Enlèvement de la végétation plantée devant la maison (bambous).

La réhabilitation de la maison BOUQUET doit être pensée en fonction des typologies locales mais aussi par rapport à sa position stratégique dans le paysage. Cette maison marquait l'ancienne entrée est dans le village et il serait intéressant de retrouver la trace de l'ancien chemin par la mise en oeuvre d'un système végétatif adapté. Ceci permettrait de mettre en valeur les anciennes proportions de la maison et replacerait le village dans son contexte paysager. La vue du village depuis la route s'en trouverait nettement améliorée. Les ouvertures à l'arrière de la maison seront retravaillées selon des morphologies propres à l'époque de l'habitation. Les constructions adossées à l'arrière de la maison seront déposées. Le petit bâtiment démolit pourrait être reconstruit en reprenant la morphologie de la maison.



Mise en valeur de la maison par un travail paysager sur l'ancien chemin



Amélioration de la vue depuis la route à l'est



PROJET LEMAITRE :

Le propriétaire de la parcelle souhaite construire un garage à la place d'un bâtiment actuellement démoli.

Le projet pose la question de l'aspect du bâtiment mais aussi du traitement de l'accès au garage.

La différence de niveau présente à cet endroit impose un travail particulier pour créer l'accès automobile. Un muret permettrait de bloquer le terrain pour placer l'accès au garage au même niveau que la voie. Le traitement des sols devra être cohérent avec le caractère rural.

La volumétrie du bâtiment pourrait reprendre et s'aligner avec le bâtiment voisin. La porte du garage pourrait s'inspirer d'une typologie existante sur le site. Il s'agirait de créer une porte de garage comparable à une porte de grange (type XIXème siècle), laquelle serait couplée à une porte de service.



Typologie existante sur le site



PROJET ESTHER :

La toiture de cette maison est neuve. La démolition d'un édicule adossé à la façade impose une rénovation de celle-ci.

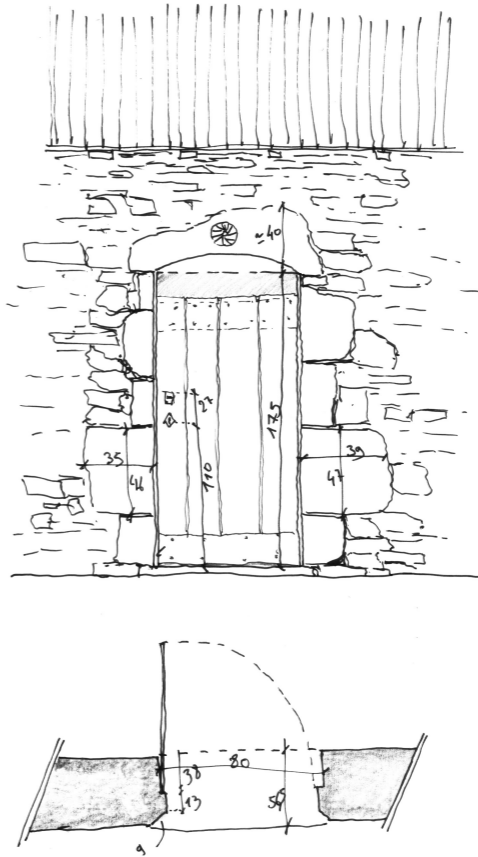
Avant de refaire l'enduit, il conviendrait de revoir les descentes d'eaux pluviales et la ventilation de la fosse septique.

Les encadrements en pierre devront être nettoyés de leurs couches de peinture. La dissimulation des réseaux pourrait permettre de retirer le support métallique accroché au pignon.

L'enduit sera composé de chaux naturelle et de sable local. La qualité des moellons et de leur mise en oeuvre devra conduire à choisir entre un enduit couvrant ou un enduit à joints beurrés.



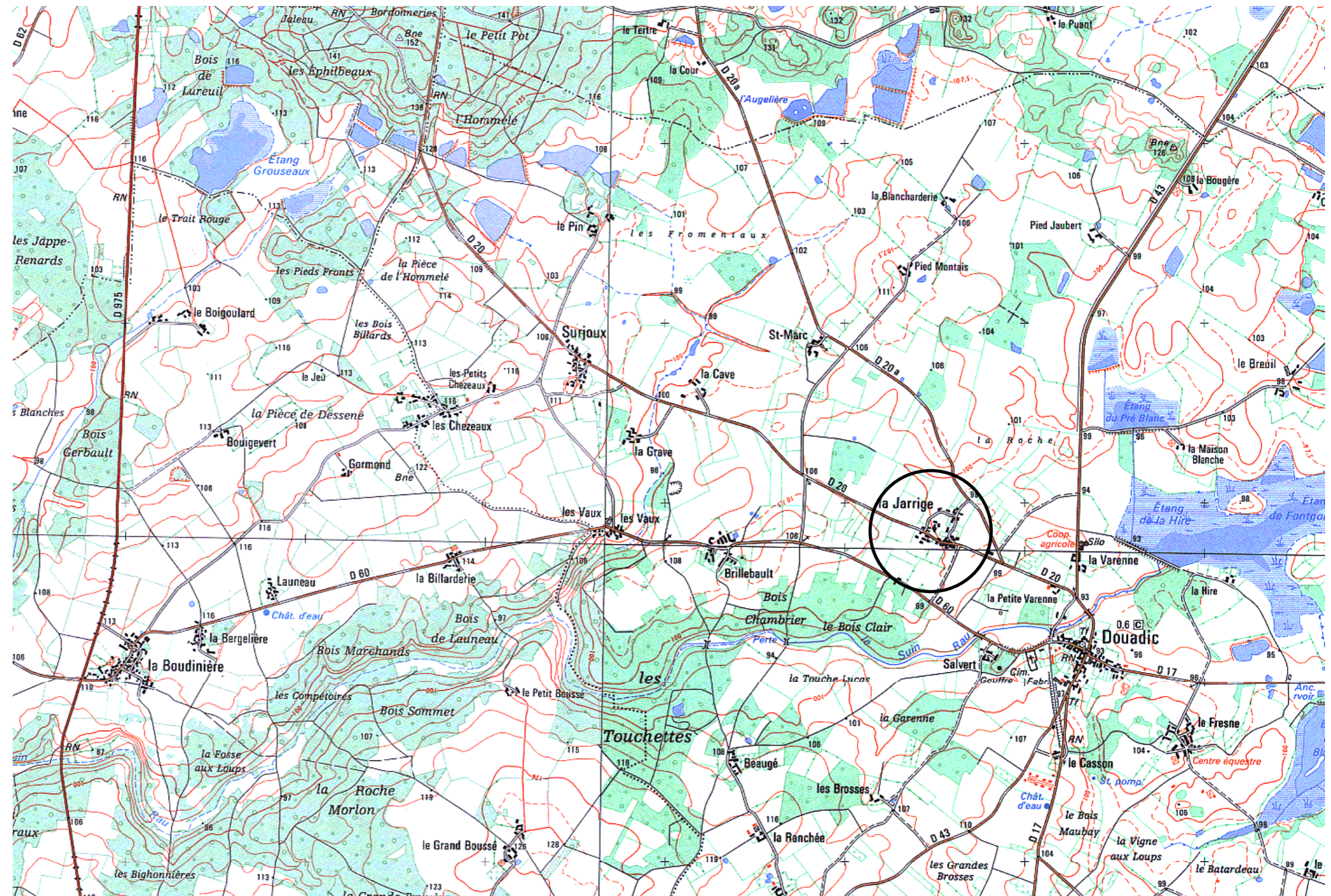
DETAILS



AVANT



APRES
Type de transformation à éviter





Le plan de référence du village de LA JARRIGE s'appuie sur une étude préalable réalisée sur ce même village.

L'approche historique et paysagère a mis en évidence différents points sur lesquels il convient d'intervenir :

- l'environnement paysager du village
- les espaces publics et intermédiaires
- le bâti

Le plan de référence s'organise autour de ces angles d'approche qui peuvent se retrouver au sein d'un même projet.

Nous aborderons donc les aspects suivants :

- l'intervention sur le bâti ancien au travers de projets possibles, des matériaux et de leur mise en oeuvre.
- le traitement des espaces publics et intermédiaires
- le paysage

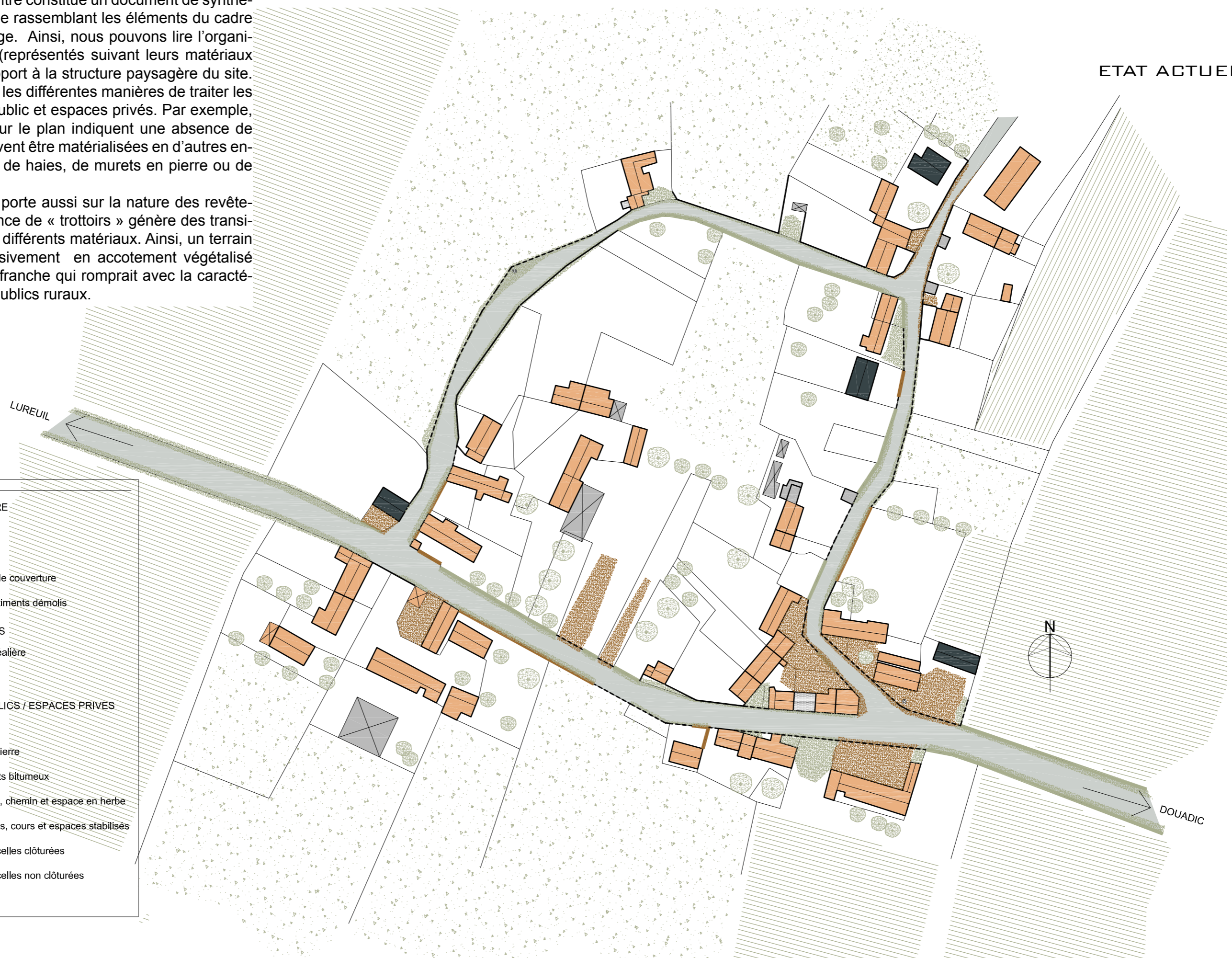
Ceci implique les domaines publics et privés.

Le plan présenté ci-contre constitue un document de synthèse, une image aérienne rassemblant les éléments du cadre naturel et bâti du village. Ainsi, nous pouvons lire l'organisation des bâtiments (représentés suivant leurs matériaux de couverture) par rapport à la structure paysagère du site. Nous observons aussi les différentes manières de traiter les limites entre espace public et espaces privés. Par exemple, les pointillés lisibles sur le plan indiquent une absence de limites, lesquelles peuvent être matérialisées en d'autres endroits par la présence de haies, de murets en pierre ou de clôtures.

L'intérêt du document porte aussi sur la nature des revêtements de sols. L'absence de « trottoirs » génère des transitions douces entre les différents matériaux. Ainsi, un terrain stabilisé fond progressivement en accotement végétalisé sans délimitation trop franche qui romprait avec la caractéristique des espaces publics ruraux.

ETAT ACTUEL

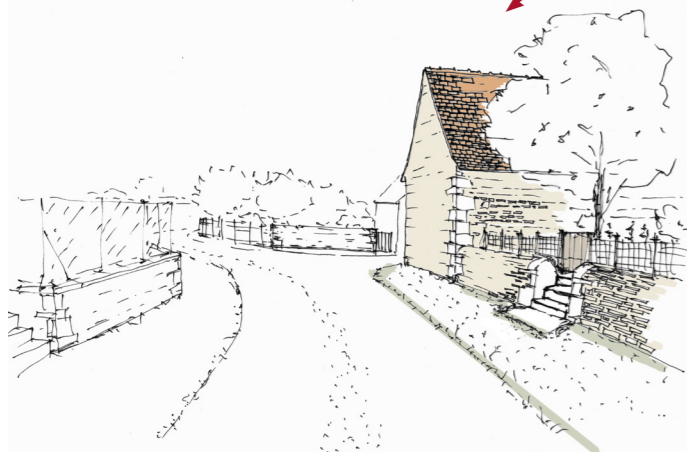
LEGENDES	
TYPES DE COUVERTURE	
	Tuiles
	Ardoises
	Autre type de couverture
	Emprise bâtiments démolis
OCCUPATION DES SOLS	
	Culture céréalière
	Prairies
LIMITES ESPACES PUBLICS / ESPACES PRIVÉS	
	Haies
	Murets en pierre
	Revêtements bitumeux
	Accotement, chemin et espace en herbe
	Accotements, cours et espaces stabilisés
	Limites parcelles clôturées
	Limites parcelles non clôturées



PROJETS ESPACES PUBLICS



Plantations de haies - Stabilisation légère des sols (revêtements non étanche).



Reconstruction des murets en pierre



PROJETS BATIMENTS



PROJET PRUD'HOMME



PROJET GIOE



PROJET PENNETIER

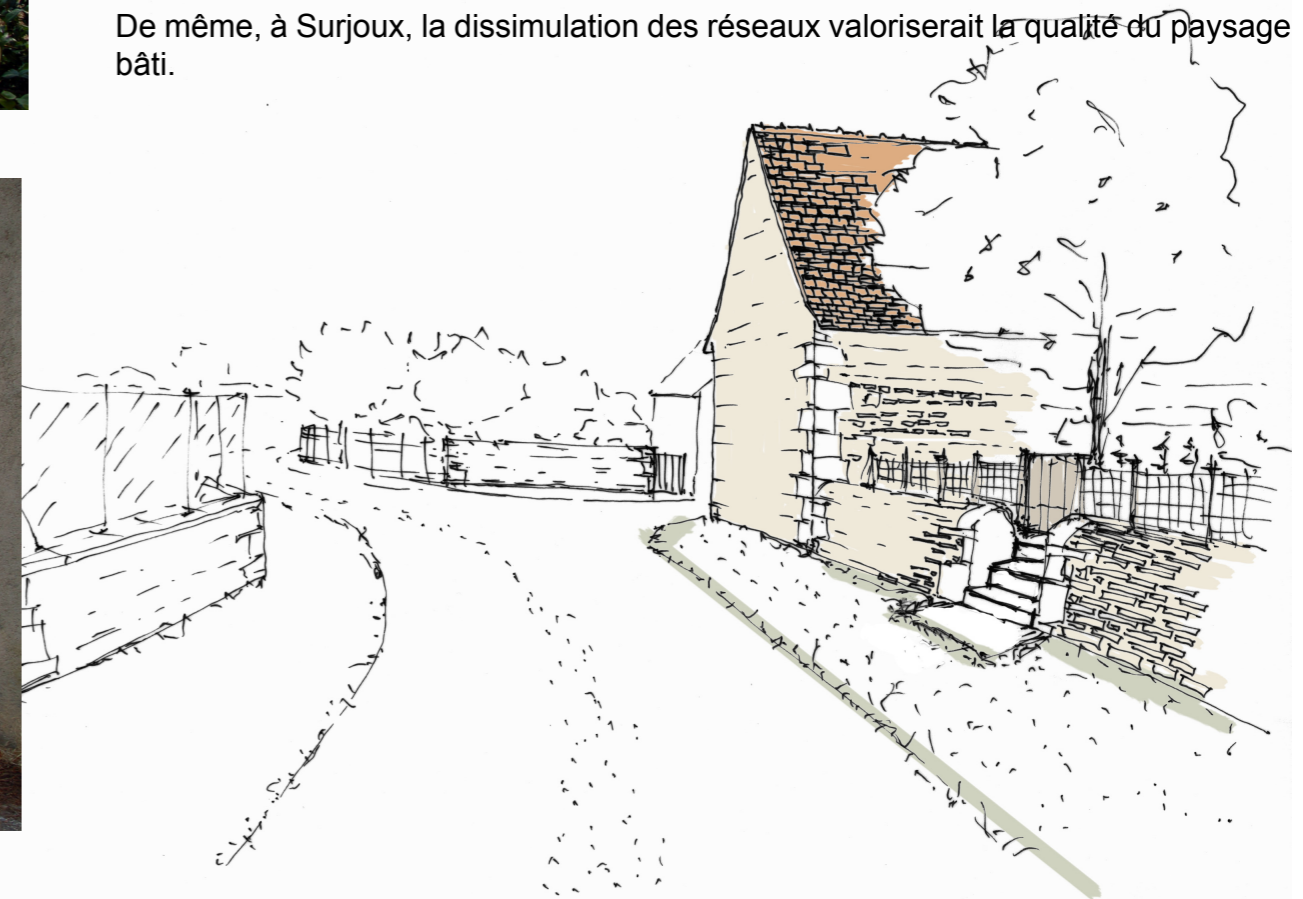
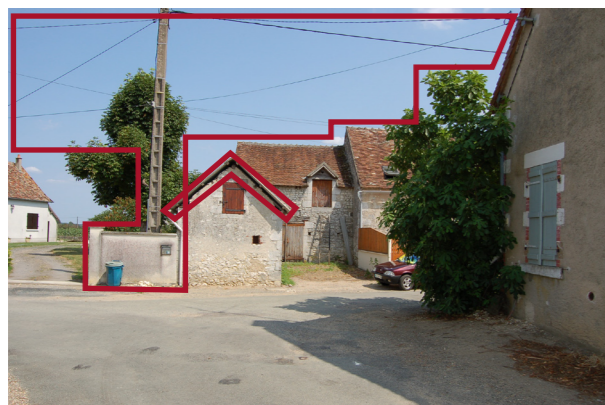
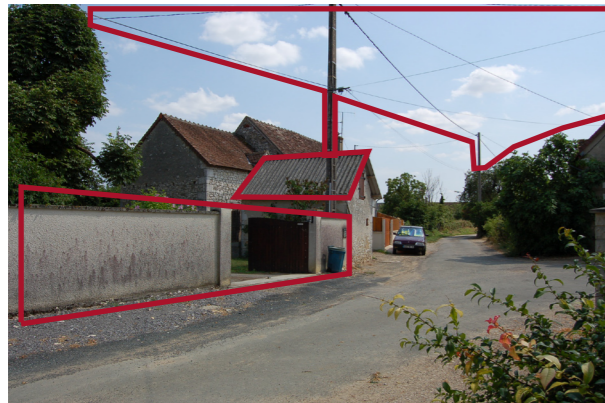


PROJET GIOE

INTERVENTIONS SUR LES ESPACES PUBLICS ET INTERMEDIAIRES



Mise en valeur du petit patrimoine : exemple du puits au nord-ouest du village - Re-plantation des haies disparues et stabilisation légère autour du puits.



L'étude préalable a mis en évidence différentes caractéristiques propres à l'espace public rural qu'il conviendrait de préserver, de recréer ou d'envisager dans le cadre d'implantations de constructions neuves.

La matérialisation de cette frontière a évolué et les parcelles tendent aujourd'hui à se refermer davantage. L'espace public ancien se définissait soit par une absence de limites, soit par l'emploi de haies et de murets de pierres.

On relève en différents endroits des murets en pierre qui tendent à s'écrouler. Le muret en pierre permet souvent de rattraper des différences de niveaux existant entre l'espace public et l'espace privé (dans le cas d'absence de fossés). La reconstruction des murets pourrait faire l'objet d'un projet de même que la réimplantation de haies là où elles ont été arrachées. On citera l'exemple de celle qui a disparu à l'arrière du puits et qui pouvait protéger des vents d'ouest à cet endroit du village.

Les interventions sur les espaces publics et sur les limites doivent venir en continuité avec un travail sur le paysage agricole. La question du traitement des limites doit être cohérente entre les habitants et les agriculteurs qui gèrent les terrains environnants. Ainsi, le système de clôture agricole constitué de piquets de châtaigniers et de « grillage à moutons » doit pouvoir se retrouver dans le village et, inversement, les murets en pierre peuvent se prolonger un peu plus loin et ne pas s'arrêter aux limites du village. Il en va de même pour les haies qui délimitent les parcelles. Les essences utilisées doivent être identiques à celles qui délimitent les terrains agricoles. Il ne s'agit pas de remettre en question le remembrement mais d'agir ponctuellement pour retrouver une cohérence « territoriale » entre l'espace du village et l'espace agricole qui ne formait qu'une seule entité à l'origine.

De même, à Surjoux, la dissimulation des réseaux valoriserait la qualité du paysage bâti.



Exemple de bâtiments hors contexte



Exemples d'ensembles bâtis à fort potentiel patrimonial



— LEGENDES —

ETAT DES BATIMENTS

- Bâtiments à fort potentiel patrimonial
- Bâtiments hors contexte (neufs ou définitivement transformés)
- Bâtiments à considérer au cas par cas

NOTA

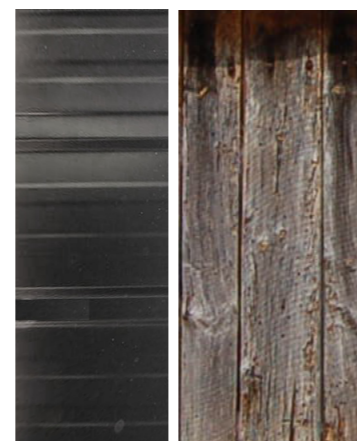
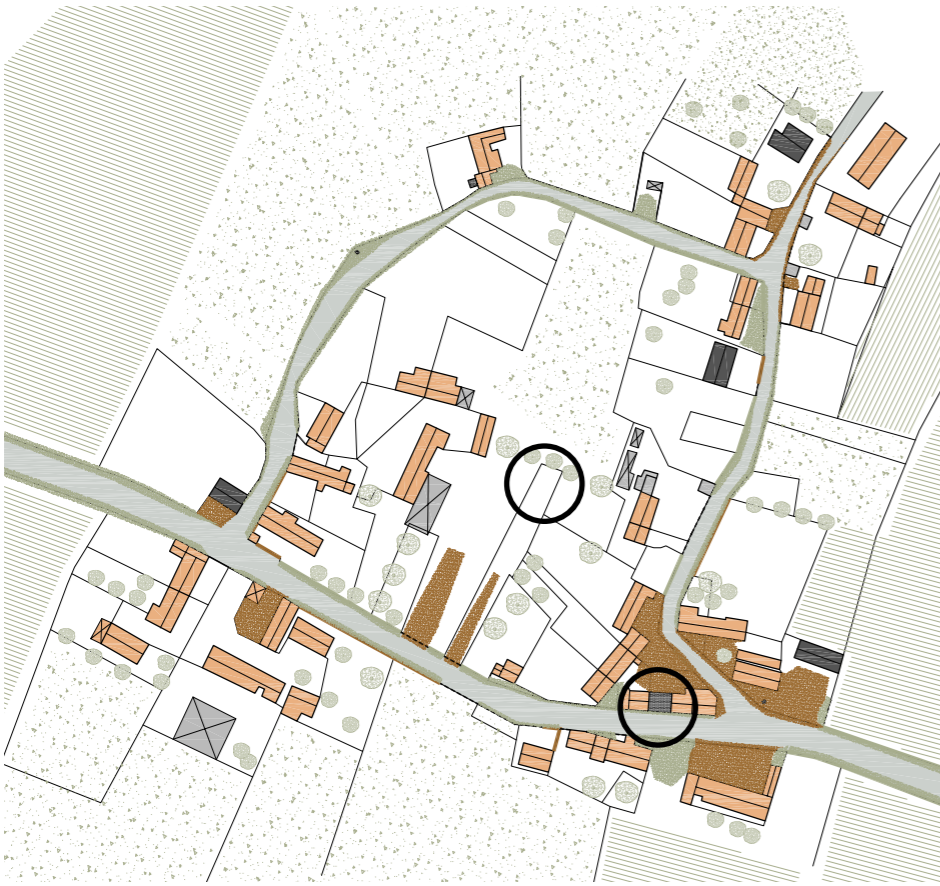
Le repérage des bâtiments à fort potentiel patrimonial permettra de cibler les aides prioritairement sur les bâtiments les moins transformés par rapport à la construction d'origine. Toutefois, certains bâtiments transformés "en surface" peuvent retrouver leur intérêt patrimonial après des travaux adaptés. Ce diagnostic est une aide à la décision et ne constitue pas une liste exhaustive.

PROJETS GIOE

- M. GIOE va réaliser deux projets dans le village :
- reconstruction d'un bâtiment écroulé
 - création d'un hangar pour son entreprise

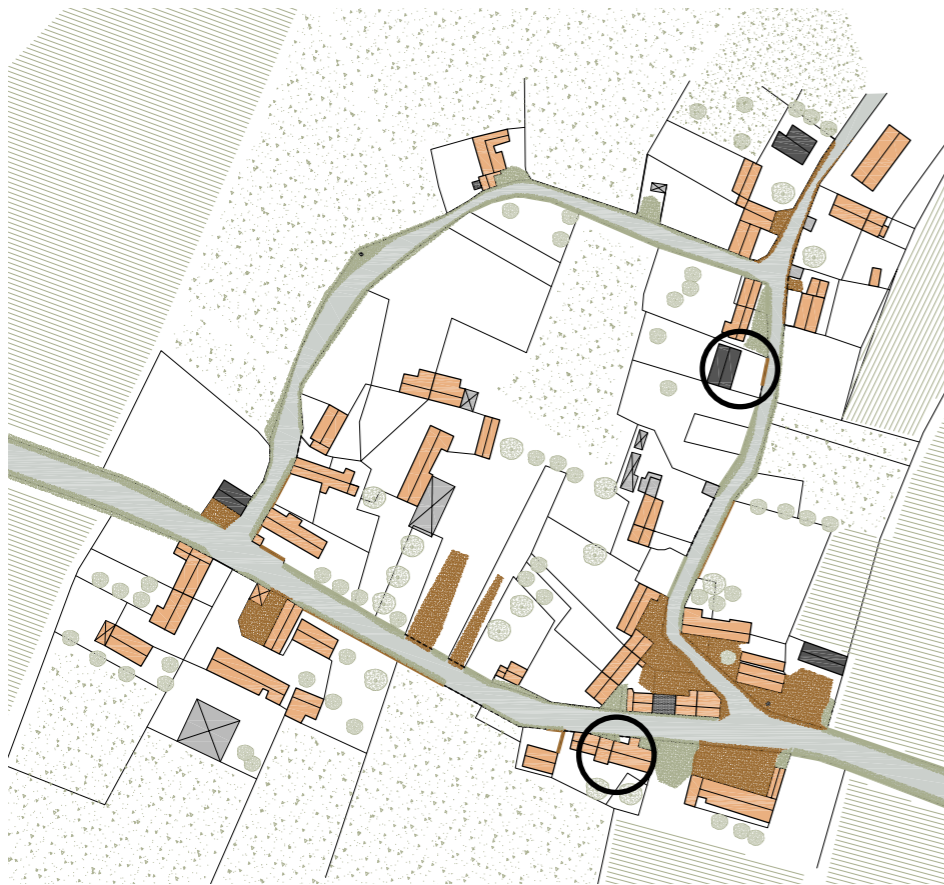
Le premier projet vise à reconstruire une partie d'un bâtiment écroulé au centre d'une longère. Côté route, la reconstruction sera identique à l'existant. Côté cour, la charpente et la couverture reposeront sur un poteau central en chêne posé sur un dé en pierre, pour reprendre la typologie des anciens hangars agricoles.

L'intégration du deuxième projet passera par un travail sur les matériaux. Le hangar sera composé d'une structure métallique mais recevra un bardage en bois non traité qui se patinera au fil du temps pour aller vers un ton gris foncé. Cette teinte sera en harmonie avec les vieilles portes de granges. La couverture sera réalisée en bac acier (teinte lauze) ou en fibro-ciment (teinte gris foncé). Ceci est cohérent par rapport au site puisque différents bâtiments du village sont couverts en ardoise. De plus, cette teinte permet de trouver une harmonie avec le matériau présent en façade.



Bac acier teinté lauze et bardage bois non traité





PROJET PENNETIER :

Le projet de M. PENNETIER consiste à réhabiliter une maison d'habitation en l'agrandissant vers la grange et les bâtiments agricoles mitoyens. La difficulté du projet consiste à ne pas dénaturer le bâtiment agricole en traitant par exemple les ouvertures comme s'il s'agissait d'une maison. Le cas de la porte de grange est récurrent dans tous les projets de ce type. La proposition ici présentée conserve l'échelle et les matériaux existants. Il s'agit de créer un mur en ossature bois qui viendrait prendre la place de la porte de grange. La porte d'entrée de la maison s'insérerait dans ce nouveau mur. On peut installer un châssis vitré en imposte. Ce dernier pourrait être occulté par un volet qui serait dans le même matériau que le bardage (chêne) et la porte.



PROJET PRUD'HOMME ET PENNETIER

Mur ossature bois + bardage



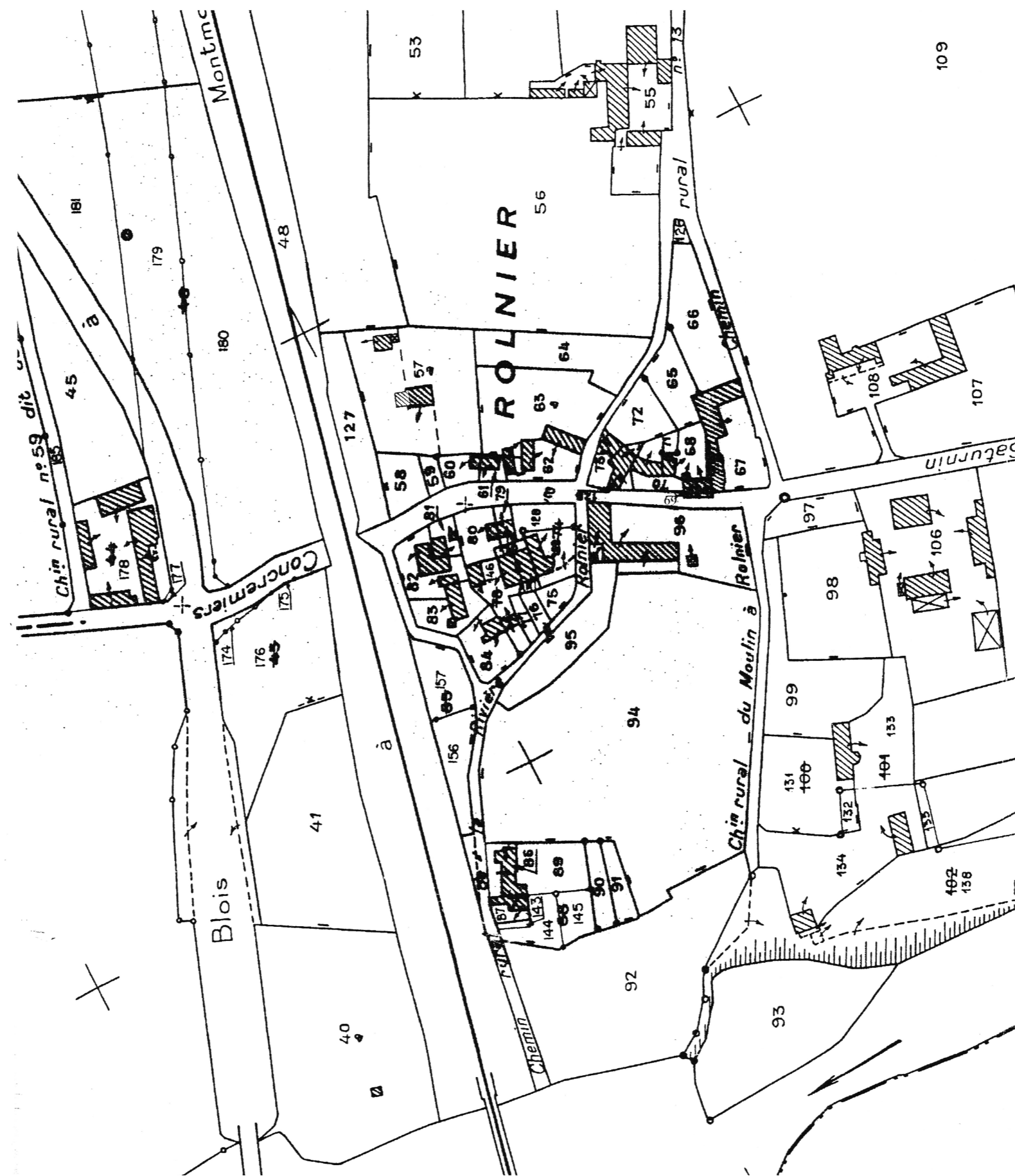
L'appentis mériterait d'être conservé pour différentes raisons. Tout d'abord, ce dernier influe sur la vitesse des véhicules en cet endroit du village. Ensuite, l'appentis permettrait de marquer la future entrée dans le logement. Enfin, la surface couverte qu'il représente n'est pas négligeable et pourrait contenir, par exemple, un cellier ou une salle de bain.

PROJET PRUD'HOMME

Ce projet passe par une rénovation de la maison. La couverture en ardoise sera refaite. La lucarne conservera sa forme mais les jouées seront enduites dans la même teinte que les murs de la maison. La porte d'entrée sera changée (4 carreaux + une imposte).



Le muret de clôture doit être repris. Les pilastres seront déposés, de même que tous les placages réalisés au ciment. Le mur sera remonté en moellons de calcaire maçonnés à joints soufflants (mortier de chaux hydraulique naturelle + sable). Les chaînages verticaux seront en pierres de taille. Le portail sera réalisé en bois (lames à claire-voie).



Le plan de référence du village de ROLNIER s'appuie sur une étude préalable réalisée sur ce même village.

L'approche historique et paysagère a mis en évidence différents points sur lesquels il conviendrait d'intervenir :

- l'environnement paysager du village
- les espaces publics et intermédiaires
- le bâti

Le plan de référence s'organise autour de ces angles d'approche qui peuvent se retrouver au sein d'un même projet.

Nous aborderons donc les aspects suivants :

- l'intervention sur le bâti ancien au travers de projets possibles, des matériaux et de leur mise en oeuvre.
- le traitement des espaces publics et intermédiaires
- le paysage

Ceci implique les domaines publics et privés.

Le plan présenté sur la page suivante constitue un document de synthèse, une image aérienne rassemblant les éléments du cadre naturel et bâti du village. Ainsi, nous pouvons lire l'organisation des bâtiments (représentés suivant leurs matériaux de couverture) par rapport à la structure paysagère du site. Nous observons aussi les différentes manières de traiter les limites entre espace public et espaces privés. Par exemple, les pointillés lisibles sur le plan indiquent une absence de limites, lesquelles peuvent être matérialisées en d'autres endroits par la présence de haies, de murets en pierre ou de clôtures.

L'intérêt du document porte aussi sur la nature des revêtements de sols. L'absence de « trottoirs » génère des transitions douces entre les différents matériaux. Ainsi, un terrain stabilisé fond progressivement en accotement végétalisé sans délimitation trop franche qui romprait avec la caractéristique des espaces publics ruraux.

LEGENDES

TYPES DE COUVERTURE

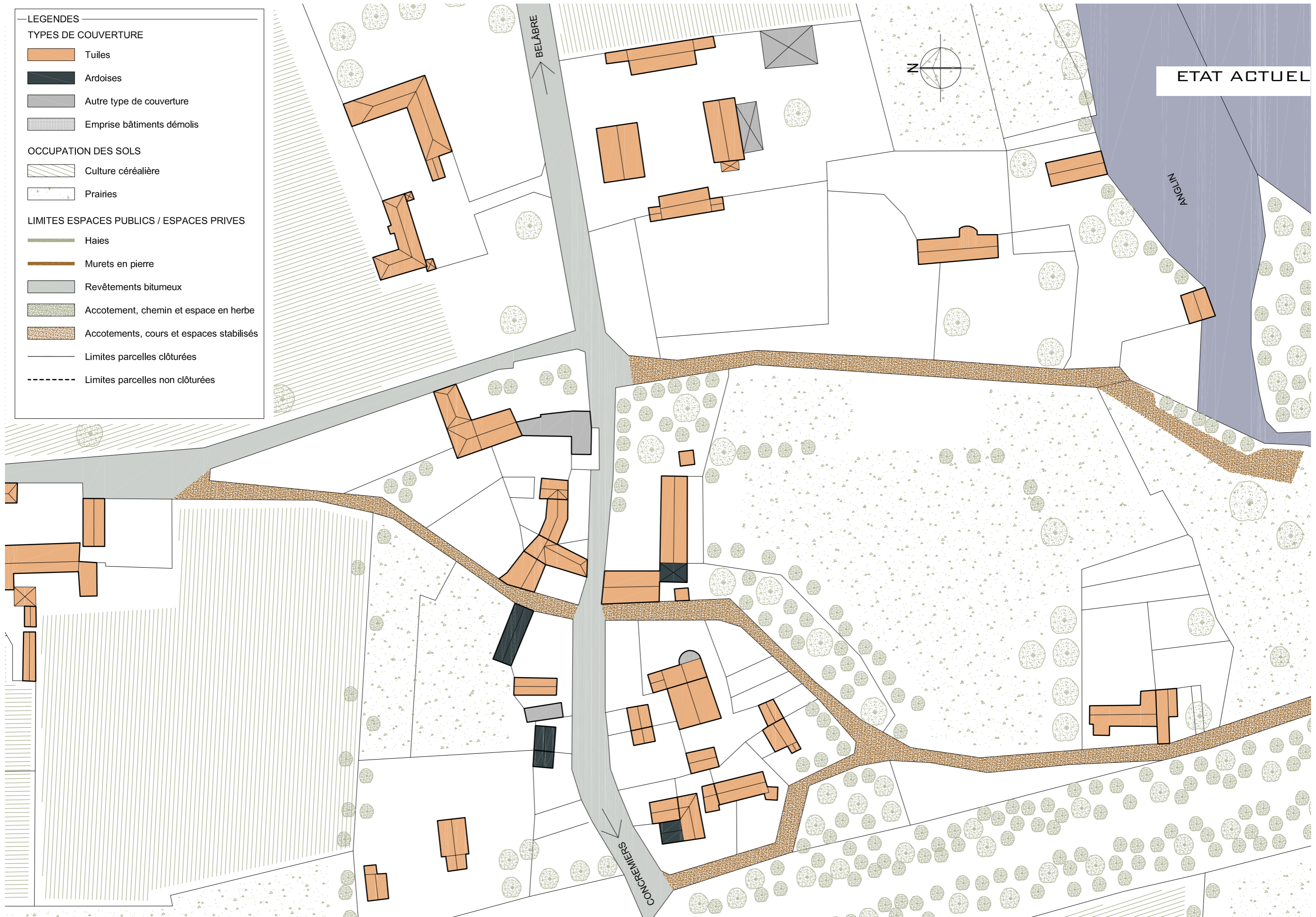
-  Tuiles
-  Ardoises
-  Autre type de couverture
-  Emprise bâtiments démolis

OCCUPATION DES SOLS

-  Culture céréalière
-  Prairies

LIMITES ESPACES PUBLICS / ESPACES PRIVES

-  Haies
-  Murets en pierre
-  Revêtements bitumeux
-  Accotement, chemin et espace en herbe
-  Accotements, cours et espaces stabilisés
-  Limites parcelles clôturées
-  Limites parcelles non clôturées



INTERVENTIONS SUR LES ESPACES PUBLICS ET INTERMEDIAIRES



1



2



3



4



5



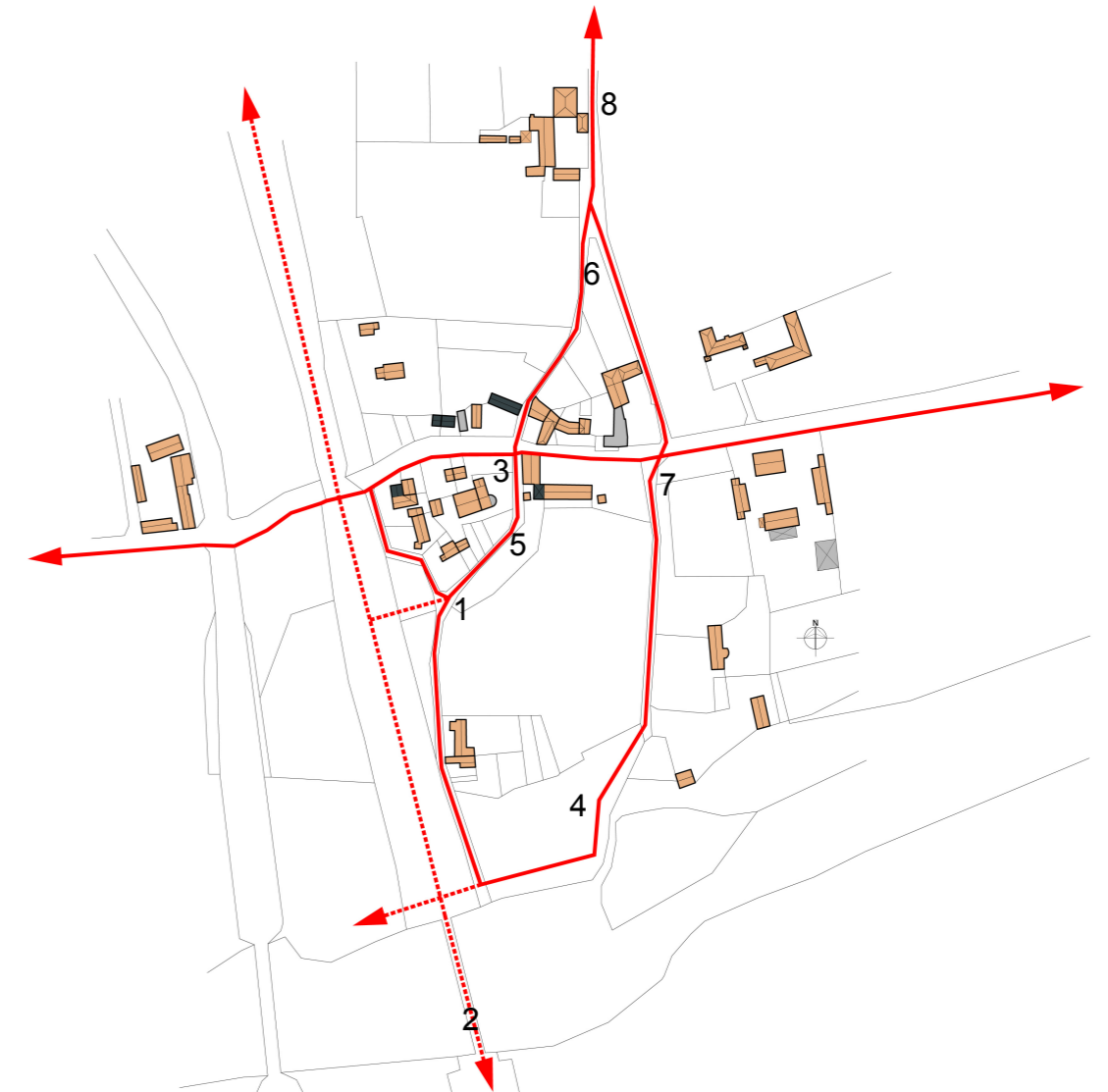
6



7



8



Le village de Rolnier présente un certain nombre de cheminements qu'il conviendrait de mettre en valeur.

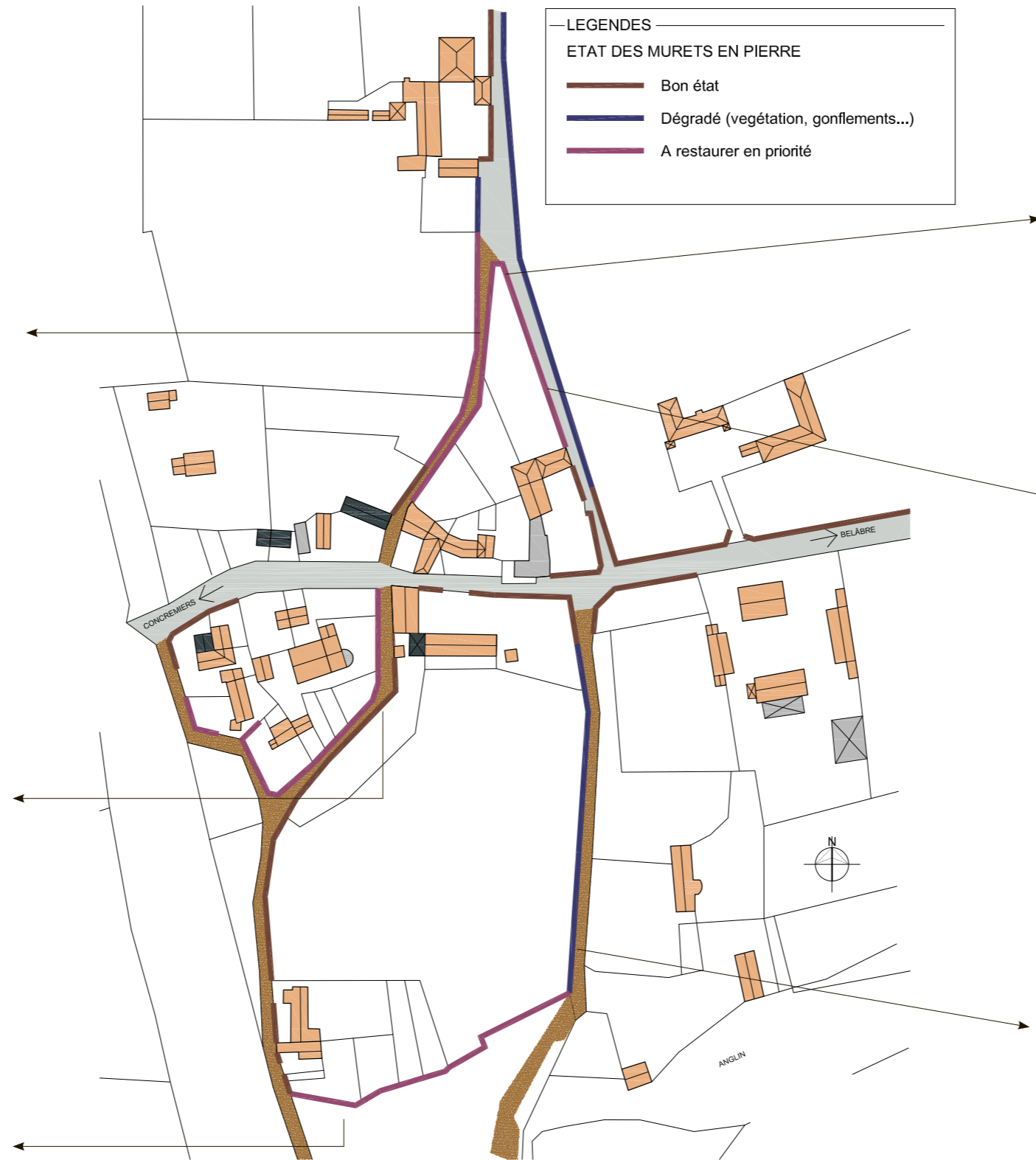
Les différents parcours dans le village offrent des points de vue multiples sur les bâtiments anciens (domaines, manoir, ancienne chapelle). Les chemins débouchent sur la rivière au sud et ouvrent sur le paysage au nord.

L'ancienne voie ferrée est en cours de transformation.

En effet, la communauté de commune Brenne Val de Creuse a fait l'acquisition des anciennes voies ferrées qui convergent au Blanc pour créer des voies vertes dédiées à la circulation douce (piétons, vélos, portion pour roller, cheval). Ce projet s'étend sur 50 kilomètres.

Il serait intéressant de rapprocher le projet de voie verte et la mise en valeur des cheminements du village de Rolnier. Une simple création d'escalier sur le talus permettrait aux usagers des voies vertes de descendre dans le village et inversement aux habitants de profiter de ce cheminement supplémentaire.

ETAT DES LIEUX MURETS

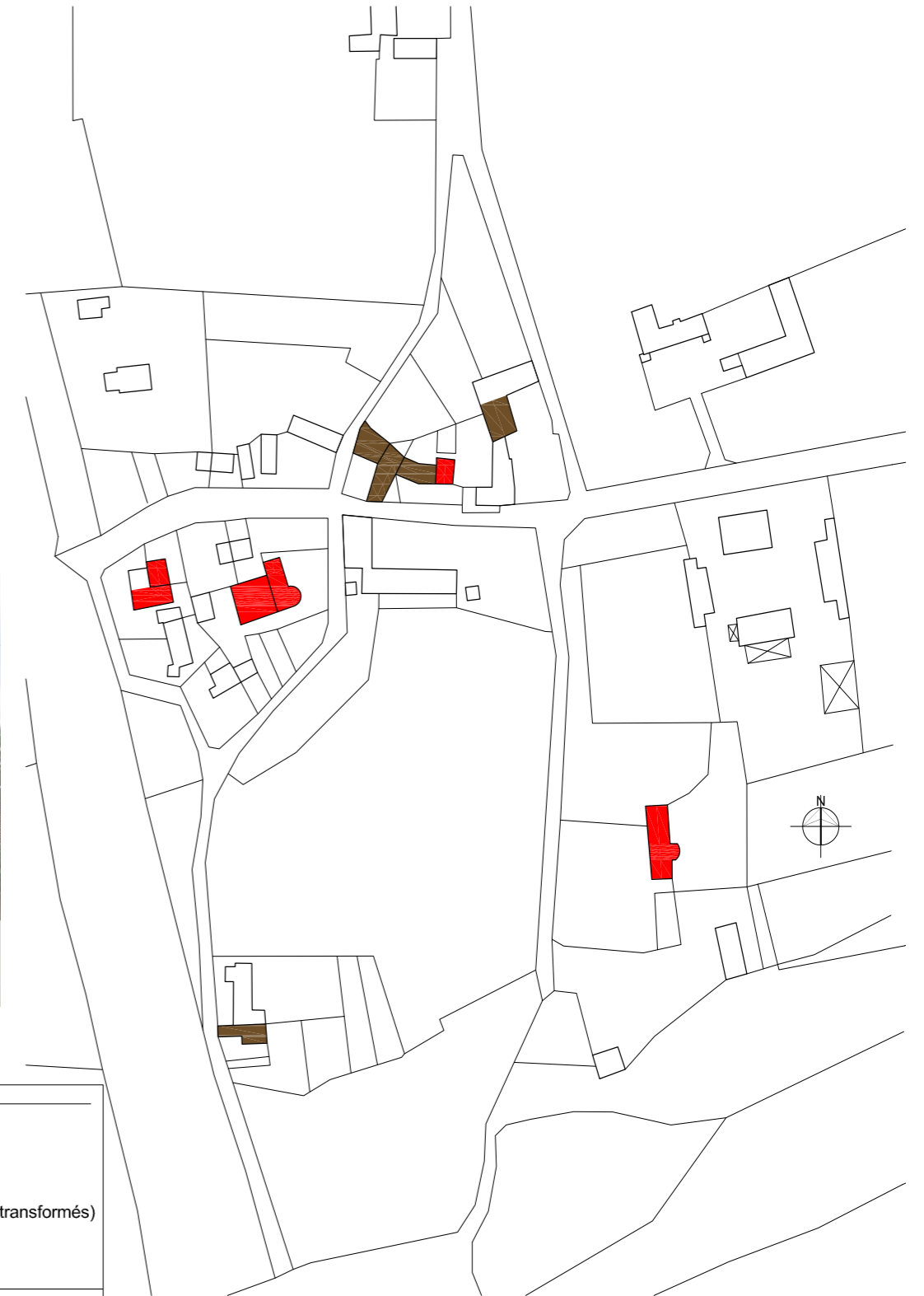




Exemples d'ensembles à fort potentiel patrimonial



Exemples d'ensembles bâtis hors contextes



LEGENDES

ETAT DES BATIMENTS

- Bâtiments à fort potentiel patrimonial
- Bâtiments hors contexte (neufs ou définitivement transformés)
- Bâtiments à considérer au cas par cas

NOTA

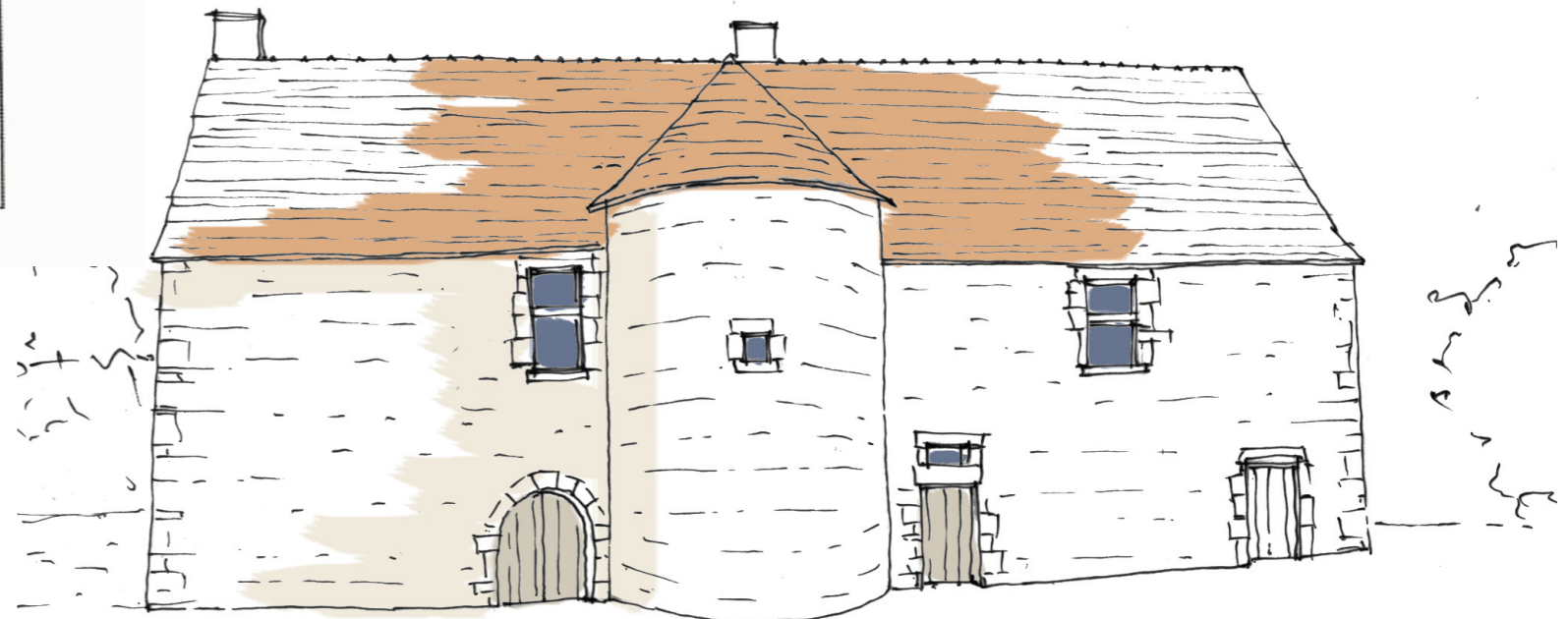
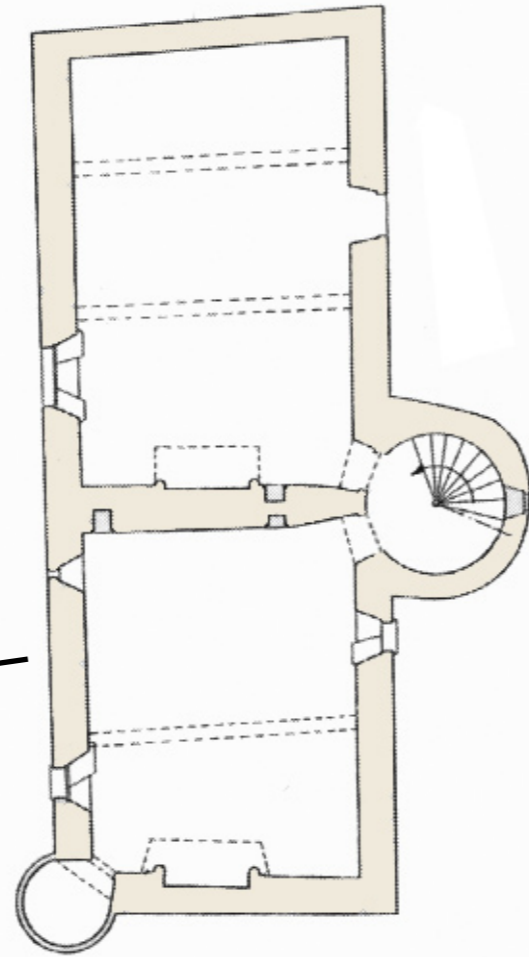
Le repérage des bâtiments à fort potentiel patrimonial permettra de cibler les aides prioritairement sur les bâtiments les moins transformés par rapport à la construction d'origine. Toutefois, certains bâtiments transformés "en surface" peuvent retrouver leur intérêt patrimonial après des travaux adaptés. Ce diagnostic est une aide à la décision et ne constitue pas une liste exhaustive.

MISE EN VALEUR ET PRESERVATION D'ENSEMBLES BÂTIS PROJET SORIN

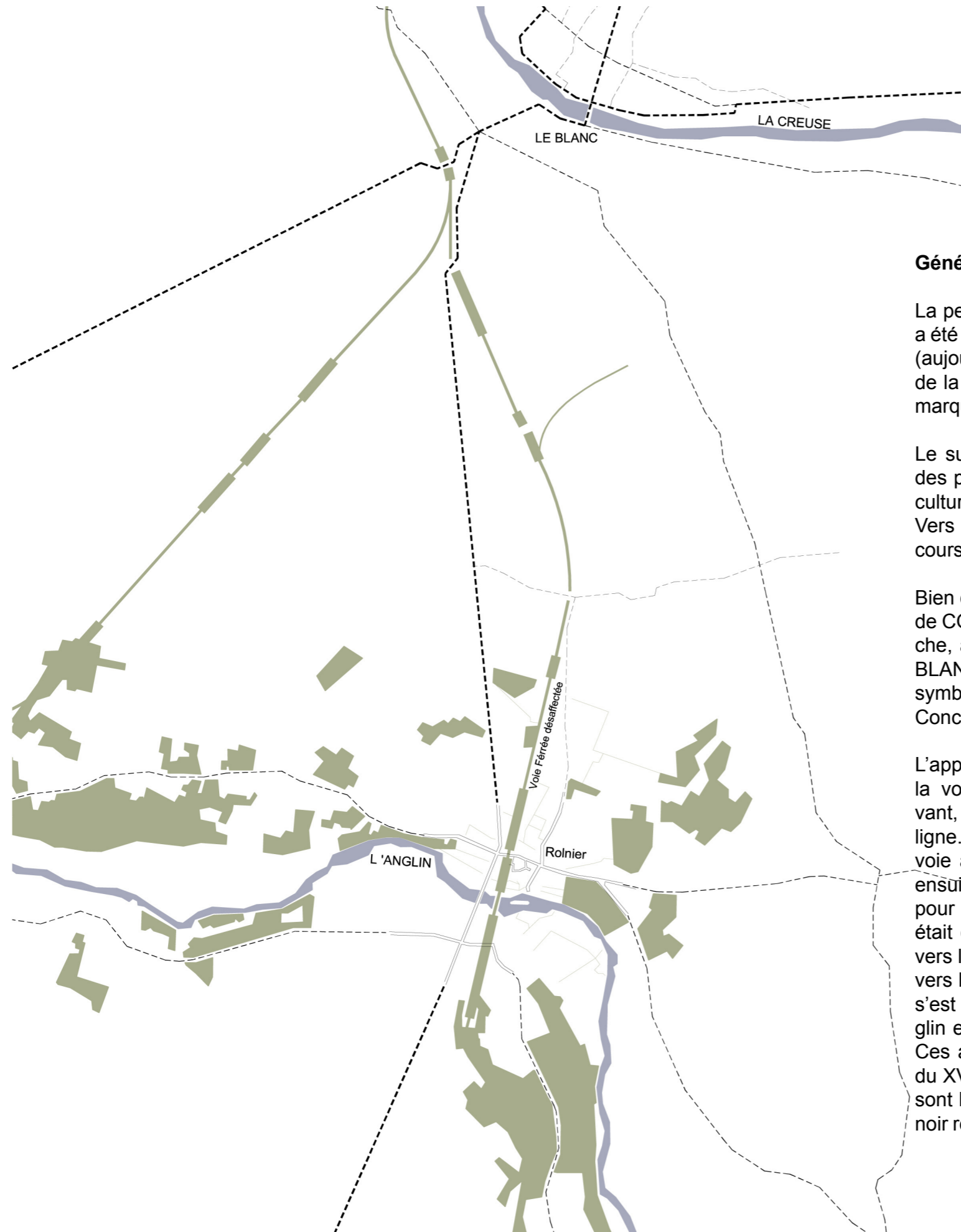
Du manoir, il ne reste que trois bâtiments : le corps de logis principal (Inventaire général, 1994), le moulin (reconstruit au XIXème siècle) et un bâtiment situé à proximité de la rivière.

Le projet du propriétaire porte sur l'ancien corps de logis principal. Il s'agit de créer un logement au premier étage et dans les combles de cet ancien bâtiment. Le rez-de-chaussée ne sera pas aménagé du fait des risques de crues.

La tour d'escalier sera restaurée et permettra de distribuer les différents niveaux. Il serait intéressant que le projet fasse disparaître les modifications apportées au XIXème siècle suite à l'utilisation de ce bâtiment comme réserve agricole.



APPROCHE PAYSAGERE ET EVOLUTION HISTORIQUE DU VILLAGE DE ROLNIER



Généralités

La perception du paysage « originel » de ROLNIER a été fortement modifiée par le tracé de la voie ferrée (aujourd'hui désaffectée) et par le développement de la route départementale D975. Ces deux entités marquent aujourd'hui la limite ouest du village.

Le sud du village ouvre sur l'Anglin et le nord sur des parcelles remembrées, aujourd'hui vouées à la culture céréalière.

Vers l'est, la route D54 se déploie parallèlement au cours de l'Anglin.

Bien que rattaché administrativement à la commune de CONCREMIERS, la présence de la D975 rapproche, à l'usage, le hameau de Rolnier de la ville du BLANC. Le talus important formé par la voie ferrée symbolise cette frontière actuelle entre Rolnier et Concremiers.

L'apparition de la voie ferrée a aussi conduit à créer la voie actuelle qui traverse le hameau. Auparavant, l'axe de traversée du village n'était pas rectiligne. L'entrée ouest se situait en contrebas de la voie actuelle. Ce chemin d'accès au village venait ensuite longer le bâtiment comportant une abside, pour ensuite rattraper le tracé actuel. L'entrée nord était caractérisée par une fourche qui amenait soit vers le moulin ou le chemin qui partait vers l'est, soit vers la sortie ouest du hameau. En résumé, Rolnier s'est installé à la croisée du chemin parallèle à l'Anglin et du chemin menant à la ville haute du Blanc. Ces axes, associés à la présence du manoir (daté du XV^{ème} siècle) et auquel le moulin était rattaché, sont les éléments « fondateurs » du village. Le manoir relevait du fief des FORGES (CONCREMIERS).



Le moulin de Rolnier



Le pont de l'ancienne voie ferrée

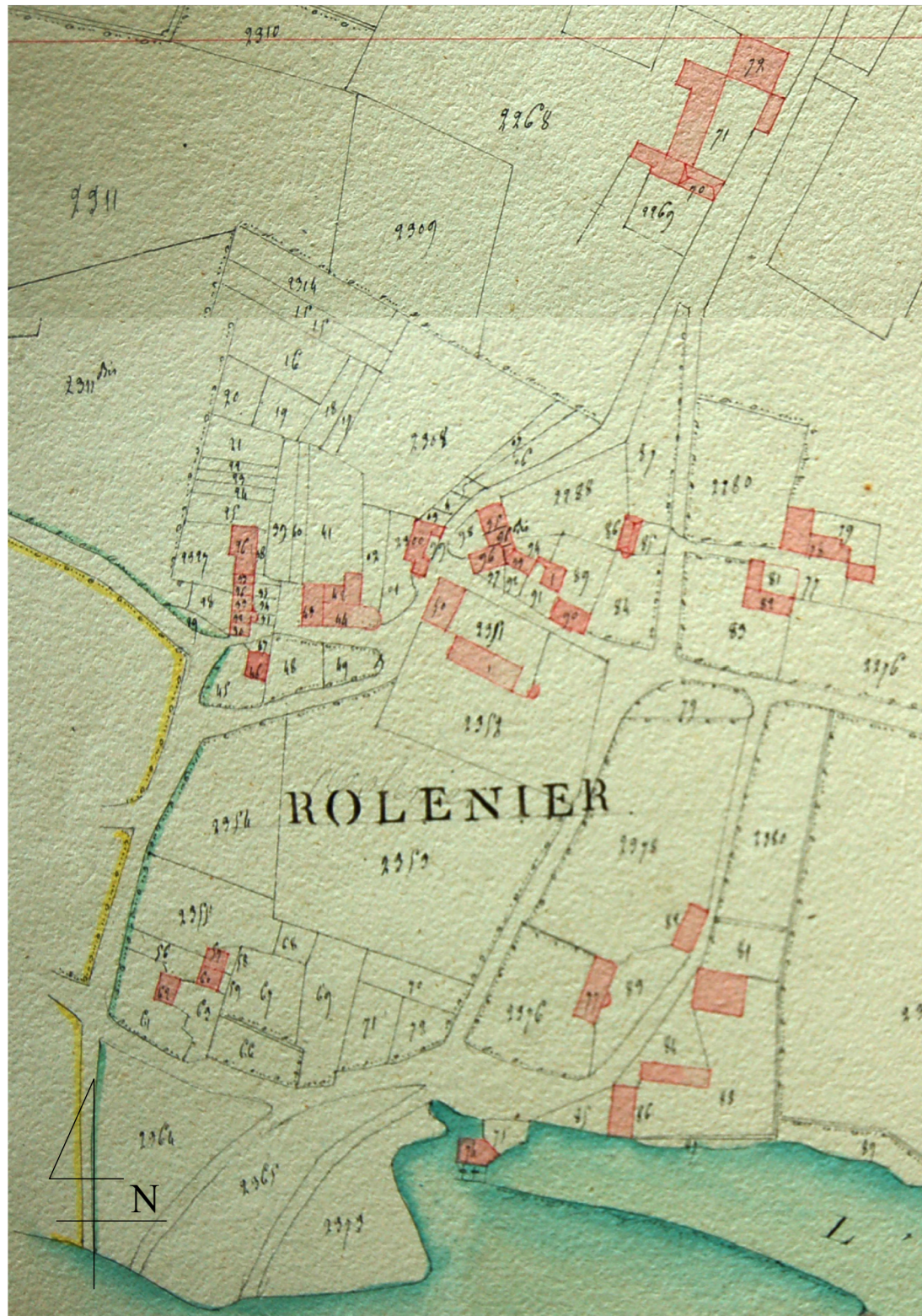


La route D975



Culture céréalière et voie ferrée désaffectée

ROLNIER : évolution du parcellaire



ROLNIER : cadastre napoléonien - ECH. : 1.1000e

Le parcellaire

La comparaison entre le cadastre actuel et le cadastre napoléonien met en avant deux modifications principales en-dehors de la création de la voie ferrée évoquée auparavant. Il s'agit du tracé de l'actuelle voie principale et de la disparition de l'ancien chemin menant au manoir. Cette dernière voie s'est effacée sous le dessin de la parcelle sur laquelle a été construite la ferme à l'est du village. Ceci nous est confirmé lorsque l'on observe les bâtiments qui constituent ce domaine agricole. Leurs typologies indiquent une construction datant de la première moitié du XXème siècle. A l'autre extrémité de cette ancienne voie, des modifications sont visibles au niveau du moulin. Le nouveau dessin des parcelles a mis le moulin à distance de l'espace public alors qu'auparavant le chemin passait devant. Ces modifications doivent dater du XIXème siècle, date à laquelle le moulin a été reconstruit (1872) et les berges de la rivière retravaillées. L'autre modification a pour origine la création de la voie principale. En fait, le chemin arrivant de l'est du village a été prolongé à travers un îlot existant. Cette prolongation a entraîné la démolition d'au moins un bâtiment et les dessins des parcelles ont été revus en fonction de ce nouvel axe. Ceci est étayé par la datation des bâtiments situés sur cette zone et qui apparaissent comme étant plus récents que les autres constructions du hameau. Le nouveau tracé a rendu secondaire l'espace public situé en contrebas qui était autrefois le point de passage obligé. On notera d'ailleurs la disparition du chemin qui longeait le bâtiment comportant une abside. Les parcelles ont été agrandies sur l'emprise de l'ancien chemin. Dans la même zone, le chemin descendant vers la rivière n'a pas été modifié.



ROLNIER : cadastre actuel - ECH. : 1.1000e

ROLNIER : évolution du bâti et des espaces publics

Le bâti :

Les bâtiments les plus récents sont situés à l'ouest du village, là où a été tracée la nouvelle voie qui prolonge le chemin arrivant de l'est. Ce dernier a été élargi, entraînant d'importantes modifications sur le bâti qui le bordait au nord.

D'anciennes parties sont encore visibles, notamment une construction présentant une entrée en pignon.

Le domaine situé au centre du village comporte une partie qui n'était pas visible sur le cadastre napoléonien. Il s'agit sans doute de l'extension couverte en ardoise.

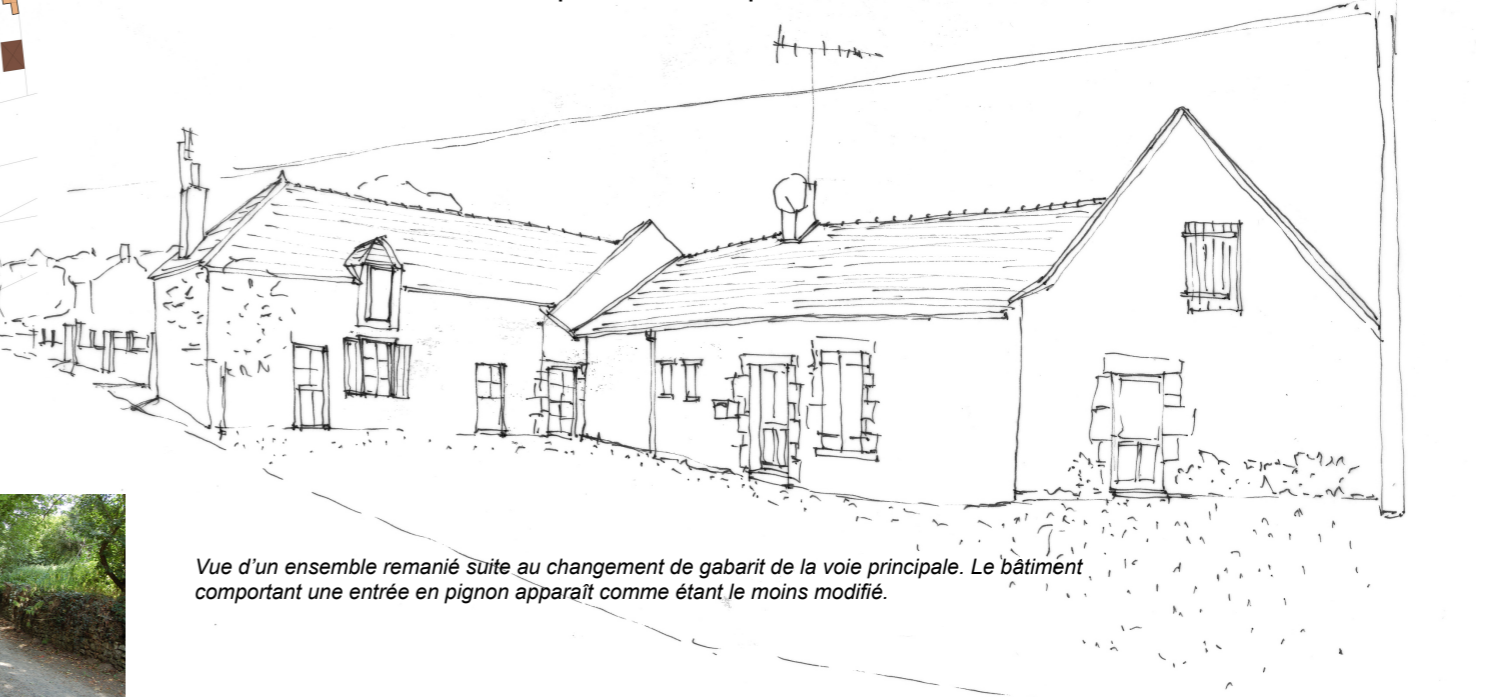
Le bâtiment qui comporte une abside est une ancienne chapelle transformée en habitation. L'emprise au sol de cette construction ne semble pas avoir changé.

Du manoir, il ne reste que trois bâtiments : le corps de logis principal (Inventaire général, 1994), le moulin (reconstruit au XIXème siècle) et un bâtiment fortement modifié situé à proximité de la rivière.

Le domaine agricole situé à l'extrême nord est présent sur le cadastre napoléonien, de même que celui présent à l'est, en retrait de la voie principale. Ce dernier présentait un corps de bâtiment à l'arrière qui n'est plus visible actuellement. Le corps de bâtiment jouxtant le corps de logis principal n'apparaît pas sur le cadastre napoléonien.

L'autre domaine agricole à l'est doit dater de la première moitié du XXème siècle et reprend la typologie des fermes à cour carrée de cette même période.

Le village se caractérise par la présence de murets de pierre au niveau de la limite des parcelles avec l'espace public. Ces murets sont de différentes hauteurs et finitions. Ils deviennent même de véritables murs autour du domaine situé au centre du village. Certains d'entre eux sont détériorés et mériteraient d'être remis en état. D'autres ont complètement disparu.



Vue d'un ensemble remanié suite au changement de gabarit de la voie principale. Le bâtiment comportant une entrée en pignon apparaît comme étant le moins modifié.



ROLNIER : superposition des cadastres



ROLNIER : nature des espaces publics



LEGENDES	
NATURE DES ESPACES PUBLICS	
	Revêtements bitumeux
	Chemin
TYPES DE COUVERTURE	
	Tuiles
	Ardoises
	Autres (tôles...)
SUPERPOSITION DES CADASTRES	
	Bâti ancien
	Emprise bâtiments démolis



ROLNIER : type de couverture



APPROCHE PAYSAGERE ET EVOLUTION HISTORIQUE DES VILLAGES DE SURJOUX ET LA JARRIGE



Généralités

Les villages de SURJOUX et de LA JARRIGE comptent parmi les nombreux hameaux de la commune de DOUADIC. Ces deux groupements se développent le long du chemin départemental N°20. Le fond du village débouche sur le chemin rural de Tournon-St-Martin à Surjoux. A l'arrière de La Jarrige se trouve la route de Lingé.

La route D20 n'existait pas sur le cadastre napoléonien. Cet axe s'installe en partie sur un ancien chemin qui menait de DOUADIC à LUREUIL. Le changement de gabarit de ce chemin a contraint au contournement du village de Surjoux. Les traces de l'ancien chemin sont encore visibles aujourd'hui. Par opposition, la traversée du village de La Jarrige reste inchangée par rapport au cadastre napoléonien.

D'une façon générale, le paysage se compose de prairies et de parcelles vouées à la culture des céréales qui se répartissent sur un plateau. Le fond du paysage au nord de Surjoux est constitué par le bois de LINGE. Au sud des deux villages se déploie la vallée du Suin.

L'environnement proche de Surjoux a été fortement modifié. Des cinq mares présentes sur le cadastre napoléonien, il n'en reste plus qu'une au sud du village qui est prise dans la végétation. Des traces de vergers sont encore perceptibles au sud et au sud-est du village. Un habitant confirme même que l'ancien chemin arrivant à Surjoux traversait autrefois des vergers avant d'entrer dans le village. L'activité agricole se développe en périphérie du village.

Le paysage environnant La Jarrige se constitue essentiellement de grandes parcelles sans doute issues du remembrement. Un chemin circulaire forme une boucle autour de laquelle sont répartis trois ensembles bâtis. Ce chemin circulaire dessine un cœur d'îlot très peu construit.



LA JARRIGE vu depuis la route de Lingé



LA JARRIGE vu depuis le sud-est



SURJOUX : chemin à l'arrière et dernière mare du village



SURJOUX : ancien chemin qui allait autrefois vers le centre du hameau avant l'apparition de la route D20

SURJOUX : évolution du parcellaire, du bâti et des espaces publics



SURJOUX : cadastre napoléonien - ECH. : 1.1000e



SURJOUX : cadastre actuel - ECH. : 1.1000e

SURJOUX : évolution du parcellaire, du bâti et des espaces publics



SURJOUX : nature des espaces publics - ECH. : 1.2000e



Les restes d'un ensemble bâti important à l'est du village



Au fond, l'ancien chemin menant vers Douadic



SURJOUX : superposition des cadastres - ECH. : 1.2000e



Bâtiments en retrait de la D20



La D20 - A droite, un ensemble bâti important a disparu



Passage vers un fond de parcelle



Ambiguïté des limites entre espace public et espace privé

Le parcellaire :

Le parcellaire répond à une trame plutôt orthogonale qui est interrompue par la voirie. A l'image du bâti, le parcellaire a été profondément modifié. Les parcelles en lanière d'autrefois ont disparu au profit de terrains plus vastes mais en cohérence avec l'ancien découpage. Il en est de même des haies végétales présentes sur le cadastre ancien et inexistantes aujourd'hui. Le tracé de la nouvelle voie a conduit à un redécoupage parcellaire à l'est du village. Il est intéressant de noter la construction d'un bâtiment au centre du village. Ce qui pouvait être une place, donc un vide à la croisée des différents axes de communication, est devenu un bâtiment.

La voirie :

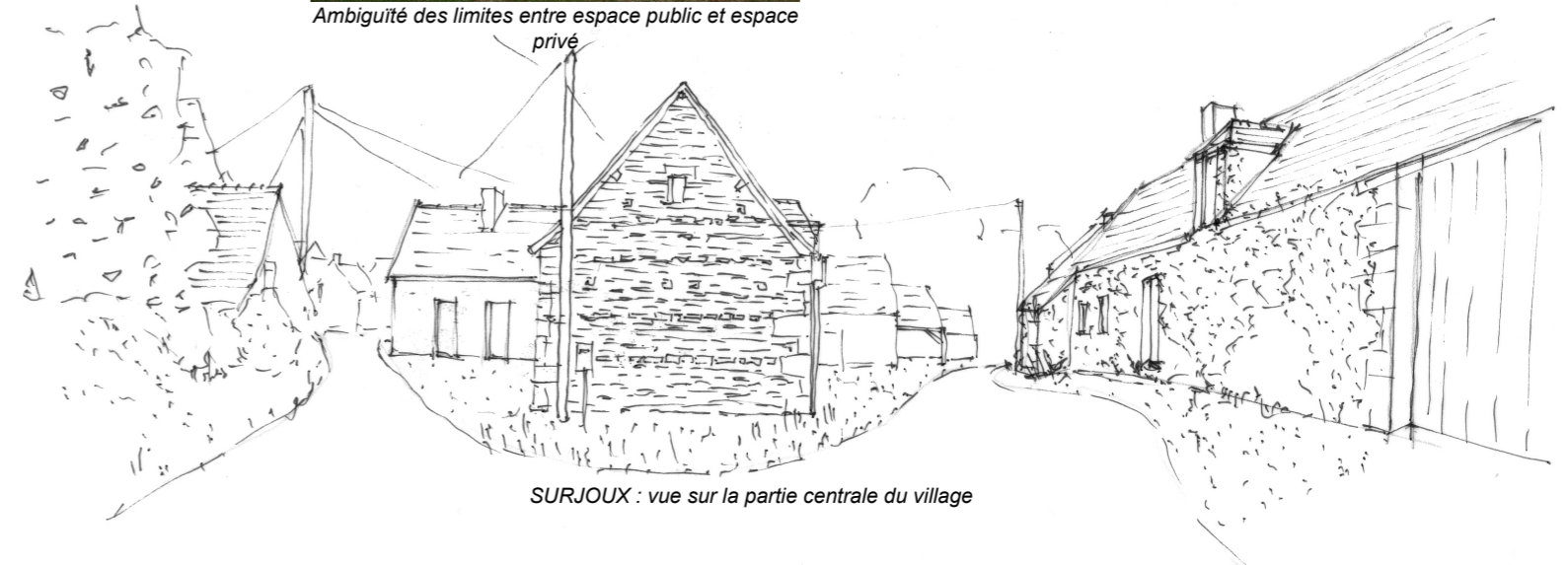
Mis à part le tracé de la nouvelle route, la voirie reprend le dessin des anciens chemins. Les limites entre la route et l'espace privé ou public sont floues et il convient de maintenir cette ambiguïté pour garantir l'image du village.

Les transitions :

Les transitions entre espaces public et privé sont multiples. On rencontre des murets, des cours ou de simples espaces végétalisés. La position du bâti délimite également des espaces intermédiaires qui donnent une impression d'espace au village et permettent des échappées visuelles vers les fonds de parcelles. Là encore, il est difficile d'apprécier la limite entre les différentes propriétés.



SURJOUX : type de couverture - ECH. : 1.2000e



SURJOUX : vue sur la partie centrale du village

LEGENDES	
NATURE DES ESPACES PUBLICS	
	Revêtements bitumeux
	Chemin
TYPES DE COUVERTURE	
	Tuiles
	Ardoises
	Autres (tôles...)
SUPERPOSITION DES CADASTRES	
	Bâti ancien
	Emprise bâtiments démolis

LA JARRIGE : évolution du parcellaire, du bâti et des espaces publics



LA JARRIGE : cadastre napoléonien - ECH. : 1.1000e



LA JARRIGE : cadastre actuel - ECH. : 1.1000e

LA JARRIGE : évolution du parcellaire, du bâti et des espaces publics



LA JARRIGE : nature des espaces publics - ECH. : 1.2000e



LA JARRIGE : superposition des cadastres - ECH. : 1.2000e

Le parcellaire :

Le parcellaire répond à une trame plutôt orthogonale. L'amplitude de son échelle est importante et les contrastes sont forts entre la grande parcelle centrale et d'autres petites parcelles en périphérie. Le cadastre ancien fait apparaître des limites de propriétés avec des doubles traits. Peut-être s'agit-il de la position d'anciens murets ou accès ? Très rares sont les bâtiments implantés en limite de rue. On note la présence récurrente d'espaces privés intermédiaires non clos.

La voirie :

Aujourd'hui, la voirie reprend le dessin des anciens chemins. Toutefois, le découpage hasardeux de ces derniers est supprimé au profit de voies plus standardisées. Ceci est particulièrement vrai pour la nouvelle route départementale 20 où les espaces intermédiaires et les accidents de l'ancien découpage ont disparu au profit d'un gabarit normé de la voie. Les limites entre la route et l'espace public sont floues et il convient de maintenir cette ambiguïté pour garantir l'image du village. Il n'existe pas de caniveau ou de système de gestion des eaux de pluie. Le traitement de la voirie est uniforme dans l'ensemble du village.

Les transitions :

Les transitions entre espaces public et privé sont multiples. On rencontre des murets, des cours ou de simples espaces végétalisés. Là encore, il est difficile d'apprécier la limite entre les différentes propriétés. Les bâtiments récents sont totalement clos.

LEGENDES	
NATURE DES ESPACES PUBLICS	
	Revêtements bitumeux
	Chemin
TYPES DE COUVERTURE	
	Tuiles
	Ardoises
	Autres (tôles...)
SUPERPOSITION DES CADASTRES	
	Bâti ancien
	Emprise bâtiments démolis



Ensemble bâti le long de la D20



Espace public à l'arrière du village



Bâtiments isolés



Habitations du XIXème siècle



Habitations anciennes



LA JARRIGE : type de couverture - ECH. : 1.2000e



Vue sur l'ensemble le plus éloigné de la route D20

SURJOUX - LA JARRIGE : Typologie du bâti - Projet



SURJOUX : typologie des bâtiments



LA JARRIGE : typologie des bâtiments



PROJET SURJOUX : Maison au centre et espaces intermédiaires



PROJET LA JARRIGE : densification en périphérie et maintien du vide au centre

Typologie :

La proximité géographique des deux villages et leurs morphologies nous autorisent à étudier simultanément la typologie des bâtiments.

Les deux villages sont à l'origine constitués de bâtiments voués au logement, à l'élevage et au stockage. Ces trois fonctions de l'habitat rural peuvent être regroupées sous un même toit ou dissociées. On remarquera que les granges les plus récentes (fin XIXème siècle - début XXème) sont souvent isolées des habitations. Ces dernières se caractérisent par des volumes de stockage plus importants. Elles sont munies d'une grande porte aux proportions carrées et souvent d'une petite porte de service. De petites ouvertures placées à l'arrière permettaient d'apporter un peu de lumière et surtout la ventilation nécessaire. Les granges plus anciennes sont souvent associées aux autres volumes de l'habitat dont l'ensemble forme une longère.

La typologie des logements part d'un module de base caractérisé par une pièce à vivre aux proportions plus ou moins carrées. Cet espace est accessible par une porte et éclairé par une fenêtre. Ces dernières ouvertures se situent rarement au nord. La porte d'accès peut se trouver en pignon et la fenêtre sur une autre façade. On trouve dans cette pièce une cheminée souvent associée à une niche formant un placard dans le mur. Les combles situés au-dessus de cet espace sont accessibles par une lucarne ou par une ouverture située en pignon.

A partir de l'unité de base définie plus haut, les combinaisons sont multiples. Ainsi, on trouve des bâtiments regroupant deux pièces d'habitation formant des maisons doubles. A ces volumes habitables pouvaient s'adosser en appentis d'autres volumes (fours, poulaillers...). La plupart des pièces d'habitation rencontrées dans les deux villages sont associées, suivant un développement linéaire, à d'autres fonctions (écurie, étable...). On rencontre aussi des développements qui se font autour d'une cour.

Les proportions des habitations ont changé au cours du temps. On pourrait résumer en disant que plus on avance dans le temps, plus l'espace entre le linteau des ouvertures et l'égout du toit a augmenté, offrant ainsi aux combles des volumes de stockage plus importants. Les bâtiments dont les murs gouttereaux sont les plus bas apparaissent souvent comme étant les plus anciens. Les pentes des toitures sur ces bâtiments sont souvent proches de 60°. Par opposition, les toitures des bâtiments plus récents sont à 45°. Mais ces dernières données sont à nuancer car, souvent, les charpentes ont été modifiées.

Projet SURJOUX :

L'histoire des parcelles du centre du village, sur lesquelles a été construite une petite maison, a été évoquée au cours de l'analyse du village de Surjoux. La position de ce bâtiment, au carrefour des différents cheminements possibles, lui donne un rôle particulier quant à la vie du hameau. Moins ancienne que d'autres constructions, il serait malgré tout intéressant de mettre en valeur cette habitation dont les deux lucarnes jumelées se révèlent être un détail original.

L'autre angle d'intervention possible sur le village concerne les espaces intermédiaires. En effet, il serait intéressant de préserver l'ambiguïté entre espace public et espace privé. Ce phénomène est important pour la perception que l'on a des bâtiments et donne de l'épaisseur à la ligne habituelle qui sépare ces deux types d'espaces.

Projet LA JARRIGE :

La question des espaces intermédiaires et de leur préservation en l'état concerne aussi le village de La Jarrige.

La réflexion sur l'implantation de constructions neuves au sein de ce village pourrait participer à la mise en valeur de ce dernier. Il s'agirait de profiter de la morphologie même du village. Ainsi, les constructions neuves pourraient se répartir le long du chemin circulaire au nord ouest. Il serait aussi important de conserver le vide au niveau de l'îlot central tout en y ménageant des cheminements piétons qui permettraient de traverser cet espace intérieur.-